

**Développement et Evaluation
des collections
dans les bibliothèques publiques :
quelles pratiques et quels enjeux ?**

Collanges Philippe, Kontogom Marie, Lambert Bertille

Sous la direction de Lamia Badra
Maître de conférences, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand

Remerciements

Alors que notre étude s'achève, nous tenons à remercier tous ceux qui nous ont apporté leur aide dans ce travail.

Nous remercions notre tutrice, Lamia Badra ; qui a su nous encourager et nous conseiller.

Nous adressons également nos remerciements aux responsables de bibliothèque que nous avons rencontrés pour leur accueil et leur disponibilité : Thierry Giappiconi, Jacques Cordonier, Yves Cruchet, Jérôme Pouchol, Isabelle Ruepp, Olivier Goy, Joëlle Muster et Valérie Tête.

Notre gratitude va également à Bertrand Calenge, qui a accepté de répondre à nos questions.

Toute reproduction sans accord express des auteurs à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Sommaire

INTRODUCTION	7
--------------------	---

PARTIE 1 PLACE DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DANS LES PRATIQUES D'ÉVALUATION	9
--	----------

1. UNE PRATIQUE MANAGÉRIALE : L'ÉVALUATION	9
1.1. <i>Introduction de pratiques venues de la gestion des entreprises privées</i>	9
1.2. <i>Spécificités du management public</i>	11
1.3. <i>Statut de l'évaluation dans la réflexion managériale</i>	12
1.4. <i>Conditions de l'évaluation</i>	13
2. LES PLANS DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS.....	15
2.1. <i>Les plans de développement des collections : de l'évaluation à la prospective</i>	15
2.2. <i>La mise en œuvre</i>	18
2.3. <i>Les outils et les indicateurs de performance</i>	20
2.4. <i>Une méthode d'évaluation des collections : Le Conspectus</i>	23

PARTIE 2 : PRATIQUES ET ENJEUX DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS	27
--	-----------

1. ENQUÊTE DANS QUATRE BIBLIOTHÈQUES DE LECTURE PUBLIQUE	29
1.1. <i>Méthodologie</i>	29
1.1.1. Le choix de l'entretien.....	29
1.1.2. Le choix de l'échantillon	30
1.1.3. L'élaboration de la grille d'entretien	31
1.1.4. La réalisation des entretiens	33
1.1.5. L'exploitation des entretiens	34
2. LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS : QUEL RÔLE PAR RAPPORT À LA TUTELLE ET AU PUBLIC ?	35
2.1. <i>Les relations avec la tutelle et le public</i>	35
2.1.1. La forme et la présentation des outils de politique documentaire	35
2.1.2. Un outil de négociation vis-à-vis de la tutelle.....	38
2.1.3. Un rôle de valorisation	39

2.1.4.	Un outil de négociation par rapport au public	40
2.2.	<i>Le plan de développement des collections : un outil de management public</i>	41
2.2.1.	Les missions : positionnement par rapport à la tutelle.....	41
2.2.2.	Répondre aux besoins des publics.....	43
2.2.3.	Amélioration du service au public	44
3.	QUELLE INFLUENCE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS SUR LA GESTION DU PERSONNEL ET LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ?	46
3.1.	<i>Réactions et implication du personnel lors de la mise en place du plan de développement des collections</i>	46
3.1.1.	Appréhensions et difficultés	46
3.1.2.	Organisation au moment de la mise en place	47
3.1.3.	Un temps nécessaire d'adaptation et d'appropriation	48
3.2.	<i>Gestion du personnel</i>	49
3.2.1.	L'organisation	49
3.2.2.	La question de l'évaluation.....	51
3.3.	<i>Pratiques professionnelles</i>	53
3.3.1.	Rationalisation des choix et des outils	53
3.3.2.	Mise en commun des savoirs	54
3.3.3.	Une plus grande autonomie et un plus grand dynamisme	55
3.3.4.	De la connaissance à la promotion de la collection	56
4.	QUELLE FORMALISATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS POUR QUELLE GESTION DE LA COLLECTION ?	57
4.1.	<i>Prise de connaissance et ressources</i>	57
4.2.	<i>La formalisation des outils</i>	58
4.2.1.	Description.....	58
4.2.1.1.	A Fresnes	58
4.2.1.2.	A Miramas	59
4.2.1.3.	A Sion.....	62
4.2.1.4.	A Genève	63
4.2.2.	La théorie et les pratiques.....	64
4.3.	<i>Les perspectives</i>	66

4.3.1. Les évolutions envisagées	66
4.3.2. La transmission	68
CONCLUSION.....	70
BIBLIOGRAPHIE	72
TABLE DES ANNEXES	76

Introduction

Les collections d'une bibliothèque constituent son identité-même : dans une bibliothèque de lecture publique, les documents sont à la fois l'expression des missions confiées à l'établissement, le reflet des besoins et des attentes du public, et une proposition, de la part des professionnels, d'ouvrages et de périodiques susceptibles de contribuer à la formation intellectuelle, civique, personnelle de chacun, comme à ses loisirs. Elles sont « le fondement de toute bibliothèque »¹. Une collection, de ce point de vue, n'est pas une simple juxtaposition de documents, mais une construction dont les éléments entretiennent entre eux des rapports complexes.

La construction et le développement des collections ne relèvent donc pas de l'accumulation plus ou moins subjective d'ouvrages et de périodiques, mais, pour qu'on arrive à un tout vivant et cohérent, constituent un travail à composer et à évaluer de manière rigoureuse.

Les plans de développement des collections constituent l'outil de référence pour cette élaboration méthodique ; outils de gestion interne du professionnel, ils trouvent aussi une justification dans les exigences de la tutelle, exigences de gestion rigoureuse dans un contexte financier et social de plus en plus complexe et difficile pour les établissements culturels. On est aujourd'hui dans une situation où « des efforts d'économie sont imposés aux administrations d'Etat ou décentralisées ».²

La Charte des Bibliothèques³, affirme d'ailleurs dans son article 7 du Titre I sur les Missions et l'accessibilité des bibliothèques que « d'une manière générale, chaque bibliothèque doit élaborer et publier la politique de développement de ses collections et de ses services en concertation avec les bibliothèques apparentées. »

¹ CALENGE Bertrand, *Les politiques d'acquisition*, Paris, Editions du cercle de la librairie, 1994, p.9

² BAZIR Josette, CHAMOIN Carine, ESPINAT Patrick... [et al], *Les enjeux de la pratique d'évaluation dans les bibliothèques publiques : le point de vue de l'autorité de tutelle*, Mémoire de recherche sous la dir. de Lamia Badra, ENSSIB, Villeurbanne, 2004, p. 6

³ Charte adoptée par le Conseil Supérieur des Bibliothèques le 7 novembre 1991, disponible sur Internet : http://www.enssib.fr/autres_sites/csb-char.html [consulté le 30/04/2005]

Le plan de développement des collections, outil d'élaboration et de formalisation des acquisitions, apparaît donc comme une obligation professionnelle.

En effet, le plan de développement des collections doit permettre non seulement de programmer les acquisitions, mais aussi d'évaluer l'évolution des collections afin de mesurer l'activité de chaque établissement. Le plan de développement des collections n'est pas seulement, en lui-même, un outil d'évaluation ; pour l'élaborer de manière efficace, il faut avoir une vision globale claire des collections, c'est-à-dire de l'existant, à évaluer elles-mêmes. Il faut également connaître son public afin de cerner ses besoins ; la mise en place du plan de développement des collections, enfin, nécessite une modification de l'organisation du travail, et a donc à voir avec la gestion et l'évaluation du personnel. Le plan de développement des collections est au cœur de l'évaluation dans les bibliothèques publiques qui l'ont adopté.

La problématique de l'évaluation à travers les plans de développement des collections peut faire l'objet d'un bilan après plusieurs années d'utilisation dans quelques bibliothèques françaises et étrangères. On peut en effet se demander quelles sont les pratiques et les enjeux, dans les bibliothèques publiques, de l'évaluation du développement des collections à-travers l'adoption de plans de développement des collections. Par rapport à la tutelle et au public, on s'attachera à examiner la manière dont la politique d'acquisition a été formalisée et comment elle a fait évoluer la gestion des collections et du travail.

Il s'agira d'abord d'expliquer comment les plans de développement des collections s'inscrivent dans les pratiques d'évaluation, en replaçant l'évaluation dans le cadre particulier de la gestion publique et des bibliothèques, et en rappelant la réflexion qui a conduit à leur élaboration. Puis l'analyse du passage de la théorie à la pratique cerner le rôle des plans de développement des collections dans les relations entre les établissements, leur tutelle et leurs publics, et mettra en lumière l'influence du plan sur la gestion du personnel et les pratiques professionnelles, ainsi que sur la gestion des collections. Cette analyse s'appuiera sur les résultats d'entretiens menés auprès de quatre établissements français et suisses susceptibles de proposer une expertise sur cet outil.

Partie 1 Place des plans de développement des collections dans les pratiques d'évaluation

1. Une pratique managériale : l'évaluation

1.1. Introduction de pratiques venues de la gestion des entreprises privées

Le développement du management public dans les bibliothèques est le fruit de leur adaptation nécessaire aux contraintes contemporaines. La notion de management public s'est d'abord différenciée du management des entreprises privées, puis s'est appliquée au cas des bibliothèques. Il s'agit d'adapter à leurs missions spécifiques une réflexion, des méthodes et des outils utilisés depuis longtemps dans la gestion des entreprises privées, en tenant compte des exigences intellectuelles et des missions d'intérêt général d'un service public.

Les pays anglo-saxons ont depuis déjà longtemps intégré à la gestion des établissements certains outils du management, qu'on peut définir comme « l'action ou art ou manière de conduire une organisation, de la diriger, de planifier son développement, de la contrôler »⁴; il doit aider les responsables et les acteurs d'une entreprise à gérer et prévoir, à répartir les tâches et organiser les responsabilités, à contrôler et évaluer l'activité. Le souci d'efficacité et de rentabilité est ici essentiel, et il peut sembler étranger aux préoccupations des responsables de services publics. Pourtant, la raréfaction des ressources allouées aux établissements culturels et aux bibliothèques en particulier a conduit leurs responsables à présenter à leurs tutelles administratives et politiques un tableau de leur activité, de leur bilan et de leurs ambitions qui leur serve d'argument

⁴ THIETART, Raymond-Alain, *Le Management*, 7^e édition, PUF, 1995 (Que sais-je ?, n° 1860), cité dans GIAPPICONI, Thierry, CARBONE, Pierre, *Management des bibliothèques*, Editions du Cercle de la Librairie, 1997, p. 53

convaincant pour obtenir le soutien financier indispensable à leur vie et à leur développement. « Les bibliothèques doivent dorénavant argumenter le rôle qu'elles ont à jouer en faveur de la démocratisation culturelle, et les moyens dont elles disposent ou qu'elles sollicitent, par des objectifs facilement repérables. »⁵ Dans un contexte de crise économique et sociale, où les collectivités locales sont de plus en plus sollicitées pour faire face aux besoins sociaux des populations, il est devenu indispensable de pouvoir démontrer que les bibliothèques gèrent avec rigueur et cohérence la réalisation de leurs missions et contribuent à la vie de la collectivité. Il s'est donc agi de rationaliser les politiques et les discours pour faire face aux exigences des élus locaux, dans le cas des bibliothèques de lecture publique. Les principes du management public ont ainsi pour but essentiel d'aider les établissements à rendre compte de leur activité et de présenter leurs demandes avec toutes les garanties de sérieux.

Mais c'est aussi vis-à-vis des publics que les outils du management peuvent se révéler utiles. Devenu de plus en plus consommateur, il a aujourd'hui accès à de multiples ressources chez lui comme dans les divers établissements qu'il fréquente -et entre lesquels il peut faire jouer la concurrence-. Les usagers peuvent être abonnés à plusieurs bibliothèques, le développement des divers média leur fournit une offre sans cesse plus riche, et ils sont donc particulièrement sensibles à la qualité, à la pertinence, à la variété des documents auxquels ils peuvent accéder, et aux conditions de cet accès. Beaucoup sont également attentifs à l'utilisation de l'argent public, et, au-delà de l'usage personnel qu'ils peuvent faire des ressources des bibliothèques, s'intéressent à la façon dont elles l'utilisent pour remplir leurs missions. Il apparaît donc que les établissements publics se trouvent confrontés à la nécessité de formaliser leurs politiques, dans un triple souci de développement (planification) , d'efficacité (gestion et organisation) et de justification (face aux tutelles et aux publics).

⁵ BAZIR Josette, CHAMOIN Carine, ESPINAT Patrick... [et al], *Les enjeux de la pratique d'évaluation dans les bibliothèques publiques le point de vue de l'autorité de tutelle* , op. cit., p. 6

1.2. Spécificités du management public

Si le management public reprend certaines préoccupations et les principaux outils du management stratégique appliqués dans le secteur privé⁶, il s'en différencie pourtant dans la mesure où il s'applique à des établissements dont l'objectif n'est pas la recherche du profit. Les bibliothèques publiques ont en effet à remplir des missions de service public étrangères au secteur privé. Leurs activités se déploient au service de l'intérêt général, dans les domaines de la culture, de la formation initiale et continue et de la cohésion sociale. Elles doivent permettre l'accès à la connaissance et à l'information dans des conditions d'égalité à l'ensemble des citoyens et à ce titre relèvent d'un projet politique de la collectivité, désireuse de donner à chacun les moyens de jouer son rôle de citoyen et de développer ses talents personnels.

De ce point de vue le management public n'a pas les mêmes objectifs de développement lucratif que le management dans l'entreprise privée. Ils se rejoignent dans la recherche de l'efficience (ou rapport entre objectifs et moyens), de l'efficacité (ou rapport entre objectifs et résultats), de la pertinence (ou rapport entre résultats et moyens), qui permet de vérifier l'adaptation de la politique adoptée à l'accomplissement des missions : comme pratiques de prévision, de gestion et d'évaluation. Mais dans le cadre des services publics, la nécessité de remplir des missions d'intérêt général de nature politique, sociale et culturelle reste primordiale. C'est d'ailleurs l'obligation de remplir ces missions avec succès dans un contexte financier et socioculturel complexe et parfois difficile qui pousse les acteurs publics à employer des méthodes rigoureuses et rationalisées.

L'évaluation de l'impact est également primordiale ; elle permet de mesurer l'« efficacité sociale » de l'action des bibliothèques en répondant à la question : « Comment évaluer la portée des services rendus par les bibliothèques dans les domaines où elles sont loin d'être les seules à intervenir ? »⁷

Les établissements culturels dans leur fonctionnement ne sont donc pas assimilables à d'autres lieux de l'industrie des loisirs contemporaine, avec lesquels

⁶ On peut citer par exemple le marketing et le benchmarking. Voir aussi GIAPPICONI, Thierry, CARBONE, Pierre, *Management des bibliothèques*, op. cit., pp. 75-76 pour une classification des différents outils de management.

ils entrent cependant en concurrence aux yeux des usagers. Ils sont conduits à adopter des principes de gestion similaires dans le respect des buts qui leur sont assignés, en tenant compte des spécificités de la communauté à laquelle ils s'adressent, en accord avec les priorités politiques et culturelles de la tutelle.

1.3. Statut de l'évaluation dans la réflexion managériale

L'évaluation est bien une des préoccupations essentielles du management. Si « un management responsable ne peut être que stratégique »⁸, l'évaluation relève des stratégies opérationnelles, qui s'occupent de l'action des différents instruments mis au service de la stratégie générale d'un établissement: réflexion sur les missions et les objectifs, choix d'organisation, programmation des ressources, mise en oeuvre et, donc, évaluation. Dans la réflexion managériale, on distingue en effet les objectifs généraux qui, sur le long terme, déterminent des valeurs, des comportements, et servent de philosophie à l'action ; les objectifs stratégiques délimitant plus concrètement les champs de l'action ; les objectifs opérationnels, qui, de manière quantitative, donnent un contenu à l'action. Dans les bibliothèques, l'évaluation porte sur trois champs d'action : les publics, les collections et les services.

En amont de son activité, la bibliothèque doit ainsi faire une analyse de son public afin de pouvoir définir les usages et les profils d'utilisateurs sur lesquels elle va mettre l'accent. Elle doit avoir une image claire de la population concernée et des structures de la collectivité : établissements économiques, situation financière, institutions et associations culturelles, autorités académiques dans le domaine éducatif... Les pratiques culturelles doivent être clairement cernées à partir d'indicateurs précis : niveau d'études, objet de la fréquentation de la bibliothèque, usages prévus et effectifs des documents, usages recherchés.

L'évaluation de l'activité de la bibliothèque - collections et services - a, elle, une double visée : rétrospective parce qu'elle permet, à l'aide d'indicateurs

⁷ GIAPPICONI, Thierry, CARBONE, Pierre, *Management des bibliothèques, op. cit.*, p. 100

clairement définis, de mesurer le rapport entre les objectifs de départ, les ressources allouées à leur réalisation et les résultats. De ce point de vue, elle est mesure de l'activité de l'établissement et de sa place par rapport aux autres acteurs du service public. Elle est de plus un moyen de se situer dans l'environnement culturel d'une collectivité, non seulement en autorisant la comparaison entre les résultats de chacun, mais aussi en contribuant à une vision d'ensemble des résultats obtenus par chaque acteur. Elle a également une dimension prospective, parce qu'elle permet de faire apparaître les manques, les points faibles qui doivent être traités dans l'avenir dans la mesure où ils relèvent des missions de l'établissement. A cet égard, l'évaluation n'est pas seulement destinée à satisfaire les demandes de la tutelle, à justifier auprès d'elle des moyens dont on a besoin ; elle livre aussi aux équipes de l'établissement un tableau en filigrane du travail à accomplir qui peut leur permettre pour l'avenir de remplir leur mission avec efficacité et économie, et donc dans les meilleures conditions pour elles-mêmes.

Sa pratique régulière relève ainsi de la vie interne de l'établissement ; dans une bibliothèque, elle ne mobilise pas que la direction : outre la tutelle administrative et politique, qui a son mot à dire sur les aspects financiers de la gestion, elle concerne aussi tous les services contribuant à la réalisation des différents objectifs opérationnels, et dans le cas particulier du développement des collections, le service ou le département des acquisitions, dont l'organisation et le fonctionnement peuvent être évalués afin d'être mieux organisés. L'évaluation est de ce point de vue un des instruments essentiels de la gestion des ressources humaines. Elle permet à la fois d'établir l'existant afin de se fixer des objectifs, et de vérifier si ces objectifs ont bien été atteints.

1.4. Conditions de l'évaluation

Il ne faudrait cependant pas limiter l'évaluation à une simple mesure quantitative permettant de faire tomber le couperet sur des activités, des services ou des établissements jugés peu « productifs » en fonction d'une moyenne statistique attendue. On ferait ainsi apparaître « quelles sont les bibliothèques qui

⁸ GIAPPICONI, Thierry, CARBONE, Pierre, *Management des bibliothèques, op. cit.*, p. 79

rendent le plus de services, mais pas celles qui rendent le meilleur service »⁹. C'est à partir d'une combinaison d'indicateurs adaptés à la situation particulière de l'établissement à évaluer qu'il faut s'appuyer pour que l'évaluation soit significative. La réalisation des missions fondamentales de la bibliothèque, qui doivent être parfaitement claires et définies dans l'esprit de la direction et du personnel, s'inscrit dans un contexte déterminant, variable, à intégrer dans le contrôle de l'activité. « Toute gestion suppose la définition de buts explicites qui en constituent le point de départ et la référence. »¹⁰ Il faut donc des critères précis mais adaptés pour permettre une évaluation pertinente.

L'évaluation doit par ailleurs accompagner la réalisation des objectifs, et non pas venir comme une sanction finale, jugeant uniquement d'un résultat. A partir des objectifs opérationnels établis, elle prend en compte les conditions de leur réalisation: insuffisance des moyens budgétaires, retards, mauvais calibrage de certains objectifs par rapport aux conditions concrètes... Elle doit permettre d'apporter des correctifs, des inflexions à ces objectifs pour mieux les réaliser. C'est dire que l'évaluation permet une adaptation de l'activité en cours d'exercice, qu'elle doit aussi se proposer avec souplesse comme un cadre de réflexion utile et non comme une contrainte indiscutable.

Un des moyens de s'assurer de sa légitimité est certainement d'en discuter les critères avec ceux dont l'activité sera évaluée : il paraît souhaitable d'associer l'ensemble des acteurs à la définition de ses termes, pour faire apparaître une vision commune du travail collectif. Si elle est un instrument de gestion des ressources, notamment des ressources humaines, elle doit être perçue comme un instrument d'organisation, et non comme une tentative pour contrôler de manière tatillonne et autoritaire la réalisation des objectifs. Le souci de rationalisation, à la base des pratiques d'évaluation, doit déboucher sur une meilleure utilisation des ressources dans l'intérêt collectif.

Objectivité et pertinence des critères par rapport aux objectifs et au contexte, souplesse et légitimité semblent donc être les conditions d'une évaluation utile et efficace. La réception de l'évaluation peut en effet se révéler délicate parce

⁹ GIAPPICONI, Thierry, CARBONE, Pierre, *Management des bibliothèques, op. cit.*, p.230

¹⁰ GIAPPICONI, Thierry, CARBONE, Pierre, *Management des bibliothèques, op. cit.*, p. 15

qu'elle transmet une image de l'activité de l'établissement pouvant mettre en cause des méthodes de travail, des réflexes ou des habitudes bien installés, parce qu'elle fixe aussi pour la tutelle une image de la bibliothèque à partir de laquelle des décisions importantes seront prises.

Dans un contexte où le management a fait son entrée dans la gestion du secteur des bibliothèques publiques, le plan de développement des collections est avec la politique des services l'un des outils de finalisation essentiels.¹¹

2. Les plans de développement des collections

2.1. Les plans de développement des collections : de l'évaluation à la prospective

Le plan de développement des collections est un outil défini par Bertrand Calenge en 1994¹², appartenant à une démarche globale de politique documentaire. Il est en quelque sorte la formalisation de la politique documentaire de la bibliothèque, laquelle, suite aux évolutions récentes, que ce soit la multiplication des supports, la diversification des usages et des usagers, la diminution parfois des budgets, ne peut plus s'en tenir à une démarche intuitive. « Le plan de développement des collections détermine chaque année les règles et objectifs d'application de la Charte des Collections, se référant au budget essentiellement mais établissant aussi échéanciers, responsabilités et complémentarités secteur par secteur pour l'année à venir »¹³. Cette définition met en exergue plusieurs caractéristiques essentielles du plan de développement des collections : c'est un élément de planification annuelle, lié à d'autres outils de politique documentaire, qui répond à des objectifs, dans le cadre du budget imparti aux acquisitions mais

¹¹ GIAPPICONI, Thierry, CARBONE, Pierre, *Management des bibliothèques*, op. cit., pp. 75-76

¹² CALENGE, Bertrand, *Les politiques d'acquisition*, op. cit., pp.69-70

¹³ *Idem* .p. 56

s'étendant plus largement à l'organisation concrète de ces acquisitions, dans le temps et au sein de l'équipe de la bibliothèque.

La pratique invite cependant Bertrand Calenge à distinguer en 1999 un plan de développement des collections basé sur des objectifs à moyen terme (trois ou cinq ans) d'un programme annuel d'acquisition, qui consiste en une répartition annuelle du budget, en fonction des priorités du plan de développement¹⁴. Il conseille également de mettre en place un plan de développement des collections par domaine de connaissance, les objectifs de chacun d'entre eux n'étant pas obligatoirement similaires¹⁵.

Le plan de développement des collections n'est qu'un des documents de travail formalisés utilisés au sein des établissements ayant réfléchi à la politique documentaire qu'ils souhaitent mener. Il n'est pas d'ailleurs, le plus souvent, le premier document rédigé. Bertrand Calenge en énumère trois en plus du plan de développement des collections et du programme annuel d'acquisition¹⁶ :

- Le **schéma général d'orientation** est un document à usage interne qui projette à trois ou cinq ans un état souhaité des collections et qui indique les priorités à mettre en œuvre en matière de développement des collections, quantifiant le volume d'acquisition par domaine. Il affirme également des objectifs très généraux, et notamment les principes concernant les supports documentaires et les langues d'expression. Enfin, il énumère les domaines qui font l'objet d'un plan de développement détaillé.
- Les **protocoles de sélection** sont rédigés par domaine d'acquisition et sont en quelque sorte le *vade mecum* des acquéreurs. Ils comportent les indications pratiques nécessaires au quotidien : rythmes de sélection, sources de sélection, partenaires privilégiés, règles de désherbage, tableaux de bord et grilles d'analyse. C'est un document qui va donc être différent selon les domaines, et spécifique à chaque acquéreur, leur permettant par ailleurs de s'approprier la politique documentaire de l'établissement.

¹⁴ CALENGE, Bertrand, *Conduire une politique documentaire*, Paris, Editions du cercle de la librairie, pp. 134-139

¹⁵ *Idem*, p. 150

- Il y a enfin la **charte des collections**, document de communication externe à la différence des autres documents formalisés. Validée par la tutelle, elle fixe le cadre de la politique documentaire de l'établissement, en énonçant objectifs et priorités de valorisation et constitution des collections. Elle précise les missions de la bibliothèque, les besoins d'information auxquels elle répond, les formes et supports exclus et admis, les fonds spécialisés et les pôles d'excellence de la collection, les partenariats, la déontologie des acquisitions.

Ces documents sont bien sûr étroitement liés les uns aux autres ; la charte des collections peut être une synthèse du plan de développement des collections et du schéma général d'orientation, tout comme le plan de développement des collections découle des missions décrites dans la charte. Cependant, il n'y a pas de règles en la matière. Certaines bibliothèques choisissent de regrouper ces documents, ou de les découper différemment. Bertrand Calenge regrette une diversité des pratiques qui nuit à l'élaboration d'une réflexion commune¹⁷.

Le plan de développement des collections, nécessairement mis en place après évaluation de la collection existante, est aussi un outil d'évaluation. Il permet au bibliothécaire de justifier auprès de sa tutelle ses acquisitions et actions, qui y apparaissent pleinement liées aux missions de politique publique confiées à la bibliothèque. Mais c'est aussi un outil qui lui permet, en partant d'une vision précise de l'état de sa collection à l'instant « T », de planifier le développement de sa collection pour arriver à un état souhaité. Il est issu d'une réflexion concrète sur le contenu de la collection. Le but est de savoir pourquoi on achète et de comprendre pourquoi on dérive des objectifs.

Comme tout outil d'évaluation, le plan de développement des collections ne peut se concevoir qu'en fonction d'objectifs, ceux-ci étant définis selon les missions que la tutelle a confiées à la bibliothèque. A partir des missions, comment va-t-on produire une politique documentaire ? C'est la question que devrait se poser tout professionnel en charge d'une collection.

¹⁶ *Ibidem*, pp. 130-142

¹⁷ *Ibidem*, p. 150

Le plan de développement des collections permet aussi au professionnel de justifier son action, ainsi que les dépenses engagées, auprès de sa tutelle. En quelque sorte, il confère au professionnel une légitimité liée à la pertinence de son travail. C'est donc un outil de gestion, qui permet de combiner dans un tableau unique les trois paramètres nécessaires à la gestion méthodique d'une collection selon Thierry Giappiconi : « l'évaluation de l'existant, la maîtrise de l'accroissement et l'attente du résultat au regard d'un objectif préalablement fixé ».¹⁸

Bien que n'étant pas a priori un document de communication (ce rôle revient plutôt à la charte des collections), le plan de développement des collections permet aussi de justifier auprès des lecteurs les choix d'acquisition, notamment en cas de refus d'accéder à une demande d'achat car ne rentrant pas dans le cadre de la politique documentaire de l'établissement. Il est également un outil de communication au sein de l'équipe des bibliothécaires et permet en cas d'arrivée de nouveaux agents de garantir une certaine continuité de l'action menée.

Chaque plan de développement des collections est propre à une bibliothèque car il part de la réalité de cette bibliothèque : son environnement, ses missions, ses collections.¹⁹ « Chaque collection publique [est] aussi différente de sa voisine qu'un être humain peut l'être d'un autre. »²⁰ Il n'est donc pas envisageable de copier simplement un modèle mis en place dans un autre établissement, même si les méthodes de mise en place sont a priori les mêmes.

2.2. La mise en œuvre

Thierry Giappiconi, s'appuyant sur les recommandations du Conseil Supérieur des Bibliothèques affirme que la responsabilité du développement des collections revient au directeur de la bibliothèque, en concertation avec les décideurs politiques et administratifs afin de définir les objectifs prioritaires de

¹⁸ GIAPPICONI, Thierry, *Manuel théorique et pratique d'évaluation des bibliothèques et centres documentaires*, Paris, Editions du cercle de la librairie, p. 105

¹⁹ Voir l'entretien avec Bertrand Calenge, Annexe 3

²⁰ CALENGE, Bertrand, *Les politiques d'acquisition*, op. cit. p. 11

l'établissement²¹. La rédaction doit cependant, selon Bertrand Calenge, être réalisée conjointement par tous les acteurs liés aux collections : les acquéreurs, mais aussi, quand ce ne sont pas les mêmes, les agents de service public en contact direct avec les usagers²². L'application du plan de développement est collective : il est nécessairement mis en œuvre par toute l'équipe, selon une démarche proche de celle du projet.

Le plan de développement des collections existe à l'état d'ébauche dans de nombreuses bibliothèques, sous forme d'une répartition budgétaire (ce qui reste insuffisant car ce document ne prend pas en compte toutes les dimensions du développement des collections). Les plans de classification (système des cotes validées : la liste des cotes utilisables au sein de la bibliothèque est pré-établie ; cela permet de discriminer aussi les acquisitions, car les acquéreurs doivent veiller à ce que le document qu'ils comptent acheter rentre dans cette classification) sont aussi un moyen de débiter la réflexion aboutissant à la mise en place d'un plan de développement des collections²³.

Avant de rédiger le plan de développement des collections, il faut avoir défini un certain nombre de points qui formeront la clé de voûte de la politique documentaire de l'établissement. La première étape est le découpage de la collection en domaines de connaissance, eux-même divisés en sous-domaines selon la taille de la bibliothèque ; il y a un plan de développement des collections par domaine de connaissance.

Chaque domaine est défini par l'énumération des indices Dewey (si la bibliothèque utilise ce système d'indexation). Il peut aussi être précisé par des champs historiques (acquisition de document pour telle et telle période), linguistique (si l'on souhaite enrichir le fonds de documents en langues étrangères), géographique (aire géographique couverte par ce domaine), ethnographique (documents concernant tel peuple, telle civilisation). Il faut ensuite définir les niveaux des collections à développer selon les domaines : cela peut être des niveaux de complexité (calqués sur les cycles scolaires et universitaires) ou

²¹ GIAPPICONI, Thierry, *Manuel théorique et pratique d'évaluation des bibliothèques et centres documentaire*, op. cit., p. 103

²² CALENGE, Bertrand, *Les politiques d'acquisitions*, op. cit., p. 69

²³ Voir l'entretien avec Bertrand Calenge, Annexe 3

des niveaux d'usage (« Jeunesse », « Adolescents », « Adultes », « Public spécialiste »...).

Les plans de développement de collection peuvent se présenter de manières variées, puisqu'il n'y a pas de modèle prédominant. Mais différents éléments sont immuables. On trouve tout d'abord différents points à rédiger par domaine :

- Présentation des objectifs prioritaires en fonction de la charte des collections et des résultats du précédent plan (public visé, niveaux à atteindre, quantité de documents à acquérir...)
- Définition précise du contenu du domaine et des sous-domaines avec, le cas échéant, les thèmes apparentés
- Répartition budgétaire par secteur d'usage (section adulte, jeunesse, annexes...) et budget théorique pour chaque domaine de sélection, si on choisit de ne pas dissocier plan de développement des collections et programme annuel d'acquisition
- Echancier des récolements et désherbages
- Paramètres documentaires : formes, langues, pérennité
- Question des supports et proportions des acquisitions courantes, rétrospectives et à la demande
- Arbitrage des questions d'acquisition surgies l'année précédente.

Cette partie rédigée est complétée par des tableaux indiquant la liste des sujets retenus, en précisant les paramètres documentaires spécifiques à chaque sujet ou regroupement de sujet, la programmation du nombre de documents à atteindre et le niveau à atteindre, par sujet également.

Le plan de développement des collections est lui-même objet d'évaluation, en cours d'année et un bilan final : il faut donc construire des objectifs mesurables afin de confronter objectivement la collection constituée et la collection désirée.

2.3. Les outils et les indicateurs de performance

Un certain nombre de techniques et de procédures permettent d'évaluer des segments de la collection. Elles permettent d'une part de réaliser un état de

l'existant, préalable à l'établissement d'un plan de développement des collections, d'autre part d'évaluer la réalisation concrète du plan de développement des collections. Ainsi l'indicateur de performance est « un indice, un signe qui permet d'inférer qu'un objectif est atteint ou en voie de l'être »²⁴. Tels qu'ils ont définis par la norme ISO 11 620²⁵ les indicateurs de performance sont « une expression numérique, symbolique ou verbale, dérivée des statistiques des bibliothèques ou d'autres données, employée pour caractériser la performance d'une bibliothèque. ».

Les indicateurs de performance des bibliothèques peuvent se définir de différentes manières. On peut distinguer les indicateurs d'évaluation des collections, suivant l'objet proprement visé, c'est-à-dire ceux centrés sur les collections, de ceux centrés sur les utilisateurs.

Les indicateurs centrés sur les collections analysent le contenu et les caractéristiques d'un segment donné de la collection, afin de le comparer soit à un modèle standard externe, soit à des objectifs internes préalablement établis. Le calcul de l'âge des collections permet par exemple, d'évaluer le degré d'actualité de l'information proposée par un segment documentaire. Il est à noter que le degré d'actualité varie bien évidemment en fonction du segment évalué, cette technique apparaît particulièrement intéressante pour la plupart des domaines scientifiques. Elle permet de fixer des règles précises concernant les rythmes d'acquisition et de désherbage et il s'agit d'un véritable outil technique de gestion de la collection.

Les indicateurs centrés sur les utilisateurs permettent de décrire la manière dont la collection est utilisée, et d'évaluer l'efficacité de la collection par rapport à son utilisation.

Le taux de rotation des collections permet, selon la norme ISO 11620, d'« évaluer l'adéquation de la collection aux demandes de la population à desservir »²⁶. Toutefois il n'existe pas de taux idéaux ou modèles à atteindre en fonction des segments, et le travail d'interprétation des résultats est délicat. Il

²⁴ DEJEAN, J., « Culture de l'évaluation et fascination pour les indicateurs » in *Politiques et management public*, 1998, vol.6, n°2, pp 161-174

²⁵ Voir les ouvrages suivants : ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION, *Norme internationale 11 620 : information et documentation – indicateurs de performance des bibliothèques*, Genève, ISO, 1998 et ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION, *Norme internationale 11 620 : information et documentation – indicateurs de performance des bibliothèques : amendement 1 : indicateurs complémentaires de performance des bibliothèques*, Genève, ISO, 2003

²⁶ ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION, *op. cit.*

s'agit d'établir des taux de rotation différenciés, c'est-à-dire de comparer le taux de rotation de la collection dans son ensemble avec des sujets particuliers. Un taux de rotation faible, par exemple, indique la présence de documents non-empruntés. Si l'on combine le taux de rotation avec l'âge de la collection, cela permettra d'établir si le degré d'actualité du segment documentaire est insuffisant.

On peut aussi distinguer les indicateurs de performance selon leur mode d'élaboration, en indicateurs calculés et mesurés : « ils sont calculés lorsque les montants qu'ils rapportent, résultent des différents comptages issus notamment des statistiques, alors qu'ils sont mesurés lorsque leur obtention nécessite une enquête spécifique dont les résultats ne peuvent être obtenus par les seules informations à l'origine des indicateurs calculés. »²⁷ La distinction entre indicateurs calculés et indicateurs mesurés correspond en fait, à la distinction entre indicateurs quantitatifs et indicateurs qualitatifs.

Les indicateurs quantitatifs (ou calculés) reposent sur des données numériques (calcul de l'âge de la collection, budget par domaine, taux de rotation) et nécessitent des outils informatiques spécifiques. Les indicateurs qualitatifs (ou mesurés) reposent sur une évaluation subjective qui est le fait soit des professionnels des bibliothèques, des experts ou des usagers. Ces mesures qualitatives comprennent : comparaison d'un segment de la collection avec celui d'une autre bibliothèque, avec une bibliographie de référence, évaluation par expertise, enquêtes de satisfaction auprès des usagers.

Même si l'on peut en effet distinguer des indicateurs quantitatifs et des indicateurs qualitatifs, la part d'interprétation apparaît toujours comme un élément fondamental d'une bonne évaluation. Les outils de l'évaluation des collections ne sont pas les outils d'une rationalité mécanique : à tel effet correspond telle cause. Bien au contraire, à un même effet correspond des causes multiples. Et ces outils ne se substituent pas aux choix et à la réflexion du professionnel. Ce sont des outils malléables dont on doit se servir avec précaution, et qui doivent aider à affiner la réflexion.

²⁷ BAZIR Josette, CHAMOIN Carine, ESPINAT Patrick... [et al], *Les enjeux de la pratique d'évaluation dans les bibliothèques publiques : le point de vue de l'autorité de tutelle*, op. cit., p. 20

2.4. Une méthode d'évaluation des collections : Le Conspectus

Tout comme le management en bibliothèque, l'évaluation des collections a été développée tout d'abord aux Etats-Unis. Des pratiques d'évaluation des collections existaient déjà aux Etats-Unis depuis les années 30 et 40, ces pratiques visaient l'établissement d'une qualité de la collection, et précisaient des règles de sélection et de désherbage²⁸. Mais ce n'est que vers le milieu des années 70 que ces pratiques ont commencé à être théorisées et qu'apparaît le terme de « Conspectus »²⁹. L'idée de Conspectus appliquée au monde des bibliothèques, était de fournir un outil permettant d'obtenir une vue globale des collections d'une bibliothèque ou des collections d'un réseau, permettant une politique coordonnée de développement des collections.

Avec la prolifération des documents et de l'information, il devient de plus en plus difficile de choisir les documents, de se faire une idée globale de la collection existante, et de déterminer la manière dont la collection devait évoluer. Il s'est avéré de plus en plus nécessaire d'avoir des outils pour évaluer les collections des bibliothèques, ainsi que des outils d'aide à la décision dans les sélections et acquisitions des documents. Car face à la prolifération des documents, la notion de qualité devient de plus en plus essentielle et problématique pour les professionnels des bibliothèques.

Aux Etats-Unis le Research Libraries Group (RLG) fondé en 1974 par quatre bibliothèques de recherche américaines, a mis au point une méthode du Conspectus au début des années 80³⁰. Cette méthode a été mise au point en vue de permettre une coopération entre différentes bibliothèques universitaires ou de recherche, dans les acquisitions comme dans la conservation des documents. La réalisation d'un réseau documentaire et la mise en place d'une complémentarité entre les collections de différentes bibliothèques nécessite, en effet, d'avoir non seulement une vision complète de chaque collection, mais aussi un langage

²⁸ BUSHING Mary C., *The Evolution of Conspectus Practice in Libraries: The Beginnings and the Present Applications* [en ligne], [référence du 25 avril 2005], disponible sur Internet : www.caslin.cz:7777/caslin01/sbornik/conspectus.html

²⁹ Le nom masculin latin *conspectus* recouvre les sens de « vue » ou « coup d'œil d'ensemble et d'examen »

commun qui permette d'établir des comparaisons entre les collections. Ces comparaisons devaient pouvoir être possibles sans comparaisons titre à titre, mais par segments de la collection.

Le Conspectus RLG est basé sur la classification de la Bibliothèque du Congrès, étant donné que la majorité de ses membres utilisaient cette classification pour organiser leur collection. Ce Conspectus a été mis en ligne de 1982 jusqu'en 1997. Les indicateurs de conservation³¹ supposent que les acquéreurs aient une idée non seulement du contenu du document mais aussi de son usage futur. Ces indicateurs qui ont une valeur prospective, indiquent clairement que le Conspectus n'est pas uniquement un outil d'évaluation mais aussi un outil de planification, et s'inscrit bien dans une pratique managériale.

Les indicateurs de profondeur des collections mis au point permettent d'évaluer le contenu des documents, des sujets et des domaines, de se fixer des objectifs qualitatifs, et d'évaluer ces objectifs.

Le modèle de Conspectus a évolué au gré de ses réappropriations et de ses contextes d'utilisation. Le Pacific Northwest Collection Development (PNCD) qui a été créé à l'initiative de bibliothécaires de l'Etat de l'Alaska et de la Stanford University de Californie, a largement participé à l'évolution du Conspectus. Leur premier apport a été d'opter pour la classification Dewey, plus adaptée notamment aux petites bibliothèques et surtout aux bibliothèques hors des Etats-Unis. Ils ont aussi mis au point un outil informatique permettant d'extraire automatiquement des données sous forme de tableaux et de graphiques permettant d'évaluer la collection.

La troisième contribution du PNCD a été d'affiner les indicateurs de profondeur des collections, au lieu des six indicateurs du Conspectus RLG, le PNCD en propose dix³². Ces dix indicateurs, présentés dans le tableau en annexe, semblent peut-être plus adaptés au contexte des bibliothèques de lecture publique.

C'est ensuite au Western Library Network (WLN) qu'a échu le rôle de développer le Conspectus. Tout comme le PNCD, le WLN a voulu élargir la méthode Conspectus de manière à ce qu'elle puisse être utilisée de manière internationale.

³⁰ *A brief history of the RLG Conspectus*, [en ligne], dernière mise à jour : 2004, [référence du 25 avril 2005], disponible sur Internet : www.rlg.org/conspechist.html

³¹ Voir le tableau des indicateurs de conservation en Annexe 1

³² Voir les tableaux des indicateurs de profondeur en Annexe 1

L'évolution des indicateurs de couverture linguistique illustre bien la nouvelle dimensions prise par le Conspectus WLN³³.

En 1999 le WLN est devenu un service d'Online Computer Libray Center (OCLC). Le Conspectus OCLC peut être utilisé avec trois classifications : la classification Dewey, celle de la Bibliothèque du Congrès, et celle de la Bibliothèque Nationale de Médecine. Ce modèle est divisé en trois niveaux : "division", "category", "subject", qui correspondent aux domaines, sous-domaines et sujets. OCLC propose un logiciel d'évaluation des collections, le WorldCat Collection Analysis³⁴, qui permet d'analyser de manière automatique des segments de collection. Les indicateurs de couverture linguistique ont évolué, le logiciel reconnaît ainsi trente langues, en dehors de l'anglais, grâce aux codes de langue du format MARC (Machine Automatical Readable Catalogue).

Ce rapide historique montre bien d'une part la volonté de rationaliser la gestion des collections en créant des outils propres à l'évaluation comme à la planification, et d'autre part la volonté de créer un outil standard capable de s'adapter à différents contextes. Le Conspectus a été repris dans différents pays notamment au Royaume-Uni, en Grèce, au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande. En France, c'est le Conspectus RLG qui a tout d'abord attiré l'attention et qui a été expérimenté au niveau universitaire, ce qui a abouti notamment à la mise en place des CADIST (Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique)³⁵. En 1997, alors que l'influence du Conspectus RLG décroît, l'intérêt pour cette méthode est relancé avec la publication du manuel du WLN : *Using the conspectus method : a collection assessment handbook*³⁶. Le Conspectus semble peu utilisé en France, néanmoins l'intérêt pour des outils

³³ Voir les tableaux des indicateurs de couverture linguistique en Annexe 1

³⁴ <http://www.oclc.org/collectionanalysis/default.htm>

³⁵ CALENGE, Bertrand, *Les politiques d'acquisition, op. cit.*, p. 33

³⁶ BUSHING M., DAVIS B., POWELL N., *Using the Conspectus Method: a collection Assessment Handbook*, WLN, 1997.

formalisés de la politique documentaire n'a cessé de se développer dans la théorie comme dans la pratique.

Partie 2 : Pratiques et enjeux des plans de développement des collections

L'évaluation et le développement des collections sont un des aspects principaux de l'évaluation générale des bibliothèques publiques. Le plan de développement des collections, tel qu'il a pu être théorisé ces dernières années, en est l'instrument essentiel. Nous sommes partis du principe qu'un outil systématique et formalisé dans un souci de rationalisation permettait de mesurer objectivement l'état des collections et de programmer leur évolution dans le cadre des missions et objectifs que le plan met en application. Cet outil devrait être facilement transposable puisqu'il est construit de manière systématique afin de connaître exactement l'état des collections et d'organiser les acquisitions. En tant qu'outil d'évaluation des collections il induit une normalisation des pratiques, la mise en place d'un langage commun, et de ce fait on peut imaginer qu'à la manière de *Conspectus*, il tende à devenir un outil de comparaison et d'évaluation des bibliothèques entre elles.

Il est donc important, pour évaluer la pertinence de cette hypothèse, de s'interroger non seulement sur les sources d'inspiration des bibliothèques, mais aussi sur leurs objectifs, les améliorations envisagées des outils, ainsi que sur la possibilité de transmettre, de transposer ailleurs leur expérience.

On peut penser que selon le modèle américain dont il est inspiré, le plan de développement des collections devrait également permettre de proposer une image claire de l'activité de la bibliothèque, et être, de ce fait, avec la charte des collections, un instrument de dialogue avec la tutelle, et éventuellement le public.

Enfin, malgré tous les avantages et l'intérêt, que peuvent présenter les plans de développement des collections, tels qu'ils sont présentés notamment dans la pratique, il faut noter que les bibliothèques ayant développé un plan de développement des collections en France restent peu nombreuses³⁷, et que cet outil

³⁷ « Si les réflexions de bon sens ne manquent pas [...] , les choix formalisés restent rares et partiels. », CALENGE, Bertrand, *Les politiques d'acquisition*, *op. cit.*, p. 10

de gestion ne s'est pas largement répandu dans les bibliothèques de lecture publique.

Il est donc légitime de faire un bilan auprès des établissements qui l'ont adopté, afin de connaître leur expérience, de savoir quels bénéfices elles en ont retiré mais aussi à quelles difficultés elles se sont heurtées, qui pourraient expliquer des réticences dans le reste de la profession.

Ce sont à la fois la forme, la mise en application et le fonctionnement du plan de développement des collections qui doivent être étudiés. On peut, en effet, se demander d'abord si la formalisation et la normalisation, qui sont les principes mêmes d'un plan de développement des collections, en rendent l'accès et l'usage plus simple et attractif ou au contraire rebutant.

Par ailleurs, son introduction auprès des acquéreurs suppose une modification des méthodes de travail qui n'est peut-être pas facile à obtenir. Et la mise en place d'un plan de développement des collections induit un travail plus collectif, une modification de l'organisation et sans doute de l'évaluation du travail de chacun. En effet, la rationalisation et la normalisation des pratiques dans la sélection, l'acquisition et le désherbage des documents, peuvent être perçues comme une intrusion dans le travail du bibliothécaire. Elles peuvent engendrer la peur d'être jugé, la peur de perdre une autonomie, une liberté.

Le plan de développement des collections induit peut-être aussi une crainte, par rapport à la tutelle, de s'enfermer dans un carcan d'obligations concernant la politique documentaire et les acquisitions ; ce qui amène, bien entendu, à s'interroger plus largement sur le rôle qu'il peut jouer vis-à-vis de cette tutelle, et éventuellement du public, dans la mesure où il rend plus visibles les choix opérés.

Ces axes de travail, qui forment la base de notre réflexion sur les plans de développement des collections et leur usage, nécessitent de mettre en œuvre une investigation auprès des professionnels qui utilisent cet outil de politique documentaire, afin de dessiner une image de la réalité des pratiques que l'on pourra confronter aux enseignements de la littérature professionnelle.

1. Enquête dans quatre bibliothèques de lecture publique

1.1. Méthodologie

1.1.1. Le choix de l'entretien

Après nous être consacrés à l'étude des sources concernant l'évaluation et les plans de développement des collections (lecture des ouvrages de référence, d'articles, consultation de sites Internet), s'est posée la question de la méthode d'investigation que nous allions mettre en œuvre pour répondre aux questions soulevées par ces lectures. Questionnaire à envoyer à un large échantillon de bibliothèques ou entretiens menés auprès d'une sélection rigoureuse d'établissements, selon des critères à définir, les deux méthodes ont leurs avantages, mais ne répondent pas aux mêmes objectifs. Le questionnaire permet d'obtenir des données statistiques, fourchettes et taux, alors que nous étions plutôt à la recherche des arguments que nous n'avions pas trouvés dans la littérature et d'informations de l'ordre du vécu.

« L'enquête par entretien est particulièrement pertinente lorsque l'on veut analyser le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques »³⁸. L'entretien a en effet un intérêt qualitatif, alors que le questionnaire est de l'ordre du quantitatif. La préparation, la réalisation des entretiens et leur exploitation est un travail long et minutieux, nous en étions conscients, mais cette méthode d'enquête, qui « fait apparaître les processus et les « comment » »³⁹ nous est apparue comme la mieux adaptée à cette recherche.

Afin de nous préparer à ces entretiens, nous avons choisi de rencontrer Bertrand Calenge⁴⁰ pour lui soumettre les questionnements surgis suite aux lectures théoriques effectuées pendant la première partie de notre travail. Cet entretien a permis de vérifier la validité des hypothèses émises et de préciser certains points, constituant ainsi une première confrontation entre la théorie et la

³⁸ BLANCHET, Alain et GOTMAN, Anne, *L'enquête et ses méthodes: l'entretien*, Nathan, Paris, 1992, p. 27

³⁹ *Idem*, p. 41

⁴⁰ Entretien avec Bertrand Calenge, voir Annexe3

pratique. Cela a également été pour nous un premier contact avec cette méthode d'enquête et nous a aidé à ajuster la manière de procéder.

Nous avons décidé de mener des entretiens semi-directifs avec des questions ouvertes, afin de laisser nos interlocuteurs libres d'aborder eux-mêmes certains points, mais sans nous laisser déborder et sortir du sujet.

1.1.2. Le choix de l'échantillon

Les entretiens ont été menés dans quatre bibliothèques : la bibliothèque municipale de Fresnes ; la Médiathèque de Miramas, qui est un des sites de la Médiathèque Intercommunale Ouest-Provence ; l'un des sites des bibliothèques municipales de Genève, et la Médiathèque Valais, bibliothèque cantonale de Sion, en Suisse.

Le choix d'établissements ayant acquis une certaine expertise dans le domaine des plans de développement des collections, a nécessité une prise d'information préalable. Quelques pistes nous avaient été fournies par la lecture des ouvrages de Bertrand Calenge et Thierry Giappiconi. L'examen des plans de développement des collections mis en ligne sur le site Internet Poldoc⁴¹ a permis d'élargir encore le champ des possibles, mais avec des écarts importants dans l'état d'achèvement des documents présentés. L'entretien préparatoire que nous avons eu avec Bertrand Calenge, puis une discussion à bâtons rompus avec Thierry Giappiconi, nous ont permis de définir une liste d'une dizaine de bibliothèques, en France et en Suisse, dont la réflexion menée nous semblait intéressante et reconnue dans le milieu professionnel. Il a fallu ensuite définir des critères de sélection afin d'aboutir à un échantillon cohérent.

Les critères de sélection des établissements étudiés ont été de divers ordres. Il s'agit de bibliothèques de lecture publique, qui ont donc à proposer des collections à l'ensemble d'une population et placées sous la tutelle d'autorités locales, qui leur ont fixé des missions en fonction de leur environnement. Elles ont une vocation généraliste et doivent accueillir tous les publics. C'est ce qui les différencie de bibliothèques universitaires au public plus étroit, et dont les

⁴¹ <http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/>

collections sont déterminées par les spécialités et les programmes de l'université : dans les Services Communs de la Documentation, les plans de développement des collections ont un caractère disciplinaire, et peuvent tenir lieu de charte des collections. Ils relèvent donc d'une étude distincte. La vocation encyclopédique des bibliothèques municipales (et intercommunales) les amène à définir une politique documentaire dont le plan de développement des collections est un instrument privilégié. La tutelle dont elles dépendent est élue localement et elles constituent un service public à vocation culturelle, et pas seulement éducative .

Les établissements retenus ont une véritable expertise sur les plans de développement des collections, parce qu'ils ont été mis en place depuis plusieurs années déjà (cinq ans en moyenne), et qu'un certain nombre d'enseignements ont pu être tirés. Il ne s'est pas agi d'initiatives individuelles, dont le développement était lié à la volonté d'un professionnel et qui seraient susceptibles de s'arrêter avec son départ de l'établissement. C'est un projet collectif voulu par la direction dans des circonstances précises, dans le cadre d'une réflexion où la tutelle est parfois impliquée.

Enfin le choix de deux bibliothèques françaises et de deux bibliothèques suisses permet de confronter les expériences d'établissements francophones, proches géographiquement mais travaillant dans des contextes culturels et administratifs différents. Là encore, l'expertise développée par les bibliothèques suisses les désignait particulièrement. Elles ont pu bénéficier des réflexions menées en France, tout en développant des stratégies propres à leur environnement.

1.1.3. L'élaboration de la grille d'entretien

Les entretiens étant réalisés de manière semi-directive, il était nécessaire d'établir au préalable une grille afin d'être sûr d'aborder tous les points essentiels. L'élaboration de la grille d'entretien s'est fait en deux étapes. Une première grille a été établie afin de problématiser les points à aborder⁴². En effet, il est conseillé que : « le plan d'entretien, lui-même structuré, [soit] élaboré pour que les données

⁴² Voir Annexe 2

produites puissent être confrontées aux hypothèses »⁴³. Or, l'objectif des entretiens était bien de vérifier des hypothèses en confrontant théorie et pratique, afin de mieux saisir la réalité et les enjeux des plans de développement des collections en France et en Suisse aujourd'hui.

La grille a tout d'abord été réalisée sous la forme de listes de questions réparties en trois thèmes :

- la place des plans de développement des collections au sein de la politique de l'établissement, thème qui permet de comprendre de quelle manière un plan de développement des collections peut s'inscrire dans une politique globale ;
- la mise en place des plans de développement des collections, thème qui aborde la question des objectifs visés à travers l'utilisation de cet outil (pourquoi ?), ainsi que les méthodes utilisées tant du point de vue théorique que pratique (comment ?) ;
- l'utilisation des PDC, thème qui permet de rendre compte des pratiques et des outils, et d'envisager les bénéfices, après une expérience prolongée de cet outil.

Toutefois, il n'était pas envisageable de conserver telle quelle cette première grille, car cela aurait été à l'encontre de l'esprit de l'entretien et de la spontanéité recherchée. Une grille avec des questions trop précises représentait le risque d'orienter les réponses de nos interlocuteurs et de laisser dans l'ombre des points que nous aurions négligés.

Une seconde grille d'entretien⁴⁴ a donc été réalisée, à la fois plus simple et plus structurée : les questions sont devenues des idées essentielles à aborder, et ces idées ont été regroupées et hiérarchisées à la manière d'un plan. Cette grille a l'avantage de pouvoir être utilisée facilement comme un outil mnémotechnique, de manière à constituer un guide invisible lors de l'entretien.

⁴³ BLANCHET, Alain et GOTMAN, Anne, *L'enquête et ses méthodes: l'entretien*, op. cit., p. 46

⁴⁴ Voir Annexe 1

1.1.4. La réalisation des entretiens

Après prise de contact par courriel ou suite à des interventions à l'ENSSIB, nous avons donc fixé des rendez-vous avec les responsables des quatre bibliothèques choisies. Ces entretiens se sont regroupés sur une période de dix jours au début du mois de mai 2005. Nous nous sommes déplacés en binôme sur les quatre sites. Bien que les entretiens soient enregistrés, après accord préalable de nos interlocuteurs, il nous semblait en effet important d'être deux : l'un de nous menait l'entretien, tandis que l'autre prenait des notes pour pallier tout risque de problème matériel, intervenant si nécessaire.

Nous avons souhaité au départ réaliser à chaque fois deux entretiens : l'un avec le directeur de l'établissement, l'autre avec le responsable de la politique documentaire. Nous pensions en effet que rencontrer séparément le responsable du management et le responsable des collections ou de la politique documentaire permettrait d'une part à chacun de s'exprimer plus librement et, d'autre part, nous autoriserait à différencier les thèmes abordés (réserver la partie concernant le management au directeur et la partie concernant les pratiques au responsable de la politique documentaire, avec un socle de questions communes sur la mise en place du plan de développement des collections). Cela n'a été effectivement possible qu'une seule fois, à Miramas. A Genève, nous avons rencontré quatre personnes : la Directrice des bibliothèques, le Sous-Directeur, l'Adjoint Scientifique et un Bibliothécaire, lors d'un entretien commun, selon le choix des interviewés. A Fresnes et à Sion, nous nous sommes entretenus avec le Directeur de l'établissement, qui a été lui-même en charge de la réalisation du plan de développement des collections.

1.1.5. L'exploitation des entretiens

Une première phase de transcription des entretiens a été nécessaire⁴⁵.

Nous avons établi des tableaux d'analyse suivant les thèmes retenus dans la grille d'entretien, chaque tableau ayant une colonne avec les idées principales et les idées secondaires et une autre colonne avec les citations correspondantes⁴⁶.

Nous avons également exploité une large documentation qui nous a été fournie par l'ensemble de nos interlocuteurs, et qui différait autant dans leur forme (fascicules, livre, photocopies, CD-ROM, fichiers informatiques), que dans leur contenu (bilan annuel, plan de développement des collections, protocoles de sélection, informations générales sur la bibliothèques, etc.)⁴⁷. L'étude de cette documentation était nécessaire notamment en ce qui concerne la formalisation des outils employés.

En ce qui concerne la rédaction des résultats, il nous a paru pertinent de conserver dans un premier temps le plan de la grille d'entretien, du moins les thèmes principaux, puisque c'est ce plan qui nous a donné « une entrée » et de faire une première analyse. Ce premier travail d'analyse essentiellement descriptif, nous a permis de restructurer le contenu de chaque thème ou partie, en fonction du matériau constitué par les quatre entretiens, et des réponses les plus pertinentes et les plus développées.

Enfin, l'analyse finale a été l'objet d'une réorganisation de la pensée selon trois axes : le rôle du plan de développement des collections par rapport aux acteurs externes aux bibliothèques, le rôle du plan de développement des collections par rapport aux acteurs internes aux bibliothèques, le plan de développement des collections en tant qu'outil formalisé. Nous avons ainsi tenté de cerner la réalité du plan de développement des collections dans ses différentes fonctions et ses différents usages, tout en confrontant théorie et pratique.

⁴⁵ Voir les transcriptions des entretiens réalisés en Annexes 4, 5, 6 et 7

⁴⁶ Voir un exemple de tableau en Annexe 13

⁴⁷ Voir la liste de ces documents en Annexe 8

2. Le plan de développement des collections : quel rôle par rapport à la tutelle et au public ?

D'après les ouvrages théoriques et d'après ce que nous avons établi en première partie, le plan de développement des collections peut avoir deux fonctions vis-à-vis de la tutelle et du public : la première est qu'il doit permettre de mieux répondre aux attentes de la tutelle et aux besoins des publics, la seconde est qu'il peut servir d'outil de communication entre les professionnels et les autres, en ce qui concerne leur travail et la gestion des collections. Il devrait notamment pouvoir servir à justifier leurs choix par rapport aux missions que la bibliothèque s'est fixé en tant qu'établissement de service public.

2.1. Les relations avec la tutelle et le public

Les bibliothèques concernées par l'étude sont des bibliothèques de lecture publique, dépendant de tutelles locales, intercommunale à Miramas, municipale à Fresnes . En ce qui concerne les deux établissements suisses, la Directrice de la bibliothèque municipale de Genève a pour unique tutelle celui des cinq magistrats du Conseil qui est chargé des affaires culturelles (le Conseil étant l'organe exécutif dont dépend l'administration). La Médiathèque Valais, bibliothèque cantonale, est sous la responsabilité directe d'un ministre régional, membre du gouvernement.

2.1.1. La forme et la présentation des outils de politique documentaire

Bien que les bibliothèques étudiées doivent nécessairement rendre des comptes aux autorités de tutelles, dans la mesure où elles assurent un service public, la tutelle n'a été à l'origine de la réalisation d'un plan de développement des collections dans aucun des quatre établissements. Elle n'a pas fait la demande expresse de la rédaction d'un tel document, et les élus doivent considérer que les questions de politique documentaire sont d'abord du ressort des professionnels des bibliothèques. En effet, les élus sont sans doute conscients du rôle que peut jouer une bibliothèque en tant que service public auprès de la population, mais aussi en

tant que service associé à leur image. Ce dont a particulièrement conscience le Directeur de Miramas qui affirme que : « si [une ville] fait le choix d'un établissement comme la médiathèque c'est pas sans arrières-pensées politiques. C'est parce qu'on va toucher 30 à 50% de la population. »

Même si la tutelle ne semble pas particulièrement s'intéresser aux questions de politique documentaire, cela n'empêche le personnel de direction des bibliothèques soit de le présenter en partie, soit de souhaiter le présenter à la tutelle. La médiathèque de Miramas a proposé une présentation de sa politique d'acquisition dans son rapport d'activités annuel ; ce rapport a pris, de 2000 à 2005, la forme d'un CD-ROM. Il a essentiellement eu, selon le Directeur un rôle de communication externe par rapport à la tutelle, en présentant le travail du réseau en quatre rubriques (« Activités », « Acquisitions », « Personnel », « Action culturelle »). La rubrique « Acquisitions » précise les budgets consacrés et le nombre d'exemplaires acquis par site, la progression du nombre d'exemplaires. Mais il reste très peu consulté et sert finalement plutôt d'outil de communication afin de donner : « une image dynamique, moderne ».

Le Directeur de la médiathèque de Miramas précise cependant que ce rapport d'activités est loin d'être inutilisé, il constitue la mémoire de l'activité du réseau, et est un moyen d'évaluation de cette activité en interne, d'« évaluer les résultats correspondant aux objectifs précédents ».

Actuellement à la bibliothèque de Fresnes, c'est une « version allégée » du plan de développement des collections qui tient lieu de charte des collections : « document pour le public et les élus », cette version sert de référence au dialogue avec la tutelle. Le Directeur de Fresnes précise cependant que les élus ne se préoccupent pas du tout du plan de développement des collections et que ce ne pas eux qui : « font naître des projets mais les directeurs des bibliothèques qui soumettent ».

A la Médiathèque Valais, la situation est particulière puisque la bibliothèque cantonale est à la fois sous la tutelle directe du ministre régional, et dépendante de partenaires (communes, services d'enseignement) qui lui donnent également des moyens. Le parlement a voté une loi en 1996 qui fixe en termes généraux les missions de la bibliothèque (qui sont de conservation et d'information

générale), il est fait mention du plan de développement des collections dans un article, pour préciser que celui-ci relève de l'autorité du directeur. Le Directeur de la Médiathèque Valais explique que la charte des collections, qui reprend en fait ce qui est dit dans la loi, n'est pas validée par la tutelle directe, et constitue plutôt : « un contrat interne au sein de l'équipe ». Ni le plan de développement des collections ni le plan de préservation et de conservation des documents, ne sont validés ou communiqués à l'autorité politique. En revanche, le plan de développement des collections est validé par les partenaires, pour qui il représente un document contractuel.

A Genève, la bibliothèque présente en fin d'année à la tutelle, un document sur les objectifs du service pour l'année suivante. La Directrice envisage de présenter le plan de développement des collections au magistrat, maintenant que celui-ci est solidement constitué. La rédaction d'une charte des collections est aussi un objectif des bibliothèques municipales de Genève. Il a paru plus pragmatique de mettre d'abord en place une politique d'acquisition, la charte étant conçue comme un « aboutissement », et non un comme un « document abstrait » d'application difficile : « On calquera la charte sur ce qu'on est capable de faire, et pas l'inverse ». Elle s'adressera à la fois au public des usagers et au « public politique ». Le même projet de charte générale des collections est établi à Miramas, avec l'intention de la faire valider par les élus, la charte documentaire actuelle ne l'étant pas.

Ainsi, bien que Thierry Giappiconi affirme que la responsabilité du plan de développement des collections revient au directeur de la bibliothèque en concertation avec les décideurs politiques et administratifs afin de définir les objectifs prioritaires de l'établissement⁴⁸, il ressort de notre enquête que cette concertation, souhaitée et souhaitable, est encore loin d'être envisageable en pratique.

⁴⁸ Giappiconi, Thierry, *Manuel théorique et pratique de l'évaluation des bibliothèques et des centres documentaires*, op. cit., p.103

2.1.2. Un outil de négociation vis-à-vis de la tutelle

Il s'avère donc, que dans les quatre bibliothèques étudiées, non seulement la mise au point d'un plan de développement des collections n'est jamais motivé par l'implication de la tutelle dans la politique de l'établissement, mais qu'une fois mis en place, il ne sert pas non plus véritablement à justifier ou à négocier un budget, bien qu'il s'agisse, nous le verrons, d'un véritable outil de management.

Il semble plutôt que la mise en place du développement des collections, au départ, s'inscrive dans une volonté de protection, ou dans l'éventualité d'une négociation, ou encore pour parer l'éventualité où la tutelle ferait preuve d'ingérence. Il s'agit plutôt, en fait, d'anticiper une menace qui n'est que virtuelle.

Dans le canton du Valais, l'article de la loi de 1996 qui concerne le développement des collections, laisse aux professionnels qui ont les compétences techniques, la responsabilité de l'organiser. Cet article vise à renforcer l'indépendance des professionnels vis-à-vis de leur tutelle, et à objectiver et normaliser les pratiques, comme l'explique le Directeur : « On était assez sensible à ce moment là dans les municipalités françaises avec l'ingérence politique. Cet article donne la responsabilité au professionnel, elle est à exercer dans le respect des normes professionnelles. La tutelle peut demander ensuite de justifier la pratique selon des normes. » Il est intéressant de voir ici de quelle manière des événements propres au contexte politique et culturel français ont favorisé une réflexion identique en Suisse et en France. Il s'agit bien ici d'une politique d'anticipation et de préservation de la part de professionnels qui ne sont pas directement touchés mais qui ne peuvent rester toutefois indifférents. Cette volonté de formaliser dans cet article le rôle et la place du professionnel des bibliothèques a fait jour alors que le concept de plan de développement des collections était fort nouveau, et ne serait appliqué à Sion quelques années plus tard.

Outre le fait d'envisager le plan de développement des collections comme un outil de négociation possible concernant le choix de contenus ou de documents, il peut être envisagé comme un outil de négociation du budget. En effet, même s'il n'est ni conçu, ni utilisé, dans les quatre bibliothèques comme un outil pour justifier des dépenses publiques, toutefois le fait qu'il soit utilisé toujours dans un

souci d'efficacité de gestion et d'organisation, montre que la question de la gestion des ressources financières est sous-jacente. Comme le dit la Directrice des bibliothèques de Genève il y a non seulement : « un souci d'organisation logique de la collection, mais aussi un souci de gestion efficace du personnel et des moyens. »

Par ailleurs, on envisage à Miramas, de se servir de ce document, en cas de nécessité, afin de justifier des choix ou demander des moyens. En effet, d'après les évolutions récentes, les Directeurs Généraux des Services sont de plus en plus des financiers de formation, auprès desquels il est devenu difficile d'argumenter, alors que les moyens financiers sont devenus plus rares.

2.1.3. Un rôle de valorisation

Outre ce rôle d'outil de négociation et de protection, le plan de développement des collections est envisagé comme un véritable outil de valorisation du travail et de justification.

A Genève, on envisage de soumettre le plan à la tutelle, afin de justifier et d'affirmer le rôle des bibliothèques de Genève en tant que bibliothèques de lecture publique, dont les missions et le travail semblent moins valorisés que ceux des bibliothèques universitaires ou de conservation. Et la Directrice des bibliothèques de Genève pense que : « arriver avec une structure de gestion telle que celle-ci montrera qu'il y a un réel savoir-faire ».

D'une manière plus générale, l'enjeu consiste, à travers la présentation ou la validation du plan de développement des collections à valoriser le professionnalisme du personnel des bibliothèques de lecture publique. En effet, le travail du personnel de bibliothèque semble parfois méconnu même auprès des élus, de même que les compétences et les connaissances qu'il nécessite.

A Fresnes, où le plan de développement des collections est établi sur la durée d'un mandat municipal (ce qui pourrait suggérer un intérêt des élus pour cet aspect de la gestion des collections), il est avant tout « un outil de négociation avec les élus qui vont voir que la bibliothèque est un service documentaire qui répond à des préoccupations qui sont les leurs ».

A Miramas, même si les autorités de tutelle ne se préoccupent pas des questions de politique documentaire, le Directeur pense que : « ça les rassure de voir qu'on fait un rapport d'activité, parce qu'ils se disent que si on se donne autant de mal pour diffuser notre activité, c'est qu'on peut la justifier. » Le fait de transmettre un document tel qu'un plan de développement des collections, en formalisant une activité, peut également rassurer la tutelle et valoriser le travail effectué.

Le plan de développement des collections peut être utilisé en tant qu'outil de communication avec la tutelle, voire de négociation, de justification, de protection. Il peut être aussi envisagé comme un outil de valorisation, qui est susceptible de conférer au professionnel une légitimité par rapport à la pertinence de son travail.

2.1.4. Un outil de négociation par rapport au public

Selon la division théorique des documents de la politique documentaire, le plan de développement des collections est censé être un outil de communication et de travail interne, tandis que la charte documentaire est un document destiné à être validé par la tutelle et à être transmis au public. C'est généralement la charte des collections qui est communiquée au public, comme c'est le cas à la bibliothèque de Fresnes. Mais, nous avons vu déjà que la distinction entre charte documentaire et plan de développement des collections n'est pas toujours si évidente.

Ainsi à Sion le plan est disponible sur le site Internet de la médiathèque, même si le Directeur reconnaît que cela n'est pas forcément d'une grande utilité.

De même que pour la tutelle, le plan de développement des collections est perçu plutôt comme un outil de négociation ou de dialogue que l'on peut utiliser en cas de problème. Cela a été notamment le cas à Sion où : « des groupes de pression très conservateurs [...] considéraient que les collections ne représentaient pas tout le spectre politique » et où le plan de développement des collections a alors servi : « de document de discussion ». A Sion, encore, il sert parfois à justifier les refus d'acquisition suite à la demande d'un usager.

Conserver son indépendance vis-à-vis de la tutelle comme du public, montre que les objectifs de service public de la bibliothèque vont au-delà des contingences politiques et des groupes de pression.

2.2. Le plan de développement des collections : un outil de management public

Dans l'ensemble, le plan de développement des collections est assez peu utilisé comme moyen de communication direct avec le public, même si l'objectif final visé à travers l'utilisation du plan de développement et une meilleure gestion des collections, est, bien entendu, le public. Le plan de développement des collections doit permettre d'offrir à la fois une collection et un service mieux adapté aux besoins du public. Et le fait de répondre à une démarche de service public à travers l'utilisation d'un plan de développement des collections est un objectif visé par les quatre bibliothèques, mais selon des angles différents.

2.2.1. Les missions : positionnement par rapport à la tutelle

Si les plans de développement des collections n'intéressent pas directement la tutelle, en revanche en tant qu'outil de gestion de la collection, il doit permettre de mieux répondre à des objectifs de politique publique, et aux objectifs fixés par la tutelle politique. On peut s'interroger pour savoir dans quelle mesure ces objectifs de politique peuvent être mis en valeur par le plan de développement des collections.

A la médiathèque de Miramas, le responsable de la politique documentaire a souligné que le plan de développement des collections « permet vraiment de définir une vraie politique documentaire sur des bases solides, objectivées en termes de critères ». Il fixe des objectifs, et s'articule avec d'autres outils de gestion et de définition des objectifs. Pour lui, le but du plan de développement des collections, c'est « s'intégrer dans une politique publique; c'est considérer qu'on

est un agent au service d'un projet de politique publique [...] et donc on doit nécessairement dire ce que l'on fera ». Le Directeur de la bibliothèque de Fresnes va dans le même sens: « Il s'agit d'une éthique qui a besoin pour exister de plans de développement des collections et donc d'objectifs de politique documentaire . »

Dans le canton du Valais, si la loi contribue à renforcer l'indépendance du professionnel dans son travail et notamment en ce qui concerne les acquisitions, elle fixe cependant les missions de service public auxquelles la médiathèque doit répondre. D'ailleurs le plan de développement des collections est entièrement structuré selon ces deux missions principales énoncées dans la loi : mission patrimoniale et mission d'information générale. Il ne peut y avoir liberté que dans un cadre préalablement normé.

La politique formalisée de gestion des collections garantit qu'on ne se cantonne pas à l'acquisition de ce qui semble plaire prioritairement au public ou aux acquéreurs, au détriment de ce que les missions de l'établissement demandent : pour le Directeur de la Médiathèque Valais, « On a à aller en fonction des besoins du public, mais aussi en fonction des missions données par notre institution de tutelle, qui est une mission à plus long terme, une mission éducative ». Ainsi le plan de développement des collections doit permettre d'évaluer la pertinence des demandes, mais doit aussi permettre : « d'être force de proposition » comme le souligne la Directrice des bibliothèques de Genève.

Etre au service du public ne signifie pas répondre à toutes les demandes des usagers, mais bien d'identifier les besoins comme le définit le Directeur de la bibliothèque de Fresnes : « Un besoin, c'est toute demande exprimée ou non exprimée qui correspond à des objectifs de politique publique. ». Enfin, il affirme clairement qu'une des missions des bibliothèques de lecture publique, est de faire évoluer les pratiques culturelles car : « Si la bibliothèque publique a pour rôle d'épouser les pratiques culturelles des français et non pas de les changer, on est dans une logique de conservatisme social, et plus du domaine du service public, mais du marché ».

Le plan de développement n'est pas un simple outil de gestion de la collection, il est véritablement utilisé dans la perspective de mieux répondre aux missions de service public qui lui sont déléguées par la tutelle.

2.2.2. Répondre aux besoins des publics

La mise en place d'un plan de développement des collections semble avoir des conséquences directes sur les taux d'emprunts et le pourcentage de fréquentation des bibliothèques. Cela a été constaté notamment à Genève où à chaque fois qu'un travail a été fait sur un segment de la collection, les taux d'emprunts ont augmenté. Cependant, le taux d'emprunt n'est pas un critère d'évaluation en soi, il doit pouvoir être interpréter en termes d'impact. Par ailleurs, l'augmentation du niveau d'emprunt si elle est souhaitée, n'est pas un objectif en soi. A titre d'exemple, la Directrice des bibliothèques de Genève a pu constater dans une autre bibliothèque que les CD musicaux avaient un taux de prêt bien supérieur qu'à Genève, avec : « une collection absolument pas concertée, absolument pas organisée ».

La segmentation de la population et la mise en place d'objectifs précis peut permettre d'évaluer les impacts. A Fresnes le taux de fréquentation pour la tranche d'âge des 26-60 ans est en : « augmentation continue et on atteint les 20%, alors qu'on n'avait jamais atteint les 10% dans l'ancienne bibliothèque avant la mise en place du plan de développement des collections et la constitution d'un corpus cohérent ». Cette augmentation est interprétée par le Directeur comme étant la conséquence du développement du volet : « formation continue » lequel répond à un véritable besoin de la population.

A Sion c'est à travers une enquête qu'on essaye d'évaluer la satisfaction des utilisateurs comme l'explique le Directeur de la médiathèque : « Il y a une enquête de satisfaction auprès des usagers une fois par année, on a des questions liées aux collections et ils ont la possibilité de donner des réponses ouvertes. [...] les questions sont posées à un même échantillon de 15% du public chaque année. »

Les enquêtes de satisfaction, les taux d'emprunts et de fréquentation, peuvent en effet permettre d'interpréter l'influence du plan de développement des collections sur le public et de réfléchir en termes d'impact. Toutefois l'impact ne peut être évalué que relativement à un objectifs précis, et à un segment de la population précis. Et, comme l'énonce le Directeur de la bibliothèque de Fresnes : « Le plan de développement des collections a pour but d'ordonner la réponse à [des] besoins, en tenant compte de deux

dimensions : les objectifs de politique publique, ce que je définirais par : « pourquoi ? » ; l'analyse sociale des besoins de la population, ce que je définirais par : « pour qui ? ». » La connaissance préalable de la population à desservir apparaît donc indispensable si le plan de développement des collections doit véritablement répondre à des missions de service public, et s'il doit anticiper les besoins de l'ensemble de la population et ne pas répondre qu'à la satisfaction des usagers actuels.

Cela a été parfaitement compris à Miramas où : « l'objectif est de demander à l'acquéreur d'identifier les environnements spécifiques, s'il y en a : telle association, telle école, telle caractéristique particulière. Puis vous allez acquérir ou ne pas acquérir en conséquence, si on estime qu'on n'a pas à toucher tel public. » Pour le Directeur de la politique documentaire : « Le but c'est vraiment d'avoir une approche différenciée des publics et de l'environnement, pour ne pas avoir une stratégie indifférenciée, unidimensionnelle... Savoir faire preuve de discernement. Mais cela permet aussi une démarche stratégique : à partir du moment où on identifie des populations particulières, la démarche c'est de se dire : « Qu'est-ce que je pourrais faire pour les toucher ? ». »

A Genève, l'élaboration du plan de développement des collections est avant tout conçu comme un outil de gestion des collections par objectifs, et l'analyse du public n'a pas constitué un préalable. Toutefois la direction a bien conscience que la gestion des publics par objectifs est un volet complémentaire et indispensable à la gestion des collections, et la mise au point d'un outil équivalent au plan de développement des collections pour gérer les publics, constitue la deuxième étape d'un même projet.

2.2.3. Amélioration du service au public

Pour le Directeur de la médiathèque Valais, la politique documentaire ne concerne : « pas seulement des documents mais aussi l'accès à des sources d'information, [...] la notion de personne avec le service de référence, aider l'utilisateur à trouver l'information. » On trouve la même préoccupation chez le Directeur de la bibliothèque de Fresnes qui dit qu'avant la mise en place du plan de développement des collections : « nous voulions axer le métier de bibliothécaire

sur deux axes : la sélection de l'offre documentaire par rapport à des objectifs de politique, des besoins identifiés ; et d'autre part le contact avec le public. »

Or en tant qu'outil de connaissance et d'appropriation de la collection, le plan de développement des collections permet au professionnel de mieux connaître les documents, et donc d'offrir un service de référence, d'avoir un meilleur contact avec le public.

Le processus d'entraînement, et presque de rétroaction, que permet le plan de développement des collections entre le bibliothécaire, la collection et le public est très bien décrit par la Directrice des bibliothèques de Genève : « Maintenant qu'on sait ce qu'on va proposer et qu'on connaît bien, on va pouvoir le faire passer au public. Et en plus, quand on a une collection qu'on connaît bien, on a envie de la faire savoir, on a envie de le mettre en avant. Donc quand le bibliothécaire, il va être au service de prêt, il va vouloir faire vivre autrement sa collection, l'exposer, en parler, mettre en avant ses compétences. De ce fait, la collection a une vie tout à fait différente. »

Une meilleure connaissance de la collection ouvre aussi une réflexion sur la relation spatiale entre la collection et l'utilisateur, comme c'est le cas à Miramas : « Il y a toute une réflexion pas seulement liée à la cohérence de la collection mais au fait qu'on essaye d'anticiper sur l'itinéraire de l'utilisateur, pour faire en sorte qu'il s'y retrouve le mieux possible ».

On constate donc que le plan de développement des collections a des conséquences directes sur le service rendu au public, par la réflexion et la motivation qu'il suscite chez les acquéreurs et les sélectionneurs. Et même si l'amélioration de la qualité du service rendu au public, n'apparaît pas comme un des objectifs premiers, que ce soit dans la théorie ou dans la pratique du plan de développement des collections, elle est en fait, non seulement un objectif de la politique documentaire comme cela est souligné par le Directeur de la médiathèque du Valais et un objectif de service public qui pourrait être un critère d'évaluation pour la tutelle.

3. Quelle influence du plan de développement des collections sur la gestion du personnel et les pratiques professionnelles ?

La mise en place d'un plan de développement des collections semble nécessiter une occasion particulière. A Fresnes il s'agit de la programmation d'un nouvel équipement, à Sion cela correspond à l'arrivée de trois nouveaux responsables sur trois des quatre sites, à Miramas cela correspond à la création de services communs. Il n'y a qu'à Genève où la mise en place du plan développement des collections ne correspond pas à un changement. Il s'agit dans ce cas, d'une volonté de changement basé sur le constat que le réseau ne fonctionnait pas bien : d'une part parce qu'il n'y avait pas une vue d'ensemble de la collection, d'autre part parce que les professionnels ne collaboraient pas suffisamment entre eux. Il manquait un outil de travail commun et une structure de travail commune.

Un changement dans la bibliothèque ou le réseau, est propice à la mise en place d'un plan de développement des collections parce qu'un des objectifs principaux de cette mise en place est de faire évoluer les pratiques de travail. Mais si le but est d'arriver à une plus grande efficacité dans le travail et une meilleure maîtrise des collections, on est en mesure de s'interroger sur les réactions du personnel et sur l'implication de la direction, comme sur les conséquences que cela génère sur l'organisation et les pratiques de travail.

3.1. Réactions et implication du personnel lors de la mise en place du plan de développement des collections

3.1.1. Appréhensions et difficultés

D'après l'enquête, la mise en place d'un plan de développement soulève un certain nombre de réticences chez le personnel étant donné que cet outil modifie l'organisation et les pratiques de travail. Il existe une première difficulté qui est de

faire comprendre au personnel l'intérêt d'un plan, d'autant plus quand on s'inscrit dans une démarche expérimentale, et qu'il n'y a pas d'exemple à suivre. La deuxième difficulté qui découle de la précédente, consiste à impliquer une partie du personnel dans l'élaboration du plan, de lui demander de s'immerger dans la réflexion avant d'en connaître les résultats pratiques, ce qui représente une première rupture dans les habitudes de travail.

Le plan de développement des collections en rationalisant les pratiques, change parfois le rapport du personnel à la collection, rapport qui peut-être très affectif comme le raconte le Sous-Directeur des bibliothèques de Genève, il peut s'agir d'une : « relation très affective de possession ; c'est ma bibliothèque, c'est mon fonds, c'est mon budget. Alors que c'est une délégation. Alors effectivement, il fallait surmonter cette dimension affective, faire le deuil d'une certaine relation à la collection. »

La mise en place a aussi été ressentie avec appréhension dans la mesure où les agents ont eu peur qu'on les prive de leur liberté dans l'activité d'acquisition. La relation très personnelle de chacun avec « sa » collection a été soulignée partout ; or le plan de développement des collections fait, comme nous le verrons ensuite, des orientations d'acquisition un travail collectif.

On a dit que l'évaluation peut être à l'origine d'une remise en cause « des méthodes de travail, des réflexes ou des habitudes », or c'est la cas du plan de développement des collections d'où la méfiance et l'inquiétude qu'ils suscitent chez le personnel qui a peur de perdre en autonomie ou d'être jugé. A Fresnes par exemple, « on a eu peur d'avoir un travail trop encadré et donc moins d'initiatives...une modification des habitudes ». Il reste aujourd'hui des « frustrations, dues au fait que certains ont peur de ne pas être à la hauteur. »

3.1.2. Organisation au moment de la mise en place

En termes de gestion du personnel, tous les responsables des bibliothèques visitées ont reconnu que la mise en place du plan de développement des collections nécessite un lourd travail d'explication, justement parce qu'il change les habitudes. La mise en place des plans de développement des collections nécessite un travail collectif

où autorité et autonomie doivent être savamment dosées. Il semble nécessaire de passer par la constitution de groupes de travail avec un chef de projet. A Genève la Directrice a tenté de mettre en place d'un groupe autonome sans succès.

Le directeur peut avoir tantôt un rôle de coordinateur et d'évaluateur, tantôt un rôle plus autoritaire lorsque le rôle de coordinateur est assumé par quelqu'un d'autre. Toutefois l'autorité n'est utilisée que dans des cas particuliers : le Directeur de la médiathèque de Miramas souhaite entretenir « un dynamisme ou une dynamique dans le changement ». Or, « les gens sont dans un confort qu'ils ne veulent pas quitter. C'est humain ». Le souci de faire adhérer les personnels au projet a été constant. Cependant, lorsque un acquéreur a refusé d'utiliser le principe de la fiche-domaine, on lui a retiré son domaine d'acquisition.

A Genève, le souci a été jusqu'au bout de convaincre pour faire adhérer les agents au plan développement des collections : « Le volontariat est indispensable, indispensable », a expliqué la Directrice avec insistance, en évoquant les « moments difficiles de discussion » nécessaires. Il y a eu une « dimension presque psychothérapeutique » dans la mise en place des groupes de réflexion sur le plan de développement des collections, rappelle le Sous-Directeur. Si bien que la mise en place d'un tel mode de gestion nécessite une direction expérimentée et douée d'une grande force de conviction. La Directrice de la bibliothèque de Genève a aussi souligné les moments « extraordinaires » où le projet de la direction est si bien accepté par l'équipe qu'on ne sait plus « d'où ça [vient] ».

Le Directeur de la bibliothèque de Fresnes évoque « trois ans extrêmement violents » avec le personnel . « Cela a été très dur à faire admettre par le personnel, et surtout à faire comprendre », notamment parce que l'établissement était pionnier en France pour ce type d'organisation. Il a fallu tenir compte des « besoins de formation » qu'entraîne ce changement d'organisation.

3.1.3. Un temps nécessaire d'adaptation et d'appropriation

Le temps de mise en place est variable en fonction de la taille de la bibliothèque, et de l'écart entre la situation existante et la situation souhaitée.

Il y a deux facteurs déterminants : les outils techniques d'évaluation et l'organisation du personnel. Ils impliquent un investissement technique, financier, une charge de travail accrue et/ou une réorganisation du travail. Mais comme le rappelle le Directeur de la médiathèque de Miramas : « Au-delà des aspects techniques, il y a des problèmes humains qui se posent », et ces problèmes humains sont déterminants dans la gestion du temps.

Le temps de réalisation de l'étude de l'existant varie de quelques mois à trois ans, tandis que la mise place du plan lui-même varie entre un an et cinq ans.

La difficulté est qu'impliquer le personnel prend du temps. A Miramas l'élaboration du plan de développement a pris un an, mais il a fallu consacrer deux ans et demi à la préparation des pôles thématiques. Et la réflexion suivante d'un responsable de Miramas : « Le temps est une condition de l'appropriation par les acquéreurs de la méthode. », pourrait s'appliquer à l'ensemble des acteurs concernés par le plan de développement des collections.

Ainsi, perdre du temps au moment de l'élaboration peut permettre finalement de gagner en terme de temps et d'organisation, car comme le dit le Sous-Directeur des bibliothèques de Genève, il ne faut pas négliger le risque de rejet : « Si on avait voulu adopter la technique du rouleau compresseur, d'imposer quelque chose construit de toute pièce, on est sûr que là on court à la catastrophe. Parce que là, on fait des ajustements qu'on fait mais vers le passé. Si on construit progressivement il n'y a pas de véritable retour vers le passé. » Prendre le temps de mettre les choses en place, d'établir un dialogue et un travail collectif, est un facteur de réussite et permet sans doute d'établir les choses dans la durée.

3.2. Gestion du personnel

3.2.1. L'organisation

La mise en place d'un plan de développement des collections a eu, à chaque fois, des répercussions sur l'organisation du travail et les rôles attribués à chacun. Le suivi du plan de développement des collections est le fait du responsable de la

politique documentaire, qui peut être le directeur de la bibliothèque ou une personne spécialement affectée à cette tâche.

Appliquer un plan de développement des collections implique une organisation rigoureuse, notamment en ce qui concerne les acquisitions. Les segments de collections identifiés lors de l'élaboration du plan sont répartis entre les agents qui s'occupent des acquisitions. Plusieurs pratiques s'observent : la spécialisation des agents, affectés à un domaine en fonction de leur profil, dans le but d'arriver à un bon niveau de spécialisation, ou au contraire la polyvalence : les agents changent de domaine d'acquisition régulièrement.

La première solution est celle préconisée par le Directeur de la bibliothèque de Fresnes ; ce n'est pas le grade qui y fait la fonction d'acquéreur mais la compétence. Par ailleurs, les acquéreurs sont responsables de leur rayon dans tous ses aspects, de la sélection des documents au désherbage, en passant par le rangement. Cela induit, selon le Directeur, «responsabilisation et cohérence » et a permis l'appropriation de son rayon par chaque agent.

A Miramas, on s'appuie aussi sur les compétences plutôt que sur les grades ; par contre, les responsabilités de domaines tournent tous les quatre ans. « L'idée, c'est de passer le relais pour éviter une gestion propriétaire. En même temps trois ans minimum sont requis pour pouvoir maîtriser sa collection. [...]. Les activités principales de l'acquéreur c'est le renseignement de la fiche domaine, c'est le vade-mecum; sélection des documents, saisie des commandes, [...] travail d'évaluation et désherbage. L'acquéreur est responsable de la collection ». Chaque acquéreur s'approprie la fiche domaine qui est son outil de travail quotidien.

A Sion également, on trouve des acquéreurs par domaine, avec une répartition qui a été faite sur la base du volontariat. Mais il y a différents niveaux d'intervention. Ainsi, ceux qu'on appelle acquéreurs sont plutôt des pré sélectionneurs, et c'est le responsable de la politique documentaire qui valide les sélections (alors que dans les deux cas précédents, une fois définies les orientations du plan de développement des collections, le responsable de domaine est décideur). « Il faut donner de l'autonomie, mais pas que ça devienne une chasse gardée. [...] Avoir deux niveaux de responsabilité permet de limiter les dérives avec quelqu'un qui garde la vision d'ensemble [...] Je crois beaucoup à la

confrontation des subjectivités pour arriver à une objectivité dans le cadre défini par le plan. » justifie le Directeur de la médiathèque. Il y a ensuite un service qui s'occupe des acquisitions. Les pré sélectionneurs sont sous la responsabilité d'un responsable de pôle (un pôle regroupant plusieurs domaines), qui est chargé de la mise en valeur des collections.

A Genève, la répartition est très différente, mais là aussi basée sur le volontariat. Il y a deux groupes : le groupe de pilotage, composé des responsables de sites et un groupe de sélection pour les deux domaines sur lesquels la bibliothèque travaille prioritairement en ce moment ; ce groupe de sélection est en liaison avec des répondants pour chaque site, ces répondants effectuant les achats titre à titre, tandis que le groupe de sélection quantifie les titres par sous-domaine. Au moment de l'évaluation du travail, les groupes de sélection remplissent les fiches de situation projetée qui deviennent des fiches de situation réalisée et rend compte pour les répondants au groupe de pilotage.

Un autre point essentiel que l'on observe, c'est l'importance accordée au service public. Les acquisitions ne sont qu'une partie des tâches des agents, et les directeurs de bibliothèque rencontrés ont insisté sur le fait que le contact avec les usagers était nécessaire à la conduite d'une politique d'acquisition pertinente.

3.2.2. La question de l'évaluation

La mise en place d'un plan de développement des collections ayant des conséquences directes sur l'organisation du travail, on peut se demander dans quelle mesure un plan de développement des collections qui est avant tout un moyen d'évaluation des collections, ne peut pas être aussi un outil d'évaluation du personnel.

Bertrand Calenge précise que l'étude de l'existant repose sur deux analyses : celle des collections et celle des publics⁴⁹. Or on a pu constater dans la pratique, que l'analyse du personnel est aussi une des conditions préalables à la mise en place d'un plan de développement des collections. Toutefois, cette évaluation du personnel ne se fait pas selon des indicateurs et une méthode rationnels. Elle est le plus souvent l'objet d'un constat, de la part de la direction, d'un fonctionnement inadéquat du service des

⁴⁹ CALENGE, Bertrand, *Les politiques d'acquisition*, op. cit., pp. 53 sq

acquisitions, qui nécessite une réorganisation du travail dont le plan de développement des collections est l'occasion. Ce constat n'est pas le résultat d'une évaluation « technique ».

Dans cette perspective, l'analyse de l'existant peut être l'occasion et le moyen de faire prendre conscience au personnel de dysfonctionnements dans l'organisation et les méthodes de travail, de mettre en lumière la composition des collections. Ce fut notamment le cas à Genève, où l'éclatement de la bibliothèque en sept sites ne permettait pas au personnel de connaître les méthodes de travail des autres ou d'avoir une vision globale des collections. Ce qu'explique la Directrice des bibliothèques de Genève en ces termes : « toute la phase de l'étude l'existant a été une manière de leur montrer qu'ils ne savaient absolument pas de quoi, comment, était constituée leur bibliothèque, quels étaient les différents types de fonds, comment ils s'organisaient, comment ils les acquéraient à cette époque-là. [...] Donc, ils se sont rendu compte, d'abord qu'ils découvraient des choses les uns chez les autres, qu'ils allaient pouvoir puiser et puis utiliser. »

En revanche l'utilisation effective du plan de développement offre un moyen d'évaluation de l'organisation et du fonctionnement des acquisitions. En effet, le plan de développement des collections repose sur une dimension prospective et la mise en place d'objectifs annuels de la politique documentaire. Il permet donc l'évaluation de la réalisation des objectifs par le personnel. La mise au point des différents indicateurs liés au plan de développement des collections peut servir d'outil pour faire le bilan de l'activité de chacun.

La plupart du temps l'évaluation du personnel se fait à l'occasion de réunions-bilans annuels entre un groupe d'acquisition et des membres de la direction. A Genève il y a deux bilans par an : un bilan intermédiaire en cours d'année, et un bilan final qui sert l'occasion de présenter les objectifs de l'année suivante. Ce sont les fiches de situation réalisée qui servent de document d'évaluation.

Toutefois, si le plan de développement des collections peut aboutir à une évaluation du travail d'autrui, il fournit aussi un outil précieux d'évaluation personnelle de son propre travail, et constitue une sorte de guide dans le développement de la collection, guide qui peut progressivement être assimilé et intériorisé sans qu'on y ait systématiquement recours.

3.3. Pratiques professionnelles

3.3.1. Rationalisation des choix et des outils

Un des objectifs les plus évidents est une meilleure gestion de la collection. La mise en place d'un plan de développement des collections nécessite avec l'étude de l'existant, d'avoir une vue générale de la collection. Comme le précise un des responsables des bibliothèques de Genève une vue d'ensemble : « permet de voir la répartition des documents par contenus sur l'ensemble du réseau, et aussi de fixer des objectifs pour l'ensemble du réseau, des objectifs entre les différentes bibliothèques. »

L'un des premiers objectifs de la mise en place du plan de développement des collections est de normaliser des pratiques et de fournir des outils rationnels d'aide à la décision. C'était particulièrement important à Genève, dont la bibliothèque est constituée de sept sites qui pendant longtemps ont travaillé de manière autonome. Chacun des sites pouvait travailler au développement de ses collections sans se soucier de ce que faisaient les autres; il y avait là une source de gaspillage évidente. La formalisation et la rationalisation du travail ont permis des acquisitions plus cohérentes.

Un des objectifs principaux est de rationaliser les choix en vue d'améliorer la collection, par l'établissement d'objectifs et de critères en matière d'acquisition et de désherbage. A Sion, le plan de développement des collections a ainsi joué un rôle essentiel de clarification auprès des acquéreurs, qui avaient à assurer pour le service patrimonial l'acquisition de « ce qui concerne le Valais », sans indication plus précise. Le plan de développement des collections a permis de donner un contenu à cette expression et « a allégé la pression psychologique sur les agents ».

Lors d'un bilan sur l'adoption de la fiche-domaine à Miramas, les réactions des acquéreurs ont été de trois ordres : tous ont évoqué la charge de travail que représentait la formalisation de la politique d'acquisition ; ils ont aussi exprimé le sentiment de mieux connaître leurs collections, le plan de développement des collections permettant de prendre de la hauteur par rapport aux documents qu'ils traitent. Enfin ils se sont dits « rassurés » par la fiche-domaine, lorsqu'il leur fallait changer de domaine d'acquisition. Les outils ont été véritablement

personnalisés par les commentaires que chacun a pu y ajouter (sur les sources, notamment). Le Directeur de la politique documentaire voit dans cette démarche un « nivellement par le haut » qui satisfait les acquéreurs.

3.3.2. Mise en commun des savoirs

Il faut éviter « une méthode intuitive et très propriétaire », qui conduit chacun à acquérir selon ses goûts ou ses humeurs. Le Directeur de la bibliothèque de Sion rappelle ainsi que « on ne fait pas sa bibliothèque personnelle ». Les outils offerts par le plan de développement des collections sont souvent complétés par une organisation du travail en commun. A Miramas il a semblé important que chacun ne reste pas isolé dans son travail d'acquisition et dans une « gestion propriétaire » de son domaine. Et la mise en place d'un plan de développement des collections est souvent l'occasion de promouvoir l'efficacité du travail en commun.

A Genève, le maître-mot a été de « mettre en commun » : « mettre en commun les informations pour constituer, au fond, un ensemble avec toutes ses parties. » Pour la Directrice, la « partie instrumentale » du travail s'est doublée d'une « partie aussi essentiellement humaine, de se mettre à travailler ensemble », afin que s'organise une véritable « délégation de confiance » entre les membres de l'équipe de la bibliothèque. Les habitudes de travail s'en trouvent modifiées, puisque « si quelqu'un a aujourd'hui une idée, le réflexe sera d'abord d'en parler et pas d'y aller [...] dans son coin ».

A la médiathèque de Miramas, le plan de développement des collections relève d'une véritable démarche contractuelle: « Le fait d'énoncer ses orientations permet de jeter au débat ses choix, ses objectifs, et donc de pouvoir travailler en commun, en collaboration avec d'autres acteurs, qui sont les chefs de département, le Directeur de la politique documentaire, bien sûr, et donc cela permet de valider des objectifs qui ne concernent pas seulement l'acquéreur, mais l'ensemble de la collectivité ».

Il a fallu, pour dépasser les appréhensions des acquéreurs, dissocier le débat autour de la politique d'acquisition, de l'acquisition « titre à titre », qui est restée du ressort des acquéreurs. « L'acquéreur, dans ses choix titre à titre, applique sa vision du monde. C'est lui, par rapport à ce qu'il est, à ses projections, qui va

choisir tel titre plutôt que tel autre.[...] Mais les orientations sont validées, débattues », rappelle le Directeur de la politique documentaire de Miramas. Les acquéreurs ont appris à travailler en commun, soit en débattant des objectifs d'acquisition, soit en renseignant, à Miramas, les fiches-domaines qu'ils transmettent à leurs successeurs sur le domaine d'acquisition.

De ce point de vue, le plan de développement des collections permet d'organiser la « confrontation des subjectivités pour arriver à une objectivité dans le cadre défini par le plan » comme le précise le Directeur de la médiathèque Valais. Les décisions d'acquisition sont ainsi débattues afin de répondre aux missions et aux objectifs de la bibliothèque.

3.3.3. Une plus grande autonomie et un plus grand dynamisme

La mise en commun des savoirs et des outils crée une dynamique d'émulation, par exemple lorsque, à la médiathèque de Miramas, les acquéreurs doivent, après trois ou quatre ans, changer de domaine d'acquisition et transmettre leur fiche-domaine au nouveau responsable. Il est essentiel, en effet, que les fiches soient bien renseignées afin que le passage de relais s'effectue au mieux. L'implication dans le travail d'acquisition s'en trouve améliorée, et la dimension collective de la politique d'acquisition est affirmée. Pour le Directeur de la politique documentaire, « le fait d'énoncer des objectifs, d'avoir des projets, de contractualiser, tout ça va dans le sens d'une responsabilisation, d'une qualification du personnel ».

D'une manière générale, les directeurs des bibliothèques ont été particulièrement sensibles à la responsabilisation des agents induite par le plan de développement des collections. Ainsi le Directeur de la Médiathèque Valais constate qu'on est allé « vers davantage de responsabilités au personnel. Vu de l'extérieur, on pourrait croire qu'ils n'ont pas beaucoup d'autonomie. Mais à chaque étape, ils en ont eu davantage ». A Fresnes, on a voulu « donner à tout le monde des responsabilités ». Chacun se trouvant investi de la charge d'un domaine à travers un document clair, le travail de chacun a pu être mieux défini et mesuré.

Par ailleurs, la mise en place du plan de développement des collections a permis une valorisation personnelle des acquéreurs, car se pose la question de leur spécialisation, qui a reçu des réponses diverses suivant les établissements. « Tout le monde n'acquiert pas tout » à la bibliothèque de Fresnes. Il n'y a pas de spécialisation initiale mais adaptation, ce qui crée aussi un « besoin de formation ». La bibliothèque municipale de Genève est prête à répondre à ce besoin de formation, dans une « dynamique de gestion des connaissances ». Afin de permettre à ses collaborateurs de développer une réelle connaissance de leur domaine, elle est prête par exemple à soutenir des demandes de formation de type universitaire correspondant à des objectifs d'acquisition : « On devient une organisation apprenante, *learning organization* ».

3.3.4. De la connaissance à la promotion de la collection

La question de la spécialisation a en effet permis une évolution dans la conception du travail d'acquisition. Le travail de chacun s'est trouvé valorisé du fait des compétences particulières développées en acquérant dans un domaine spécifique. Ces connaissances sont un bénéfice important pour le service public. A Genève, les acquéreurs deviennent ainsi des personnes-ressources pour répondre aux questions des lecteurs.

L'intérêt pour la maîtrise de connaissances dans un domaine est particulièrement valorisé à Miramas, et, comme nous l'avons vu, la volonté d'une réelle polyvalence des acquéreurs a conduit à leur demander de changer de domaine d'acquisition. Grâce à leur compétence dans leur domaine, les acquéreurs pourraient devenir « les promoteurs de leurs collections », et développer le profil de ce que le Directeur de la politique documentaire appelle un « acquéreur conquérant », véritablement « responsable de la collection », qui ne s'occupe pas seulement de la développer sur le plan de la cohérence intellectuelle, mais se charge également de la faire connaître en recourant à des « stratégies marketing » ou de l'action culturelle.

Cependant, les responsables des différents établissements, plus particulièrement ceux de Fresnes, Sion, et Miramas, ont souligné qu'ils attendaient

des répercussions plus importantes encore de l'organisation des acquisitions sur la promotion des collections auprès du public. Des outils informatiques qui manquent actuellement permettront à l'avenir de mieux mesurer la répercussion des acquisitions sur l'emprunt. La même remarque est faite à Sion : « Ce qui ne fonctionne pas assez bien en cela, c'est la préoccupation des gens qui font la sélection de savoir ce qui se passe après avec leurs documents ».

4. Quelle formalisation du plan de développement des collections pour quelle gestion de la collection ?

4.1. Prise de connaissance et ressources

Les influences sont essentiellement américaines et françaises. Le Directeur de la bibliothèque municipale de Fresnes a été influencé par la réflexion sur les politiques publiques menée par l'American Library Association et par *Planning for public libraries* en ce qui concerne les outils d'évaluation. Les ouvrages de Bertrand Calenge ont influencé fortement les professionnels tant en France qu'en Suisse. Le site Poldoc⁵⁰ apparaît aussi comme une ressource importante. A Sion et Genève, on évoque aussi l'exemple de la bibliothèque universitaire et cantonale de Lausanne qui a adapté la méthode du Conspectus. Ainsi les codes de conservation utilisés à Sion ont été repris de la bibliothèque de Lausanne.

Les ressources citées, relèvent bien d'une prise de connaissance, d'une source de réflexion. Mais il n'y pas à proprement parler un modèle qui a été suivi. Et comme le souligne un responsable de la bibliothèque de Miramas : « Ce n'est [...] pas l'objectif de Bertrand Calenge de montrer quels sont tous les possibles, mais de montrer la démarche ; on l'intègre, on se l'approprie. » Cette appropriation de la démarche et l'adaptation des outils semblent communs aux quatre bibliothèques qui n'ont pas cherché un modèle préconstruit. Pour la Directrice des

⁵⁰ <http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/>

bibliothèques de Genève il semblait, par exemple, difficilement concevable d'appliquer tel quel des outils provenant d'une structure française, il fallait en faire « un outil bibliothéconomique « ville de Genève ». »

4.2. La formalisation des outils

4.2.1. Description

Les responsables des bibliothèques visitées nous ont présenté des plans de développement des collections aboutis, fonctionnant bien, mais formalisés à chaque fois de manière très différente.

4.2.1.1. *A Fresnes*

« Le principe de base du plan de développement des collections, c'est d'abord une segmentation des collections recouvrant un certain nombre de domaines qui sont des disciplines identifiables intellectuellement et qui peuvent être rapportées à des besoins », explique le Directeur de la bibliothèque municipale de Fresnes « Le plan de développement des collections a pour but d'ordonner la réponse à ces besoins, en tenant compte de deux dimensions : les objectifs de politique publique, ce que je définirais par « Pourquoi ? » ; l'analyse sociale des besoins de la population, ce que je définirais par « Pour qui ? » ; les outils intellectuels et bibliographiques, ce que je définirais par « Comment ?, à quel niveau ? » ; les outils bibliométriques, ce que je définirais par « A quel coût ? » « Comment évaluer ou comment aider à évaluer ? ».

Le plan de développement des collections de Fresnes, qui est soumis aux élus, est établi pour la durée d'un mandat municipal, soit six ans.

Le plan de développement des collections de Fresnes se présente donc sous la forme de définitions et tableaux par domaine (ces domaines recoupant la

classification de la Bibliothèque du Congrès), indiquant les informations suivantes⁵¹ :

- Un bandeau identifiant le domaine, avec les indices de la classification de la Bibliothèque du Congrès et les indices Dewey (selon le fichier des indices retenus pour la bibliothèque) et la cote, avec une cotation particulière à la bibliothèque, là aussi selon un système de cotes validées.
- « Pourquoi et Pour qui ? » : Ce paragraphe définit les objectifs de ce domaine : à qui on s'adresse, dans quel but (formation initiale, formation continue, insertion...)
- « Comment et à quel niveau ? » : Ici, on souligne les types de documents que l'on trouvera dans ce domaine, et notamment le support. On a ensuite un tableau de programmation avec l'utilisation d'outils de Conspectus pour définir les niveaux souhaités pour ce domaine. Cette programmation de niveau se fait sur la durée du plan de développement des collections, partant donc du niveau de départ des collections pour arriver au niveau souhaité au terme de ce plan. L'indication de niveau se fait indice par indice, selon la table des indices validés.
- « A quel coût ? » : Ce tableau est un budget prévisionnel pour la durée du plan.
- Rayons connexes : il s'agit de la liste des domaines de connaissance apparentés. « cette idée de rayons connexes qui est d'organiser les interrelations entre les domaines. Des mises en communs, des partenariats privilégiés. Dans certains cas, c'est la même personne qui s'en occupe. »

4.2.1.2. *A Miramas*

Les collections du réseau de bibliothèque de Miramas, sont comme à Fresnes, divisées en domaines, eux-mêmes subdivisés en segments. Chaque domaine fait l'objet d'une fiche domaine⁵² : « La fiche-domaine, c'est l'outil que j'ai élaboré, et qui est l'outil extrêmement complet, l'outil de pilotage du responsable de collection. Il comporte onze rubriques » :

⁵¹ Voir un extrait en Annexe 9

- le programme prévisionnel annuel : il s'agit en premier lieu d'identifier les grands champs de contenu du domaine d'acquisition en découpant la collection par segments (ou sous-domaines) significatifs. Le tableau de bord permet à l'acquéreur de déterminer à l'avance le schéma directeur de ses acquisitions annuelles, en tenant compte des critères les plus importants (répartition budgétaire à l'intérieur du domaine ou du sous-domaine calculée à partir du prix moyen du document, différenciation entre la part des acquisitions relative au fonds de base et celle relative à l'actualité, découpage par niveaux d'usages, répartition par sites d'affectation et par supports...).
- la charte documentaire du domaine : le principe de cette rubrique est d'énoncer les grands objectifs documentaires du domaine et les usages induits. On répondra, par exemple, aux questions suivantes : à quels usages prioritaires la collection est-elle destinée : usage de documentation pour un public averti, usage de connaissance pour un public lycéen, usage de détente pour un public loisir, usage de sensibilisation pour un public curieux, usage d'éveil pour un public « petite enfance », usage d'information pratique pour un public en recherche d'emploi, etc. ?
- l'environnement spécifique : les objectifs d'usage sont nécessairement guidés par une bonne appréciation du contexte sociologique local (à l'échelon de la commune comme à celle du réseau) qui tient compte de sa structure géographique, économique, culturelle, éducative... Il revient par conséquent à celui-ci de procéder à un repérage des publics cibles (utilisateurs ou non utilisateurs) et d'en apprécier les besoins documentaires spécifiques.
- les sujets frontières : il convient de dresser la liste des sujets frontières ou connexes au domaine principal qui, pour des raisons diverses (difficultés dans la décision d'affecter tel ou tel titre à un domaine plus qu'à un autre, révision souhaitable en matière d'indexation, prise en compte insuffisante des facteurs d'usage, ceux liés notamment à la répartition topographique des collections...) nécessitent une coopération étroite entre les acquéreurs

⁵² Voir un exemple en Annexe 10

concernés. Cette démarche (énoncé des problèmes et solutions préconisées) vise à favoriser, au-delà même du département, la connexion des savoirs répartis de manière sectorielle dans les espaces documentaires. L'itinéraire documentaire de l'utilisateur doit s'en trouver facilité.

- les périodiques : les abonnements participent de l'information documentaire complète relative au domaine. A ce titre, ils font l'objet d'une analyse (de forme et de contenu), motivant leur sélection d'acquisition.
- une bibliothèque de liens : l'utilisation croissante des ressources du réseau Internet par les usagers nécessite de favoriser une pratique efficace et pertinente de ce vecteur complémentaire à l'information du domaine. Il convient donc de procéder à une sélection des sites les plus intéressants et d'élaborer une grille analytique multicritères comportant des référentiels de niveaux d'usage et des indicateurs de qualité.
- les outils bibliographiques : l'acquéreur dressera un état appréciatif des sources bibliographiques générales et spécialisées qu'il utilise dans son parcours de sélection des titres.
- la carte éditoriale : chaque domaine d'acquisition est couvert par un paysage éditorial plus ou moins spécialisé et adapté aux prescriptions documentaires de l'acquéreur. Afin de faciliter le travail de repérage dans le processus de sélection des titres, l'acquéreur est chargé d'établir une liste des éditions et/ou collections les plus représentatives de son champ d'acquisition et d'en décrire les éléments les plus significatifs (ligne éditoriale, information sur les contenus).
- l'expert-conseil : l'expert est un spécialiste de la discipline ou des disciplines couverte(s) par le domaine ; il dispose de la présente fiche afin de conseiller l'acquéreur (son avis peut porter sur la qualité générale du fonds comme sur la qualité de la production éditoriale en cours) en tenant compte des objectifs documentaires de ce dernier.
- la fréquence d'achat
- le contrat d'objectifs : en fin d'année, l'acquéreur peut, en marge de son plan de développement des collections, mettre en exergue un objectif particulier d'action(s) visant à dynamiser la collection.

La fiche domaine est revue annuellement, selon trois étapes : projet, bilan d'étape , bilan de fin d'année.

4.2.1.3. *A Sion*

Le plan de développement des collections de la Médiathèque Valais⁵³ est structuré en deux grandes parties: les collections patrimoniales et les collections encyclopédiques, qui, poursuivant des objectifs distincts, sont organisées de façon différente.

Le plan de développement des collections patrimoniales commence par définir précisément le domaine de sélection, « Ce qui concerne le Valais », avec des critères précis servant de guide à l'acquéreur. Il est ensuite divisé selon les supports documentaires, chaque support étant analysé selon trois angles :

- La sélection : cette partie précise ce qui appartient et est exclu du champs des acquisitions, selon l'auteur, le sujet, l'éditeur, l'imprimeur. Elle indique aussi le nom du service responsable de ce type de support.
- L'acquisition : On y trouve d'une part les sources utilisées pour la sélection et d'autre part le nombre d'exemplaires acquis.
- Le traitement : Ce paragraphe précise le signalement, la localisation, les mesures de sauvegarde et le type de conservation selon les codes de conservation pour ce type de support : « On a repris ça de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne. Il y a cinq niveaux de 0 à 4. Le niveau 0 c'est éternel, pas de prêt, pas de communication. Chez nous, un document de niveau 0 est toujours accompagné d'un même document niveau 1 ou 2 ».

La partie concernant les collections encyclopédiques est, elle, structurée par grands domaines de connaissance. Chaque partie comporte un paragraphe consacré aux collections cantonales de Sion et un second consacré aux collections communales de Brigue et de Saint-Maurice. Les points abordés sont les suivants :

- Le contenu : les axes de développement de ce domaine de connaissance, selon les champs historiques, géographique, le type d'œuvres.

⁵³ Voir des extraits en Annexe 11

- Le niveau : Celui-ci est défini selon le niveau de complexité du document (trois niveaux ayant été prédéfinis : « Niveau 1 : utilisation simple, information sommaire ; niveau 2 Information plus complète, matière plus approfondie, niveau 3 information très complète, notions ardues, public spécialisé. Cela reste assez général. »), et selon la notoriété de l'auteur.
- La forme : c'est-à-dire le support.
- La langue

Les préconisations concernant les collections communales n'abordent que le point de vue du contenu et du niveau.

Quant à la périodicité, « On n'avait pas fixé de date. Il sera donc révisé en gros après cinq ans. Mais chaque année, il fait l'objet d'adaptations ponctuelles. »

4.2.1.4. A Genève

Le réseau des bibliothèques municipales de la ville de Genève a élaboré un plan de développement des collections plus particulièrement abouti dans les domaines de la religion et de la bande dessinée, poursuivant dans les deux cas des objectifs différents (achats rétrospectifs dans le cas de la religion, achats courants en ce qui concerne la bande dessinée). Plusieurs documents sont formalisés⁵⁴ :

- Le protocole général : Il s'agit « d'une fiche synthétique générale avec tous les domaines, sous-domaines. Ca permet d'avoir une vision synthétique des choses. Dans cette fiche générale, on a fixé les grands objectifs de la collection, et puis ensuite, par domaines ». Le découpage en domaines choisi par la bibliothèque n'est pas celui de la Dewey, mais un classement propre : « on voulait avoir quelque chose qui corresponde plus à une manière de penser contemporaine, dans le découpage des connaissances ». Les domaines sont répartis entre des groupes d'acquéreurs.
- Les fiches situation projetée : résultat projeté, et situation réalisée : résultat réalisé : « Nous avons conçu un ensemble de fiches qui correspond à la situation projetée qui est le résultat des mouvements. Parce que nous avons cherché à voir les mouvements d'entrée : sélection projetée, acquisition

⁵⁴ Voir Annexe 12

projetée ; les mouvements de sortie de la collection : désélection projetée et retrait projeté. C'est quelque chose qui est projeté dans le futur, et pour les résultats réalisés à la fin de l'année, on a la même structure. Ce qui permet d'avoir vraiment une gestion par objectifs, année après année. De voir les écarts entre ce que nous avons projeté et ce que nous avons réalisé. »

- « il y a les cahiers des charges pour les sélections », avec les objectifs du domaine
- La fiche de sélection : « nous mentionnons les sources, les ressources, les instruments de travail utilisés, les revues spécialisées, les catalogues d'éditeur »

4.2.2. La théorie et les pratiques

Quatre bibliothèques, quatre plans de développement des collections très hétérogènes, dans leur forme comme dans leur contenu. Bertrand Calenge, qui nous a affirmé qu'il ne concevait pas ses deux ouvrages fondamentaux sur les politiques documentaires⁵⁵ comme des manuels à appliquer à la lettre, avait cependant décliné quelques éléments clés que l'on retrouve dans nos quatre exemples.

Ainsi, on remarque que la segmentation de la collection en domaines est un pré requis commun aux quatre établissements visités. Ce découpage intellectuel n'est pas une simple application des classifications bibliothéconomiques comme celle de Dewey, mais est issu à chaque fois d'une réflexion propre à la bibliothèque, liée à ses collections, à ses publics et à une volonté de coller au plus près à une conception actuelle des rapprochements entre champs disciplinaires.

Cette recherche de cohérence peut aboutir à se rapprocher inconsciemment de classifications dont la pertinence a été éprouvée, comme c'est le cas à Fresnes, où l'on s'est aperçu après coup de la proximité entre leur découpage et la classification de la Bibliothèque du Congrès.

⁵⁵CALENGE Bertrand, *Les politiques d'acquisition, op. cit.* ; *Conduire une politique documentaire, op. cit.*

La définition de niveaux, réflexion à mener également avant de mettre en place le plan de développement des collections, reste là aussi propre à chaque établissement. En effet, ces niveaux ne peuvent se concevoir qu'en fonction d'un environnement et d'un public donné, en ayant à l'esprit les objectifs que s'est fixée la bibliothèque en matière de public à desservir. Ainsi, à Fresnes, les niveaux recourent les niveaux scolaires et universitaires, ce qui paraît logique dans un établissement dont les missions prioritaires sont l'éducation et la formation. A Miramas, on a préféré définir des niveaux liés au public concerné par les documents : tout public, professionnel, adolescents..., alors qu'à Sion, seuls trois niveaux ont été définis de façon assez générale, et s'appliquant non au segment mais au document. On peut noter ici que l'utilisation de l'indicateur de niveau de la méthode Conspectus, qui est un outil de programmation définissant dix niveaux de complexité pour un segment de collection, ne s'est pas imposé. Il n'est utilisé que dans une des bibliothèques visitées, Fresnes. Par contre, un autre indicateur de Conspectus, celui de conservation, n'a pas encore été mis en place à Fresnes ; cet outil, qui permet de planifier la durée de vie d'un document, d'un grand intérêt prospectif donc, est aussi assez complexe à mettre en place. Mais à Sion, on utilise des codes de conservation qui déterminent le traitement du document et ses modalités de communication sans se référer à Conspectus.

Le budget est également traité de manières diverses ; sa durée s'échelonne de un à six ans : prévisions annuelles à Miramas et, à Fresnes, prévisions sur un mandat municipal. Cela est lié entre autres à la durée du plan, variable, et à l'existence d'outils spécifiques sous forme séparée, comme à Sion.

Les objectifs généraux et par domaines, la définition du contenu, les paramètres documentaires, la question des supports, etc.... Ces points sont abordés dans les quatre cas, avec une déclinaison domaine par domaine. Mais la forme revêtue par le document formalisé n'est jamais la même⁵⁶. On peut noter l'originalité de la fiche domaine de Miramas qui regroupe en un seul document, différents outils de politique documentaire définis par Bertrand Calenge.

L'appropriation des outils nécessite tout d'abord une sélection des outils choisis. Cette appropriation aboutit le plus souvent à une simplification des outils

afin que ceux-ci soient utilisables et compréhensibles par tous. Cette simplification concerne les outils mais aussi les concepts et le vocabulaire employés, ce dont le Directeur de Fresnes a fait l'expérience, qui : « par un travail d'épuration » est passé d'un modèle avec les intitulés « politique publique » et « mercatique publique », à un modèle « Pourquoi ? » et « Pour qui ? », « à quelque chose de simple et de bon sens. »

Sur des bases de réflexion communes, on voit que chaque plan de développement des collections a sa propre identité ; sa formalisation est celle d'une réflexion intimement liée à la bibliothèque, ses missions, son public, ses collections. Un bon exemple en est le plan de développement des collections de la médiathèque Valais, à Sion, qui est structuré de manière totalement différente selon ses deux collections, patrimoniales et encyclopédiques, répondant chacune à des missions différentes. Cela confirme donc la réflexion de Bertrand Calenge qui affirme qu'un plan de développement des collections ne peut être simplement copié d'une bibliothèque à une autre⁵⁷. Les responsables que nous avons rencontrés en sont également conscients quand on aborde avec eux la question de la transmission de leurs pratiques.

4.3. Les perspectives

4.3.1. Les évolutions envisagées

Le plan de développement des collections est le plus souvent conçu comme un outil évolutif. Les mises à jours régulières sont aussi, outre la redéfinition d'objectifs et la répartition budgétaire, l'occasion de revoir certains points, voire d'ajouter de nouveaux outils ou indicateurs au document finalisé. Cependant, pour les quatre bibliothèques visitées, il n'est pas question de revoir en profondeur la structure d'un outil qui a fait ses preuves. Cette réflexion du Sous-Directeur des bibliothèques de Genève concernant le découpage de la collection en domaines,

⁵⁶ Voir des extraits des plans de développement en annexe

illustre bien cette manière de concevoir les choses en constantes évolutions : « On construit pas pour l'éternité, c'est quelque chose qui est dynamique et si on veut revenir sur quelque chose, on la change. »

Ainsi, la bibliothèque municipale de Fresnes envisage, afin de rendre encore plus performant un outil déjà complet, de transformer son SIGB (Système Intégré de Gestion des Bibliothèques) en véritable système d'aide à la décision en combinant différents indicateurs, avec la mise en place de tableaux de bord pour les acquéreurs. Selon le responsable de cet établissement, « Le tableau de bord sert à accentuer l'indépendance de l'acquéreur. Il sert aussi à contrôler la pertinence des acquisitions. » Une autre fonctionnalité supplémentaire que va mettre en place cette bibliothèque est l'utilisation d'outils cartographiques, afin de reporter des données (répartition des inscrits, tranches d'âge, etc....) par îlots. Ces deux axes de travail sont liés à la pratique managériale de l'évaluation.

A Miramas, en plus d'adjonction de fonctionnalités permises par le passage au logiciel Koha, on souhaite affiner la fiche domaine pour des besoins spécifiques, besoins identifiés par les acquéreurs qui l'utilisent dans leur travail. La fiche sera par ailleurs majorée d'une rubrique sur les indices validés. Enfin, pour permettre une meilleure gestion des acquisitions, grâce à Koha, la fiche sera intégrée à la base des acquisitions. On peut donc noter l'importance primordiale que recouvre l'utilisation d'un SIGB performant pour mener à bien l'application d'un plan de développement des collections et en tirer toutes les possibilités en matière d'évaluation et de prospection. Les documents de politique documentaire de l'établissement seront en outre complétés par la rédaction d'une charte des collections générale (rappelons que chaque fiche domaine comporte la charte spécifique à ce domaine), validée par les élus, afin de légitimer les choix d'acquisition vis-à-vis des lecteurs.

La médiathèque de Sion a pour objectif de rendre plus homogène le nouveau plan de développement des collections, en y intégrant plus de passerelles entre les différentes missions de l'établissement ; son Directeur réfléchit également à la mise en place de processus d'évaluation systématiques et réguliers du résultat de ce plan de développement.

⁵⁷ Voir l'entretien avec Bertrand Calenge en Annexe 3

4.3.2. La transmission

Les responsables que nous avons rencontrés se sont montrés unanimes sur un point : l'outil qu'ils ont élaboré et mis en œuvre dans leur établissement est applicable ailleurs, mais pas tel quel. « Il y a une structure qui est assez transférable ; mais après il faut l'adapter à des réalités locales. Ce qui est transférable, ce sont les éléments de structure. », nous dit le Directeur de la Médiathèque Valais à Sion. Si les modèles ne sont pas à imiter, c'est que préalablement, toute une réflexion est à poursuivre : « Il y a des étapes inévitables. Par exemple l'état des lieux, quelqu'un qui voudrait commencer une nouvelle structure de gestion des collections sans passer par un état des lieux va droit dans le mur, ça c'est sûr. » explique la Directrice des bibliothèques municipales de Genève.

Tous ont également envie de partager leur expérience que ce soit par l'intermédiaire de formations, de visites d'autres établissements, ou par la mise à disposition de leur outil sur le site Internet Poldoc.

Se fait jour d'autre part une volonté d'harmoniser les pratiques, qui s'observe notamment à Fresnes et Miramas, afin de permettre des échanges inter-professionnels et travailler en complémentarité. « Pour travailler en complémentarité, il faut harmoniser les plans de développement des collections », affirme le responsable de la politique documentaire de la médiathèque de Miramas.

Comme on en avait formulé l'hypothèse, il ressort de l'analyse des entretiens que la mise en place du plan de développement des collections n'est pas simple, parce qu'elle modifie les habitudes de travail, et, qu'elle peut être perçue comme engendrant une perte d'autonomie. D'où la nécessité de méthodes d'explication, d'appropriation des outils, qui demandent un temps relativement long. A l'usage, l'appropriation des outils rassure, favorise le travail en commun, permet de mieux connaître les collections et de développer des compétences nouvelles. L'adoption d'un plan de développement des collections contribue ainsi

à susciter un débat, même compliqué, sur les collections et sur l'organisation du travail, et il permet d'introduire des changements qui sont finalement bien perçus.

De ce point de vue, le plan de développement des collections est, comme cela apparaît dans les ouvrages théoriques, un véritable outil de communication interne au sein de l'équipe, non seulement entre sélectionneurs et acquéreurs, mais aussi entre bibliothécaires et membres de la direction. Cet outil de communication interne, à travers notamment la réalisation de tableaux de bord, permet, nous l'avons montré, une véritable capitalisation des savoirs et des pratiques.

Enfin, en tant qu'outil aidant les responsables et les acteurs à gérer et à prévoir, à répartir les tâches et organiser les responsabilités, à contrôler et évaluer l'activité, le plan de développement des collections se révèle être un véritable outil de management.

Conclusion

L'enquête menée dans les quatre bibliothèques retenues a donc montré que le plan de développement des collections, qui se veut un outil d'évaluation des collections et de programmation des acquisitions formalisé et donc « objectif », revêtait des formes diverses selon les établissements. Sa mise en place, à chaque fois, a permis de mieux connaître les collections, notamment au sein des réseaux où il a été un moyen d'harmonisation et de mutualisation des politiques et des moyens. Il a permis d'installer le débat autour des choix d'acquisition et donc de la politique documentaire. Au-delà de cet aspect de gestion interne, son adoption a été l'occasion de discuter de l'organisation du travail en général, et de remettre en question des pratiques très individualistes qui ne permettaient pas de servir au mieux une politique conforme à des objectifs de service public.

Son développement est inséparable de la notion d'évaluation, à la fois parce que sa conception nécessite une évaluation de l'existant et des publics, et parce qu'il permet de faire évoluer le travail spécifique d'acquisition, en rendant les personnels qui l'assurent plus responsables de leur choix, et leurs tâches plus visibles.

De ce point de vue, il n'est pas seulement un outil de gestion, mais bien un outil de management. Faire le choix d'une organisation nouvelle de la politique d'acquisition a permis d'améliorer la cohérence des collections et de transformer les pratiques.

On doit toutefois relever que les bibliothèques qui se sont lancées dans l'entreprise sont rares. Si les plans de développement des collections semblent se développer en Suisse, leur existence reste exceptionnelle en France. Leur formalisme fait peut-être peur, ainsi que le vaste travail d'explication et d'appropriation qu'ils impliquent. Or, l'enquête a montré que, si on ne peut pas faire l'économie d'un débat long et parfois difficile pour expliquer ses enjeux, le plan de développement des collections, pour fonctionner au mieux, devait être le produit d'une réflexion locale, qu'il reflétait la situation particulière de chaque bibliothèque, puisque justement il est là pour contribuer à une meilleure réalisation

des objectifs spécifiques à chaque établissement dans son environnement. Si sa pratique implique rigueur et harmonisation, il n'est pas un document théorique dont le modèle peut s'imposer de manière systématique et uniforme partout. L'existence d'une version unique du plan de développement des collections permettrait certes de mener un dialogue et une évaluation entre bibliothèques, par l'adoption de principes communs d'organisation et de mesure. Mais l'étude des pratiques montre que chaque bibliothèque a mis au point sa propre version en fonction de ses besoins et de sa politique documentaire. Dans l'état actuel, on peut considérer la pratique des plans de développement des collections n'a pas atteint son stade de maturation. Il est donc difficile de les exploiter comme une technique de benchmarking qui vise l'échange des meilleures pratiques en terme de politique documentaire, ou d'en faire un outil de travail collaboratif à l'échelle nationale.

C'est cependant la souplesse d'adaptation des plans de développement des collections qui devrait être soulignée. En tant qu'outil normalisé, perçu avant tout comme un carcan qui alourdit le travail et limite l'initiative, il est difficile à faire accepter par les agents. Mais, comme outil permettant de redéfinir et d'enrichir le travail d'acquisition en fonction d'exigences locales, il peut au contraire paraître comme un instrument de clarification d'une politique documentaire convaincante. Il n'a du reste jamais été présenté comme une méthode d'acquisition automatique permettant de supprimer toute interrogation sur les choix opérés, mais au contraire comme un outil d'aide à la décision ; il doit donc garder une certaine souplesse pour rester vivant. C'est d'ailleurs le résultat de son appropriation par les agents qui l'utilisent.

Une enquête de plus vaste envergure auprès de bibliothèques qui envisagent ou ont envisagé de mettre en place un plan de développement des collections, permettrait de mieux cerner les difficultés que suscite un tel projet. Elle pourrait être nourrie par l'étude des pratiques en bibliothèque universitaire, où la problématique du développement des collections semble plus simple parce que les champs disciplinaires sont limités dans chaque établissement, et qui ont peut-être acquis une expertise intéressante sur la mise en place et le fonctionnement de cet outil.

Bibliographie

ARTICLES ET MONOGRAPHIES

BADRA Lamia, *Conception et réalisation d'un dispositif d'évaluation des performances d'une bibliothèque*, Thèse de doctorat en SIC, Université Lumière-Lyon , 2002.

BAZIR Josette, CHAMOIN Carine, ESPINAT Patrick... [et al], *Les enjeux de la pratique d'évaluation dans les bibliothèques publiques le point de vue de l'autorité de tutelle* , Mémoire de recherche sous la dir. de Lamia Badra, ENSSIB, Villeurbanne, 2004

BLANCHET, Alain, GOTMAN, Anne, *L'enquête et ses méthodes: l'entretien*, Nathan, Paris, 1992

BUSHING M., DAVIS B., POWELL N., *Using the Conspectus Method: a collection Assessment Handbook*, WLN, 1997.

CALENGE Bertrand, *Conduire une politique documentaire*, Paris, Editions du Cercle de la librairie, 1999.

CALENGE Bertrand, *Les politiques d'acquisition : constituer une collection dans une bibliothèque*, Paris, Editions du Cercle de la librairie, 1994.

CALENGE Bertrand, « Poldoc : la recherche sur les outils de politique documentaire », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, t. 45, n°1, pp. 125-126.

CARBONE Pierre, « Evaluer la performance des bibliothèques : une nouvelle norme », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1998, t.43, n°6, pp. 40-44.

CARBONE Pierre, « L'avant-propos de norme internationale sur les indicateurs de performance des bibliothèques », *61^{ème} Conférence de l'IFLA*, Istanbul, août 1995.

CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES ; *Rapport pour les années 1996-1997*, Paris : Association du conseil supérieur des Bibliothèques, 1998.

DEJEAN J., « Culture de l'évaluation et fascination pour les indicateurs » in *Politiques et management public*, 1998, , vol.6, n°2, pp 161-174

GAZAGNES Jocelyne, *L'évaluation dans les bibliothèques publiques, outil de pilotage ou de légitimation ?*, sous la direction de Salah Dalhoumi, mémoire de DEA, Villeurbanne, ENSSIB, 1993.

GIAPPICONI Thierry et CARBONE Pierre, *Management des bibliothèques : programmer, organiser, conduire et évaluer la politique documentaire et les services des bibliothèques de service public*, Paris : Electre, 1997.

GIAPPICONI Thierry « *De la bibliothèque au management : subordonner la gestion aux missions* », in *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1998, t.43, n°2, pp. 26-33.

GIAPPICONI Thierry, *Manuel théorique et pratique d'évaluation des bibliothèques et centres documentaires*, Paris : Editions du Cercle de la librairie, 2001.

GIER-JEANMOUGIN Sylvie, GRAMONDI Laurence, LIESS Nathalie... [et al], *Pratiques d'évaluation des bibliothèques*, Mémoire de recherche sous la dir. de Salah Dalhoumi, ENSSIB, Villeurbanne, 2004

OLSON, Georgine N., McFADDEN ALLEN, Barbara, *Cooperative collection management : the conspectus approach* , New York, Neal Schuman, 1994

Organisation Internationale de normalisation, *Norme internationale 11 620 : information et documentation – indicateurs de performance des bibliothèques*, Genève, ISO, 1998

Organisation Internationale de normalisation, *Norme internationale 11 620 : information et documentation – indicateurs de performance des bibliothèques : amendement 1 : indicateurs complémentaires de performance des bibliothèques* , Genève, ISO, 2003

WOOD Richard J., STRAUCH, Katina, ed., *Collection assessment : a look at the RLG conspectus*, New York, Haworth Press, 1991

SITES INTERNET

<http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/> : site de poldoc, mettant notamment à disposition des professionnels des documents internes de politique documentaire et des articles ou mémoires.

http://www.abf.asso.fr/article.php3?id_article=80 : *La politique d'acquisition en douze points*, éléments de politique documentaire d'après l'ABF

<http://www.oclc.org/collectionanalysis/default.htm>: Présentation sur le site de l'OCLC d'un logiciel d'évaluation des collections

<http://www.ifla.org/VII/s14/nd1/gcdp-f.pdf> : Document IFLA *Grandes lignes directrices d'une politique de développement des collections selon le modèle Conspectus*

www.rlg.org/conspechist.html : Bref historique du Conspectus RLG

www.caslin.cz:7777/caslin01/sbornik/conspectus.html : *The Evolution of Conspectus Practice in Libraries: The Beginnings and the Present Applications* Dr. Mary C. Bushing, Montana State University-Bozeman

<http://www.adbdp.asso.fr/association/je1999/calenge.htm> : Intervention de Bertrand Calenge lors de la journée d'étude de 1999, *Les politiques d'acquisition en BDP*

<http://www.mediatheque.ch/>: le site de la Médiathèque Valais

<http://www.mairie-fresnes.fr/bibliotheque/accueil.asp>: le site de la bibliothèque municipale de Fresnes

<http://www.ville-ge.ch/bmu/welcome.html>: le site des bibliothèques municipales de Genève

<http://www.ouestprovence.com/fr/vie/mediat/mediat.htm>: le site du réseau de bibliothèques de Miramas

Table des annexes

ANNEXE 1 : TABLEAUX DES INDICATEURS CONSPECTUS.....	77
ANNEXE 2 : LA GRILLE D'ENTRETIEN.....	80
ANNEXE 3 : ENTRETIEN PRÉPARATOIRE AVEC BERTRAND CALENGE.....	85
ANNEXE 4 : ENTRETIEN À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE FRESNES.....	93
ANNEXE 5 : ENTRETIEN À LA BIBLIOTHÈQUE CANTONALE DE SION	106
ANNEXE 6 : ENTRETIEN À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE GENÈVE.....	119
ANNEXE 7 : ENTRETIENS À LA BIBLIOTHÈQUE INTERCOMMUNALE DE MIRAMAS.....	158
ANNEXE 8 : LISTE DES DOCUMENTS FOURNIS PAR LES BIBLIOTHÈQUES.....	179
ANNEXE 9 : EXTRAITS DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTION DE FRESNES.....	180
ANNEXE 10 : LA FICHE DOMAINE DE MIRAMAS, EXEMPLES.....	188
ANNEXE 11 : PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DE LA MÉDIATHÈQUE VALAIS, EXTRAITS.....	214
ANNEXE 12 : DOCUMENTS DE POLITIQUES DOCUMENTAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE GENÈVE.....	232
ANNEXE 13 : EXEMPLE DE TABLEAU D'ANALYSE DES ENTRETIENS	240

Annexe 1 : Tableaux des indicateurs Conspectus

Tableau des indicateurs de conservation (d'après Bushing, Davis, et Powell)⁵⁸

0	Hors échelle, aucun traitement de conservation. La détérioration de la collection est prévue et acceptée
1	Usure normale. les documents sont conservés tant qu'ils sont utiles
2	Niveau de préservation physique. Quelques opérations de nettoyage et de réparation sont mises en oeuvre pour remédier aux détériorations consécutives à une utilisation normale. Les conditions de stockage sont conformes aux exigences moyennes préservation de l'état des différents types de documents
3	Niveau de préservation des contenus, réassortiment planifié.
4	Niveau de conservation recherche
5	Niveau de conservation et archivage très étendu

⁵⁸ GIAPPICONI Thierry, *Conspectus : une approche méthodique en faveur d'un développement maîtrisé et partagé des collections* [en ligne], dernière mise à jour : 2001, [référence du 25 avril 2005], disponible sur Internet : <http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/prod/je2000/3giappiconi.htm>

Tableau des indicateurs de profondeur des collections (six niveaux) (d'après Bushing, Davis et Powell)⁵⁹

0	Niveau 0 : hors collection
1	Niveau 1 : Niveau minimal d'information
2	Niveau 2 : Niveau d'information de base (collège, lycée)
3	Niveau 3 : Niveau étude ou contribution à l'enseignement (terminales, premier et deuxième cycle)
4	Niveau 4 : Niveau recherche (DEA, doctorats)
5	Niveau 5 : Niveau complet d'information (recherche d'exhaustivité)

Tableau des indicateurs de profondeur des collections (dix niveaux) (d'après Bushing, Davis et Powell)⁶⁰

0	Hors collection (la bibliothèque choisi délibérément de ne pas développer de collection dans ce segment documentaire).
1a	Niveau minimal d'information, couverture non systématique du sujet
1b	Niveau minimal d'information, couverture systématique du sujet
2a	Niveau d'information de base, introduction
2b	Niveau d'information de base, approfondi
3a	Support de formation, niveau débutant
3b	Support de formation, niveau intermédiaire
3c	Support de formation, niveau confirmé
4	Niveau recherche
5	Niveau complet d'information

⁵⁹ Idem

⁶⁰ Ibidem

Les indicateurs de couverture linguistique (RLG)⁶¹

E	Les documents en langue anglaise prédominent ; peu ou pas de documents dans d'autres langues
F	choix de documents en langues étrangères en plus des documents en langue anglaise
W	Un vaste choix de documents en toutes langues
Y	Priorité à une langue étrangère pour les documents, mise en valeur d'un fonds dans une langue « locale »

Les indicateurs de couverture linguistique (WLN) (d'après Bushing, Davis, Powell)⁶²

P(<u>P</u> Primary language of the country)	Collection essentiellement dans la langue nationale
S(<u>S</u> Selected other language material)	Collection comportant une sélection de titres dans une autre langue
W(<u>W</u> Wide selection of language represented)	Collection comportant une large sélection de titres en autres langues
X	Collection principalement en une autre langue
D(<u>D</u> ual language)	Collection en deux langues officielles (par ex. : français et flamand)

⁶¹ IFLA, *Grandes lignes directrices d'une politique de développement des collections selon le modèle Conspectus*, [en ligne], [référence du 25 avril 2005], disponible sur Internet : <http://www.ifla.org/VII/s14/nd1/gcdp-f.pdf>

⁶² GIAPPICONI Thierry, *Conspectus : une approche méthodique en faveur d'un développement maîtrisé et partagé des collections* [en ligne], dernière mise à jour : 2001, [référence du 25 avril 2005], disponible sur Internet : <http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/prod/je2000/3giappiconi.htm>

Annexe 2 : La grille d'entretien

- 1) Préparation à la grille d'entretien
- 2) la grille définitive

1) Préparation à la grille d'entretien

1. La place des PDC au sein de la politique de l'établissement

- Les PDC jouent -ils un rôle par rapport à la tutelle ?
- Servent-ils à justifier des questions budgétaires ou à la mise en valeur les missions de service publique de l'établissement ?
- Les PDC ont-ils des conséquences sur la gestion du personnel ?
- Quelles sont les autres outils formalisés de la politique documentaire ?
- Quelle est la place des PDC au sein de la politique documentaire ?

2. Mise en place des PDC

- Pourquoi avez-vous décidé de mettre en place des PDC ? A quels objectifs cela répond-il ?
- Comment avez-vous pris connaissance des PDC et sur quoi vous êtes-vous appuyé pour les élaborer ?
- Si vous vous êtes appuyé sur des exemples étrangers, quelles ont été les modifications nécessaires ?
- De quelle manière votre expérience pourrait-elle être utile à d'autres bibliothèques (notamment à l'étranger) ?
- Quels ont été les préalables à leur mise en place ?
- Combien de temps a-t-il fallu pour les mettre en place ?
- Quelles ont été les réactions du personnel ?
- Comment les personnes ont-elles collaboré à la mise en place du projet ?

3. La réalisation des PDC

- Comment se présentent les PDC ?
- Quelle est la répartition des rôles au sein de l'équipe ?
- Quelle est la périodicité des PDC ?
- Quelles problèmes avez-vous rencontrés ?
- Quelles évolutions ou adaptations avez-vous dû réaliser ?
- Envisagez-vous d'autres améliorations ?

2)La grille d’entretien

Préambule : historique de la bibliothèque et statut de l'interlocuteur.

LA PLACE DES PDC AU SEIN DE LA POLITIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

A. Le rôle de la tutelle

- missions
- budgets

B. La gestion du personnel

C. La politique documentaire

- outils formalisés
- place des PDC

LA MISE EN PLACE DES PDC

A. Les origines

- objectifs
- prise de connaissance
- ressources
- adaptations nécessaires

B. Mise en place effective

- les préalables
- le temps de mise en place
- réactions et implication du personnel

L'UTILISATION DES PDC

A. La formalisation

- les outils formalisés
- la périodicité

B. Les pratiques

- la répartition des rôles au sein de l'équipe
- les incidents techniques
- les adaptations des outils
- réévaluation des objectifs

C. Les perspectives

- les améliorations envisagées
- transmission de l'expérience

Annexe 3 : Entretien préparatoire avec Bertrand Calenge

Entretien réalisé le 1^{er} avril 2005 par Philippe Collanges, Marie Kontogom et Bertille Lambert.

L'entretien qui suit n'a pas été enregistré, et le texte présenté est la transcription de prises de notes, c'est pourquoi nous n'avons pas fait usage de la première personne.

L'application des plans de développement en bibliothèque est généralement liée à des personnes, et donc s'arrête quand elles partent.

Il n'y a pas beaucoup de littérature sur le sujet.

Pour votre recherche, un problème se pose : que signifie la « scientificité » des plans de développement des collections ? On se situe en fait dans une démarche d'action, et on ne peut pas séparer d'un côté la théorie et de l'autre la pratique.

Les livres écrits par Bertrand Calenge sont à considérer comme des guides de réflexion sur la façon d'agir. Or, ils ont parfois été pris comme des manuels qui devaient recevoir une application à la lettre sur le terrain, d'où des frustrations de la part des professionnels, car la vie ne peut être organisée de façon normative. Il y a eu beaucoup de critiques très négatives à la sortie des « Politiques d'acquisition ».

Les plans de développement des collections ne sont pas scientifiques ; ils procèdent d'une certaine rigueur. On pourrait dire éventuellement qu'ils s'apparentent plus à la scientificité d'Edgar Morin, qu'à celle de Louis de Broglie.

C'est une démarche rationnelle mais du vivant, d'où complexité. Cela explique la difficulté à mettre en place des plans de développement des collections. Nos métiers sont très liés à la culture et à des convictions personnelles très fortes, mais cela entraîne un goût du flou, et les bibliothécaires sont étrangers à la rigueur des démarches en ce qui concerne les acquisitions.

La logique des plans de développement des collections est un exercice d'introspection, où on présente à autrui sa capacité à maîtriser des contenus et fixer des objectifs, donc des éléments sur lesquels on peut être jugés. C'est une opération qui peut être vécue comme du contrôle et questionne l'individu sur son savoir-être et son savoir-faire.

Faire un plan de développement des collections n'est pas un but en soi.

Le but, c'est développer une bibliothèque dans un questionnement sur la validité des collections. C'est un outil parmi d'autres, inachevé, soumis à des remises en cause. C'est une démarche globale, à réaliser par l'ensemble des acteurs, et non par un individu, car il faut que ses principes soient appliqués quotidiennement.

On trouve plus de chartes des collections que de plans de développement des collections. C'est un document qu'on ne fait qu'une fois, avec beaucoup de phrases creuses, et dont les grandes orientations ont peu d'impacts sur le travail.

Il n'y a pas vraiment de théorie. Cela relève plutôt d'un changement culturel dans le métier. On demande aux gens de réfléchir à leur travail, leur contenu, de se justifier ; c'est une forme de démarche de projet.

L'appellation plans de développement des collections a été donnée par Calenge, puis le terme a été repris par la profession. Calenge en donne une définition un peu différente dans ses deux livres. C'est un document prospectif. Dans l'ordre « théorique » logique, le plan de développement des collections intervient après la charte documentaire, mais dans les faits c'est l'inverse : la charte des collections découle du plan de développement des collections. Le plan de développement des collections est une réflexion concrète sur le contenu des collections ; de là se dégagent des tendances qui seront celles de la charte des collections.

Il y a des plans de développement des collections, car on ne traite pas tous les domaines de la même façon.

La bibliothèque tire sa légitimité des contenus documentaires qu'elle propose. Avant ces deux livres de Calenge, il n'y avait pas de littérature claire à ce sujet en France.

Quand Calenge est arrivé à Lyon, il n'y avait pas de politique documentaire. Il n'y a pas de plans de développement des collections : bibliothèque très vaste, 400 agents, public très varié, rôles divers (bibliothèque municipale, recherche, conservation...).

Il n'est pas possible de réaliser un plan de développement des collections à cette ampleur.

Il y a un responsable des acquisitions à la Part-Dieu : Simon Cane.

Mais il y a aussi le réseau des bibliothèques de quartier. Elles sont davantage confrontées au contenu, car ce sont des bibliothèques encyclopédiques, aspect plus flou dû à leur polyvalence.

La première étape du changement dans le cas de bibliothèques de quartier a été le passage d'un office encyclopédique à office thématique, un peu sur le modèle des départements de la part-dieu. Il a été demandé à chaque bibliothèque de désigner un responsable de contenu pour chaque domaine, qui ne peut se faire remplacer par un autre agent pour aller à l'office, sauf par un responsable de contenu d'une autre bibliothèque du réseau.

Il a fallu un an pour mettre en place ce système, qui introduisait une responsabilisation des agents.

2^{ème} étape : mise en place d'outils pour fixer des objectifs qui permet au fur et à mesure des acquisitions de faire des tableaux de bord, d'avoir des alertes... Ces tableaux de bord sont fait pour se poser des questions sur ses collections.

C'est la mise en œuvre d'une politique de conscientisation sur la base d'un langage commun à tous, avec les mêmes outils.

La mise en place se fait progressivement :

- 2003 : seulement les réalités
- 2004 : ajout des objectifs
- 2005 : ajout de contraintes pour éviter les dérives, avec un minimum ou un maximum pour les domaines où cela pose problème (ex : un minimum pour les sciences et techniques, un maximum pour les romans).

Il faut que les gens s'approprient les outils.

Un plans de développement des collections n'est pas utile partout, par exemple pour le fonds ancien, qui fonctionne selon une logique patrimoniale, avec des achats selon les ventes etc.

Il y a des formes plus ou moins élaborées selon les cas. Au fur et à mesure, il faut arriver à poser des objectifs pluriannuels, sur la base des réflexions des agents sur le niveau, sur la conception de la bibliothèque, sur les objectifs... Donc des objectifs clairs à atteindre, sur lesquels on peut faire des mesures.

Le but est de savoir pourquoi on achète, pourquoi, le cas échéant (et c'est le plus souvent le cas), on a dérivé des objectifs. Il faut voir aussi dans quelle mesure les objectifs étaient véritablement adaptés et parfois, les reconsidérer.

A Fresnes, la situation est différente. C'est une petite ville de 25000 habitants, la bibliothèque est neuve. Giappiconi a formé ses agents à son moule. Il a mis en place un plans de développement des collections très précis, car il est aussi basé sur les objectifs de la bibliothèque. Ca marche parce que c'est Giappiconi, en poste depuis 15 ans à Fresnes.

Dans le code de déontologie de l'ABF 2004, il est écrit que le rôle du bibliothécaire est de créer un plans de développement des collections : il y a eu en 10 ans une évolution significative. Le problème des villes FN a notamment alimenté la réflexion.

Pour les jeunes générations, le plan de développement des collections est une évidence, et ils ont souvent des déceptions à leur arrivée en poste. Il faut du temps pour que les résistances des anciens cèdent.

Le problème est que la majorité des bibliothécaires n'ont pas beaucoup de connaissance sur le contenu. Ils ont tendance à forger des collections qui amènent un public à leur image. Si on s'occupe d'un rayon collectivement, il n'y a pas de responsabilité individuelle. Quand on en charge un agent, il se rend compte qu'il n'y connaît rien et qu'on va le juger pour cela. Il y a donc une nécessité de gestion du personnel, de formation... Il n'y a pas de mise à distance entre le bibliothécaire et sa collection. La vision de la collection n'est pas clarifiée, c'est l'univers mental du bibliothécaire transposé, sans objectiver les besoins de l'utilisateur.

Dans une bibliothèque, on fait venir en quelque sorte le public qu'on a choisi, à son image.

C'est à la fois un problème de formation et un problème culturel. A l'heure actuelle, la majorité des personnels n'ont pas de formation adéquate en ce qui concerne les collections. Mais au fur et à mesure, quand ils y sont confrontés, les agents se rendent compte qu'avec des acquisitions thématiques cela fonctionne mieux. Il y a donc une première étape qui est la satisfaction personnelle de maîtriser son travail. Bertrand Calenge a fait faire un classeur par acquéreur, une manière de permettre l'appropriation des outils par l'agent.

Le 2^{ème} pas sera la mise en place d'objectifs. Ce n'est pas évident, car cela angoisse les agents. Il faut les rassurer en leur montrant qu'on peut modifier les objectifs.

Une autre manière de procéder est de mettre en place un plan de classement, topographie de l'espace sur laquelle on quantifie les contenus, avec un nombre maximum de documents par cotes. Cela aide aussi à faire du prévisionnel et s'approche de la démarche du plan de développement des collections.

La notion de l'importance du contenu apparaît chez les agents, ainsi que la nécessité d'avoir une réflexion sur le contenu. Il y a des critères et des règles, mais la qualité de la collection dépend de la qualité du bibliothécaire.

Miramas est une bibliothèque de SAN. La première intervention de Calenge a eu lieu en 1995, et le PDC a été élaboré en 2003 : le processus est très long. Le responsable est Jérôme Pouchol. Lors des formations, il présente une partie du plan de développement des collections, mais pas la totalité, pour éviter que les autres bibliothèques copient tout sans réflexion.

Le réflexe liste et norme est très ancré chez les bibliothécaires. Un plans de développement des collections est spécifique à une bibliothèque et à un contenu, car dans tous les cas, l'environnement est différent, et surtout la réflexion est différente. Le but de la présentation de plans de développement des collections sur Poldoc n'est pas d'être copiés mais de servir de point de départ à la réflexion.

Les ressources existantes pour les professionnels sont Poldoc et la littérature.

Il y a une contradiction, on demande aux gens de faire un plan de développement des collections très rapidement alors que c'est long à mettre en place. Le problème est de considérer les plans de développement des collections comme des documents achevés alors qu'il faut une remise en cause.

Une question qui revient souvent chez les professionnels : à partir de quand on peut dire que l'on a une politique documentaire ? C'est quand il y a une réflexion formalisée.

La charte des collections est un document clos, pas révélateur d'une politique documentaire. Les chartes des collections et les plans de développement des collections sont des structures intéressantes qui permettent de savoir où on se situe. A Lyon, ils ont élaboré les protocoles de sélection des acquéreurs et des programmes annuels. Il n'y a pas de modèle.

A l'étranger :

- Répandu aux USA ; c'est une obligation institutionnelle là bas, car ils fonctionnent selon une logique d'objectifs indispensable pour justifier leur budget de justification sur objectif des budgets.
- En Angleterre
- En Italie, se développe bcp ces dernières années
- Suisse : idem. Cf. Calenge enseigne à Genève.
- Espagne
- Allemagne, où ils travaillent avec Giappiconi
- Pays Bas , travail aussi avec Giappiconi
- Ça démarre en Russie et en Roumanie.
- Mais aussi Alexandrie, le Maroc...

C'est dans l'air du temps car on n'est plus à une époque de l'argent facile. Il est nécessaire de légitimer la place de la collection par rapport aux services. De plus il y a une concurrence interne entre les secteurs et un changement d'attitude du public face aux bibliothèques. Il y a moins une logique de supermarché mais une demande de discrimination du contenu : conseil, aide.. C'est donc une réorientation du métier. On demande au bibliothécaire d'être capable de naviguer dans les collections, dans l'Internet, en fonction de l'interlocuteur. Ce n'est pas une demande d'expertise mais de médiation sur le contenu, d'où l'utilité des plans de développement des collections car ils permettent d'évaluer son contenu.

Le problème dans le réseau lyonnais, c'est d'éviter de créer une bibliothèque à deux vitesses entre la Part-Dieu et les bibliothèques d'arrondissement.

On va aller de plus en plus vers des prévisionnels réfléchis des collections fondés sur leur contenus et l'adéquation contenu/public.

A l'étranger, l'esprit qui anime les bibliothécaires des différents pays n'est pas le même. La façon dont les gens s'approprient le contenu est différente aussi.

La situation est assez semblable en Italie.

Par contre, elle est très différente aux USA ; les bibliothèques y font des plans de développement des collections depuis longtemps. Pour leur légitimité institutionnelle, il est nécessaire de donner des objectifs, car on est dans un milieu libéral. L'acquéreur doit acquérir selon le plan de développement des collections. L'ALA (American Libraries Association) mène cependant des campagnes juridiques contre certaines municipalité qui veulent prescrire les acquisitions, etc....

En Angleterre, on n'est pas dans un système complètement libéral ; le rôle de l'état reste important dans la régulation des bibliothèques. C'est une logique un peu plus proche de la France, une logique de légitimité institutionnelle globale. Mais ce n'est pas simple de faire un plans de développement des collections ; eux sont jugés sur leur action sociale, et ils doivent attirer du public.

En France, le justification se fait à la fois sur les collections et sur les publics.

En Suisse, il y a une démarche réfléchi sur les plans de développement des collections par rapport à la prospective des bibliothèques dans le pays, avec une analyse de la situation. A Lausanne, la BPU a eu son budget coupé en deux. Le Directeur est monté au créneau en montrant noir sur blanc sur le plan de développement des collections ce qu'il allait devoir couper, les publics à délaissés, etc.... dès lors, cela devient une décision politique. Le budget a été rétabli.

Les tutelles ne montrent pas d'intérêt pour les plans de développement des collections. Le cas de Fresnes est particulier. Il n'y a pas de négociation sur le détail des plans. Le bibliothécaire intelligent calque ses objectifs sur ceux de la mairie.

Le public en bibliothèque municipale veut du contenu, des renseignements. Le seul intérêt des plans de développement des collections est par rapport à un « emmerdeur » qui demande pourquoi la bibliothèque ne possède pas tel type de documents. Ce n'est pas comme en BU, où on a un caractère disciplinaire des plans de développement des

collections, qui intéresse les UFR. Les plans de développement des collections remplacent les chartes des collections pour les BU.

En bibliothèque municipale, on a une unicité de public qui ne se découpe pas par son contenu. Le plan de développement des collections est un outil professionnel, pas efficace pour le public. Par contre une charte des collections faite après un plan de développement des collections peut avoir un sens.

Les plans de développement des collections sont difficiles à mettre en place pour les très grosses bibliothèques comme la Part-Dieu.

Les plans de développement des collections correspondent aux mutations de la société, avec la nécessité d'établir des objectifs. Pour les grosses bibliothèques municipales, on peut peut-être envisager des textes différents, adaptés aux différents publics.

Annexe 4 : Entretien à la bibliothèque municipale de Fresnes

Quelques chiffres :

- 5929 inscrits
- 102252 documents
- Nombre de documents prêtés en 2004 : 157875
- Budget d'acquisition 2004 : 95680€
- Nombre de documents acquis en 2004 : 5557
- 16 agents

Entretien réalisé le 3 mai 2005 par Bertille Lambert et Marie Kontogom.

Interlocuteur : Directeur.

Peu de bibliothèques ont des plans de développement des collections.

Il règne actuellement dans la profession un état d'esprit rétrograde, qui apparaît dans des articles récents du BBF.

Le conspectus est un système de représentation qui permet de créer un outil d'aide à la décision, ce n'est pas un développement automatique des collections. Cela ne crée pas l'uniformisation, c'est une aide à la décision qui est intellectuelle.

Début de l'enregistrement

Une bibliothèque de collectivité territoriale est un service public, au même titre d'ailleurs que les bibliothèques des universités, qui poursuit des objectifs de politique publique, c'est-à-dire qui répondent à l'intérêt général et vont au-delà de la réponse aux besoins des usagers : il s'agit non pas de répondre à des demandes telles quelles mais de répondre à des besoins. Un besoin, c'est toute demande exprimée ou non exprimée qui correspondent à des objectifs de politique publique.

Le plan de développement des collections a pour but d'ordonner la réponse à ces besoins, en tenant compte de deux dimensions :

les objectifs de politique publique, ce que je définirai par « pourquoi ? » ; l'analyse sociale des besoins de la population ce que je définirai par « pour qui ? » ; les outils intellectuels et bibliographiques ce que je définirai par « comment, à quel niveau ? » ; les outils bibliométriques ce que je définirai par « à quel coût ? », comment évaluer ou comment aider à évaluer (car un outil bibliométrique ne permettra pas d'évaluer tout court)?

Bon, cela étant dit, je vais vous montrer notre plan de développement des collections. Normalement ce que je dois vous dire doit relever du bon sens. Cependant il faut que vous sachiez que toute la difficulté, c'est que vous rentrez dans une profession qui est en pleine crise, il y a un certain nombre de symptômes ; je souhaiterais que soient enseignées à l'ENSSIB deux matières : les politiques publiques, un peu de sciences politiques et de la sociologie, surtout la sociologie des organisations, non pas seulement l'ethnologie du public, mais s'interroger sur les services que peut rendre la bibliothèque..

C'est dans cette limite qu'on va mettre en œuvre des outils issus du marketing, je dis bien les outils, pas les logiques. Analyser un bassin d'emploi, une population, segmenter une population, cela marche très bien. C'est infiniment plus intelligent que d'ergoter indéfiniment sur le fait que vous avez dans la bibliothèque des jeunes, des pas jeunes, des rappeurs, des machins... qui est une sociologie qui de toute manière à mon avis n'a qu'un but, qui est celui du relativisme culturel avec toute une série d'implications politiques.... Si la bibliothèque publique a pour rôle d'épouser les pratiques culturelles des Français et non pas de les changer, on est dans une logique de conservatisme social, et plus du domaine du service public mais du marché, Quand je lis la prose de Dominique Poissenot qui dit qu'il suffit de s'adapter, une lecture très, très pauvre...

Alors je vais vous montrer notre plan de développement des collections.

Fin de l'enregistrement

Il y a un panneau d'affichage dans le couloir des bureaux, avec des statistiques, dont les taux mensuels d'utilisateurs actifs. Un emprunteur actif est un utilisateur dont la carte est passée devant un lecteur de code barre (emprunt, utilisation de cabine d'autoformation)

Le plan de développement des collections de Fresnes

Il est sur le réseau : chacun l'a en ligne.

Enregistrement

C'est en fait un plan de développement des collections qui a un rôle de charte ; on verra peut-être la difficulté qu'il y a à définir ces deux termes. Je préfère l'appeler plan de développement des collections même s'il a un rôle de charte. Le plan de développement des collections est plutôt un document interne, la Charte c'est un document que l'on va communiquer au public.

Ici, c'est une version allégée du plan de développement des collections qui constitue la charte, c'est le document pour le public et les élus, qui va servir de référence au dialogue avec les élus, qui a été négocié avec les élus.

Le principe de base du plan de développement des collections, c'est d'abord une segmentation des collections recouvrant un certain nombre de domaines qui sont des disciplines identifiables intellectuellement et qui peuvent être rapportées à des besoins. Quand on a commencé, on s'est dit qu'on allait pas faire sciences pures, car c'était beaucoup trop large. On ne peut pas définir d'objectifs ni de besoins par rapport aux sciences pures. Quand on a fait cette segmentation, on s'est aperçu après, en comparant ce qu'on avait fait qu'on recoupait plus ou moins la classification du Congrès, bâtie non plus sur un système théorique de classification des collections mais sur le constat de la façon dont les connaissances sont utilisées aujourd'hui, par exemple en ne séparant pas les domaines de l'économie, en 3, de ceux de la gestion en 6.

Ex du domaine maths

Ce que vous voyez dans le bandeau.... On a deux outils qu'il faut bien distinguer : une table des indices systématiques : on a donc un fichier de table d'indices qui ont été arrêtés et qui correspond aux objectifs du plan de développement des collections. D'autre part, on a un système de cotes validées, on ne les crée pas, qui correspond à la topographie de l'établissement.

Même si les indices et les cotes peuvent se recouper, ces deux systèmes ne sont pas forcément identiques. En outre un document peut avoir plusieurs indices alors qu'il n'aura qu'une cote. Par exemple, *La République* de Platon, va être indexée en science politique, en philosophie, en littérature grecque antique. Il va figurer au titre de la profondeur de l'information dans ces trois domaines, même s'il n'existe qu'un seul ouvrage dans l'un de ces trois rayons. Un roman va être coté R mais va être indexé dans son domaine de littérature. Cela peut paraître évident mais il semble que les bibliothécaires sont les seuls à ne pas considérer les romans comme de la littérature : ils sont classés R et la littérature 8.

Ce que vous voyez dans le bandeau, ce sont les équivalences entre la CDU et la classification du Congrès et la classification locale. A Fresnes, on utilise une adaptation de la Dewey.

Le plan de développement des collections est construit sur le modèle pour quoi et pour qui. Donc les premiers outils de politique publique et je dirais de sociologie ou de marketing.

Lecture du domaine maths

On retrouve trois éléments de politique publique : contribution à la formation initiale, contribution à la formation continue, contribution à l'insertion sociale, mais plus largement au développement économique, à l'emploi, à l'égalité.

Cet outil est un outil de négociation avec les élus qui vont voir que la bibliothèque est un service documentaire qui répond à des préoccupations qui sont les leurs.

Comment et à quel niveau ? Première réflexion : c'est le besoin de spécialisation de la bibliothèque avec des acquéreurs spécialisés dans les domaines, tout le monde n'acquiert pas tout ; la spécialisation n'est pas adulte, jeunesse, discothèque mais en fonction de profil. D'ailleurs il n'y a pas de discothèque à Fresnes, mais un domaine musique. C'est une bibliothèque multisupports, il n'y a d'ailleurs pas de préconisation

par type de support, c'est laissé à l'appréciation intellectuelle de l'acquéreur. Pour un site Internet, on ne choisit pas sur des critères de qualité du site mais par rapport aux pertinences selon les objectifs documentaires de la bibliothèque. Pareil pour les livres, on ne choisit pas sur des critères matériels mais sur le contenu.

Ensuite, vous avez à quel coût ? On a ici l'utilisation d'outils de conspectus, qui sont des outils de programmation. Vous avez 2a, 2b Ce sont des indices alphanumériques qui donnent le niveau : 2b, c'est un bac.

Après, cette idée de rayons connexes qui est d'organiser les interrelations entre les domaines. Des mises en communs, des partenariats privilégiés. Dans certains cas, c'est la même personne qui s'en occupe.

Domaine littérature :

Le rayon littérature est assez particulier ici. Pour évaluer les niveaux, on peut prendre des manuels pour voir ce qui enseigné dans le secondaire, le premier cycle etc.... En littérature, c'est à mon avis plus facile d'évaluer les niveaux que dans d'autres domaines. Les niveaux ne sont qu'indicatifs.

Fin de l'enregistrement

Pas de liste conspectus figée.

évaluation par grande littérature (Angleterre, etc.) ou aussi des éléments d'indexations transversaux avec des études de genres littéraires, histoire de la littérature...

Enregistrement

En littérature vous avez plus de listes disponibles d'auteurs par exemple que dans d'autres domaines.

Lecture du plan de développement des collections Littérature

Vous avez un objectif, qui n'est pas un modèle précontraint, qui laisse une large part à la responsabilité intellectuelle du bibliothécaire, contrairement à ce qui est affirmé généralement si vous vous donner la peine de regarder précisément les choses. Vous ne

pouvez pas à partir de là trouver des listes automatiques. Les listes sont seulement des outils d'aide à la décision pour bâtir votre propre projet.

Je joue mon rôle de responsable, mais le Plan de développement des collections a été fait aussi avec le responsable du rayon.

Qui a participé à la rédaction du plan de développement des collections ?

Tout le monde, mon travail a été de coordonner, de veiller à la pertinence intellectuelle, de corriger par exemple les problèmes de méthode, de logique et pour finir en m'assurant de la pertinence des outils utilisés (« qu'est-ce que vous utilisez comme revue ? »).

Et dans le plan de développement des collections, les sources apparaissent-elles ?

Alors, cela apparaît, je vais demander de le faire apparaître parce que ça c'est le truc général, et chacun a son propre truc sur lequel il met ses propres annotations mais je vais leur demander de faire apparaître leurs outils de travail.

Alors après il y a une sous segmentation par pays

[Sur le site de la bibliothèque, il y a le catalogue.]

J'ai demandé de faire apparaître pour le public la recherche par domaine de classement, la table indiciaire en mots ; on obtient alors la liste des documents de ce segment d'après leur indice. Alors là, on peut l'évaluer. Ainsi, cet ouvrage de 1974 n'a rien à faire dans ce segment « conjoncture économique ». On pourrait ici définir l'outil de l'âge médian par exemple. La logique de la segmentation est liée à la logique de l'évaluation, notamment la logique des listes. C'est un moyen intellectuel, qui peut aider mais ne se substitue pas à la responsabilité intellectuelle du bibliothécaire dans son domaine.

On va prendre un autre rayon, l'Histoire.

Le rôle de la collection n'est pas de prescrire une manière de penser, mais de donner une indépendance intellectuelle. Ici, trois approches : géographique, chronologique, thématique. Puis segmentation.

Quand les objectifs sont fixés, le choix des documents est fixé.

On peut avoir des outils de référence pour justifier les choix. Je ne choisirai pas un bouquin qui nie l'existence des camps de concentration, par exemple, pas parce que

c'est écrit par un auteur d'extrême droite et que ce n'est pas politiquement correct, mais parce qu'il n'a pas sa place ici, à Fresnes, selon ses objectifs. Si je suis dans une université et que le but de la collection est d'étudier les phénomènes liés à la déformation de l'Histoire, ce document a toute sa place.

Il ne s'agit pas de problèmes moraux ou déontologiques, il s'agit d'une éthique qui a besoin pour exister de plan de développement des collections et donc d'objectifs de politique documentaire. C'est pareil en médecine, si un best seller explique qu'il faut boire du thé pour se protéger du sida, je ne vais pas l'acheter, car l'objectif du rayon médecine est un objectif de santé publique. La commune de Fresnes ne va pas dépenser de l'argent pour faire de la désinformation, à l'encontre de l'argent dépensé par le centre municipal de santé. C'est un problème de politique publique. C'est d'ailleurs un problème d'image et de crédibilité de la bibliothèque. On a un partenariat avec des médecins. On a eu quelque chose de surréaliste, quelqu'un qui est venu à la bibliothèque car son médecin l'envoie, lui disant qu'il y a d'excellents livres sur le problème dont elle souffre ; c'est lui qui les avait choisis ! Vous voyez la logique crédibilité de l'institution, charte documentaire, fonction sociale, partenariat, logique de positionnement de l'institution dans la ville.

Voilà en ce qui concerne l'Histoire ; la segmentation, c'est sans doute le plus complexe l'Histoire.

Pour le personnel vous ne demandez pas une spécialisation ?

Pas initiale, mais d'adaptation. Mais je pense qu'il y a une nécessité de former les gens à des formations d'adaptation à des fonctions.

Des stages de formation continue ?

Oui. Pour les bibliothécaires, par exemple 6 mois de fondamentaux, comprendre les éléments fondamentaux des bibliothèques, puis les 5 premières années, une offre de formation sur des thèmes. Par exemple : comment constituer une collection histoire...

Rapport d'activité

Le nombre d'usagers actifs : 23 000 habitants et 6000 inscrits.

Le nombre d'entrées : 110300 ; c'est un service qui est fortement fréquenté

Là, on est dans l'évaluation de la fréquentation, mais pas dans l'impact. Si j'avais un distributeur de cannabis, j'aurais du monde, mais en terme d'impact, l'explication n'est pas forcément significative.

Alors, le pourcentage de fréquentation, c'est plus intéressant si vous le comparez à la moyenne nationale : 23%.

Je considère que c'est le devoir de la bibliothèque d'être élitaire pour tous, le devoir de l'action culturelle. (Je vous renvoie à la définition de Kundera dans *L'art du roman* et « élitaire pour tous », c'est Schiller, au début du romantisme, très proche encore de la pensée des lumières.)

Alors ça, c'est la répartition par tranche d'âge. Ce qui est très intéressant ici, c'est que, mis à part la lecture des enfants, qui est très durement touchée en ce moment, on a des montagnes qui se traduisent par des remontées. Pour les 6-10 ans, on a une modification des habitudes de lecture, due au manque de sensibilisation des parents. Mais on remonte à partir des 15-18 ; mais on montait très haut, 70%, pour les enfants, et on est encore vers 50%. Ici, classe d'âge des 18 à 22 ans. Pourquoi ? Parce qu'on est une bibliothèque de premier cycle couvrant à peu près tous les domaines. Pour les jeunes, on utilise ROME pour voir les contenus des métiers pour analyser les besoins. Si on regarde les 18-22 ans, on atteint quand même les 40% de fréquentation, ce qui est très important. Alors là, tout le discours sur pour faire venir les jeunes à la bibliothèque, il faut de la techno, il marche pas, j'en ai pratiquement pas à la bibliothèque !

Ça baisse dans les 23-26 ans parce que les gens sont engagés dans la vie professionnelle ou alors continuent des études plus longues et à ce moment là, ils vont à la bibliothèque universitaire et utilisent la bibliothèque comme un élément de proximité. Et ça remonte pour les 26-60 ans, alors là, c'est la formation continue. L'augmentation est continue et on atteint les 20%, alors qu'on n'avait jamais atteint les 10% dans l'ancienne bibliothèque avant la mise en place du plan de développement des collections et la constitution d'un corpus cohérent.

La fréquentation du domaine pénitentiaire ; on a passé une convention pour servir la formation continue des agents de l'administration pénitentiaire de Fresnes. La différence avant après est impressionnante. On la touche à peu près à 21-22% ce qui la fait rejoindre le reste de la population.

Questions

*Pouvez vous nous parler des origines, comment cela a été mis en place au départ ?
Pourquoi, les raisons ?*

Alors on a eu une occasion exceptionnelle qui était la programmation de ce nouvel équipement ; comment voulez-vous le programmer autrement que sur des objectifs ? La collection est un des objectifs majeurs d'une offre documentaire d'une bibliothèque. Il a bien fallu, pour évaluer les capacités de rayonnages, les capacités des salles de lecture, réfléchir à la politique documentaire. C'est donc de fil en aiguille qu'on a été amené, dans les meilleures conditions, la programmation de cet équipement à réfléchir à un plan de développement des collections.

D'autre part, la deuxième contrainte, outre l'organisation de l'espace, c'était la question des horaires, derrière laquelle se glissait la question de l'organisation du travail donc la charge de travail de la bibliothèque. Il était hors de question d'ouvrir moins de 37h30. Donc cela nous a amenés à réfléchir à l'organisation du travail et à la répartition intellectuelle des tâches et sur le fait que nous voulions axer le métier de bibliothécaire sur deux axes : la sélection de l'offre documentaire par rapport à des objectifs de politique publique, des besoins identifiés et d'autre part le contact avec le public sachant qu'on se base sur une organisation où il y aurait 1/3 service interne, 2/3 service externe.

Qu'est-ce qui vous a amené à aboutir à un document formalisé ?

Moi j'ai été amené à le formaliser suite à cette réflexion sur les politiques publiques et essentiellement d'ailleurs les relations que j'ai eues avec l'*American Library Association*, dont j'ai été membre pendant plusieurs années, et qui m'ont amenées à m'interroger, à comparer les éléments de bibliographie sur le plan international. Alors dans les influences, je crois qu'il y en a une qui est américaine *Planning for public libraries*, c'est à dire évaluer, mettre en place des tableaux de bord dans les bibliothèques publiques. Ce qui m'avait frappé, c'est quels sont les bénéfices que peut apporter la politique. Cela n'est pas du tout anglo-saxon d'ailleurs. Ce qui m'a intéressé aux Etats-Unis, c'est la problématique de l'évaluation de la politique publique. Il y a peut-être une influence particulière qui est l'influence de la formation : je suis historien de la guerre et on trouve chez les théoriciens de la guerre la hiérarchie suivante : la

politique (le but de la guerre), la stratégie (la combinaison des moyens ; le management c'est à peu près la même chose), la stratégie opérationnelle (par exemple pour les bibliothèques, le choix d'un SIGB, le choix de l'organisation interne du circuit du livre...), et après la tactique (le déroulement des opérations sur le terrain, qui doit être conforme *in fine* aux fins de la politique).

Et cela a pris combien de temps à peu près à être mis en place ?

Cela a été long : la bibliothèque a été inaugurée en 1999, et on a commencé à réfléchir trois ans avant. Trois ans extrêmement violents ; des conflits avec le personnel. Non, pas vraiment des conflits, mais cela a été très dur à faire admettre par le personnel, et surtout à faire comprendre. D'abord parce qu'on était parmi les premiers à le faire et deuxièmement parce que j'avais une vision moins claire alors, et ensuite parce qu'il a fallu procéder par étape. Par exemple, ce sur quoi je travaillais depuis 1989, c'était la suppression du catalogage. Cette suppression est aussi liée au développement des collections : si les bibliothécaires ne font plus de catalogage, ils reçoivent le public de la bibliothèque. Tout allait de paire et a été issu d'une réflexion sur la modernisation et l'efficacité des services. Cela répondait à des questions auxquelles on ne savait pas répondre : on savait bien qu'il y avait des besoins de formation, mais on ne savait pas lesquels

Donc, c'est toujours en évolution constante ?

Ils sont beaucoup plus élaborés, ils sont le fruit d'une expérimentation. Pour arriver au modèle « pourquoi et pour qui ? », moi j'avais construit le modèle avec politique publique et mercatique publique, et une de mes collègues m'a dit en fait c'est « pourquoi et pour qui ». Donc en fait c'était lourd, théorique donc par un travail d'épuration on est arrivé à quelque chose de simple et de bon sens.

Donc, il a fallu simplifier pour que les gens s'approprient les outils ?

Oui, c'est une épuration constante, amélioration, échange, conflit...

Le conflit était lié à quoi ?

Le conflit était lié au fait qu'on était attaché au catalogage, qu'on n'avait pas envie de se prendre la tête, dans d'autres cas, on a eu peur d'avoir un travail trop encadré et donc moins d'initiatives... une modification des habitudes...

Comment s'est fait la répartition par domaine ?

Alors cela a été un débat dans lequel j'ai réfléchi à quelles étaient les compétences et les goûts des uns et des autres, leur envie de travailler dans un domaine ou un autre. Après on a discuté ensemble sur comment on pouvait se répartir la charge de travail. Ce que j'ai voulu, c'est de donner à tout le monde des responsabilités. Là où ça a péché aussi c'est que je voulais que tout le monde range. Du coup, il y a responsabilisation et cohérences. Et maintenant les gens se sont appropriés leur rayon.

Quels sont les outils que vous avez utilisés ?

La représentation des niveaux est une logique de Conspectus pour les niveaux, on prend des codes alphanumériques pour représenter des niveaux ; après la problématique c'est la définition des niveaux. Il y a des indications dans Conspectus, après c'est adaptable. Cela permet de programmer, cela permet une représentation rapide, synthétique. On peut développer dans certains cas des indicateurs de langue. On n'utilise pas pour l'instant les indicateurs de conservation. Il y a aussi des problèmes d'échelle : plus vous avez une équipe nombreuse, plus vous êtes obligé de... plus vous avez une équipe réduite, plus vous pouvez introduire de la souplesse.

Et le personnel est-il satisfait ?

Finalement dans l'ensemble, oui ; il y a des frustrations dues au fait que certains ont peur de ne pas être à la hauteur... Sur une équipe de 16,4 à 5 personnes sont très investies, très attachée au service public.

Sur combien de temps est établi le plan de développement des collections ?

Le plan de développement des collections est établi sur un mandat municipal. Mais il y a des possibilités de renégocier.

Est-ce que vous évaluez ce plan de développement des collections ?

Alors oui ; là on va essayer de faire des tableaux de bord. C'est transformer le logiciel d'ALOES en système d'aide à la décision avec un ensemble d'indicateurs, en combinant des indicateurs. Chaque acquéreur pourra recevoir les tableaux de son domaine quand il en a besoin. Une autre chose, avec le conseil général, c'est l'utilisation d'outils cartographiques on reporte sur un SIG des données par îlots, etc. C'est plus un paramétrage que des fonctionnalités supplémentaires.

Ce genre d'outils est-il développé dans les bibliothèques ?

A mon avis, ce n'est pas développé. Aujourd'hui, on fait des statistiques dans les bibliothèques, pas des évaluations. Les statistiques sont des quantités, l'évaluation, c'est des échelles et de l'impact. Dans le département, nous avons le plus important budget d'acquisition, mais les collections les moins importantes : cherchez l'erreur ! Ce n'est pas parce que vous avez beaucoup de livres que les collections sont intéressantes. L'évaluation, c'est par exemple dans quelle mesure vous allez contribuer au développement économique et à l'emploi...

Le tableau de bord sert à accentuer l'indépendance de l'acquéreur. Il sert aussi à contrôler la pertinence des acquisitions.

Pour les acquisitions, on a les outils bibliographiques de la BNF : les fichiers d'autorité, les liens...

La décision d'achat est prise par l'acquéreur. Je débats une fois par an, débat entre collègues.

On juge des réalisations, pas des personnes. Quand je fais l'évaluation du personnel, une fois par an, je suis avec mon adjointe, ce n'est pas un tête-à-tête, pour ne pas faire jugement mais conversation.

On aimerait avoir un exemple de ce qui a bien marché, ce qui marche moins bien.

Ce qui marche bien : la catégorie 18/25 ans, la population active, et les surveillants de la maison d'arrêt.

Les réserves sont sur la catégorie des enfants d'âge d'école primaire.

Autrement, tous les indicateurs sont au vert. Ce n'est pas un miracle. Si vous répondez aux besoins des gens, si vous leur donnez des raisons de fréquenter la bibliothèque, si vous répondez à leurs demandes, ils viennent. Mais on a tellement décrédibilisé les bibliothèques...

Fin de l'enregistrement

1 million d'euro de budget.

Les bibliothèques en autarcie ne fonctionnent pas. Service destiné au public.

Le modèle de Fresnes est transmissible, mais ne peut s'appliquer tel quel.

La méthode s'applique.

Seule raison de perdurer pour les bibliothèques : remplir leur fonction sociale.

Pour travailler en complémentarité, il faut harmoniser les plans de développement des collections.

Ce n'est pas les élus qui font naître les projets, mais les directeurs de bibliothèques qui soumettent. La tutelle n'en a « rien à foutre » du plan de développement des collections.

Visite de la bibliothèque

TR= 160%

Collection multimédia : ex des disques dans le rayon littérature.

Programme architectural réalisé conjointement au plan de développement des collections.

2800 m² d'espaces publics.

Surveillance par deux à six personnes

Couleurs froides, incitant au calme. Sièges rigides pour éviter les chahuts.

Annexe 5 : Entretien à la bibliothèque cantonale de Sion

Quelques chiffres :

- 502123 documents
- Nombre de documents prêtés en 2004 : 603700
- Nombre de documents acquis en 2004 : 47085
- 163 agents soit 89,2 équivalents temps plein

Entretien réalisé le 6 mai 2005 par Bertille Lambert et Marie Kontogom.

Interlocuteur : Directeur.

Historique :

La bibliothèque a été créée en 1853, il y a donc 150 ans. En Suisse, pays fédéraliste, il y avait alors l'idée de renforcer l'identité des petits pays. C'était à la fois une bibliothèque pour l'administration et pour l'identité cantonale. Jusqu'aux années 1970, elle avait un profil de bibliothèque d'étude municipale. Depuis le dernier quart du 20^{ème} siècle, elle s'est diversifiée en acquérant dans les années 1971-75 une fonction nouvelle, celle d'animer et coordonner le réseau des bibliothèques publiques du canton.

Dans les années 1980, elle a intégré la structure des archives audiovisuelles du canton.

Il y a 4 sites. La bibliothèque centrale est à Sion (avec un processus de déménagement en cours) ; elle a deux rôles : conservation du patrimoine imprimé (livres, affiches, revues, étiquettes de vin,...) et bibliothèque d'étude et d'information générale. Sion,

ville de 28000 habitants, a aussi une bibliothèque municipale orientée vers la lecture détente.

Le canton, recouvrant un espace étendu, la décentralisation était nécessaire ; il est en outre bilingue français allemand, avec environ 30% de germanophones. Il y a donc trois autres bibliothèques dans le réseau : Brigue, une bibliothèque de langue allemande, qui a pour mission d'animer les bibliothèques communales de la partie allemande du canton et un centre de documentation pédagogique, Saint-Maurice, qui a les mêmes missions pour la partie ouest du canton et Martigny, bibliothèque créée en 1987 mais qui n'a rejoint le réseau qu'en 1997, qui a une mission de conservation des archives audio-visuelles. Ces trois bibliothèques sont des bibliothèques municipales, ce qui a des conséquences sur le plan de développement des collections, car il y a une forte nécessité de bien structurer le développement des collections selon les missions.

Le Directeur est depuis 17 ans à la tête de la Médiathèque Valais ; auparavant, il était responsable de l'école des bibliothèques de Genève.

Début de l'enregistrement

Quelle est l'origine du plan de développement des collections ?

Alors en fait, le plan de développement des collections est assez récent chez nous ; il doit dater de 1999-2000. Avant nous n'avions que quelques vagues critères d'acquisition des documents que j'avais établis tout de suite quand j'avais pris la direction de la bibliothèque en 1988. C'est ce qui nous a guidé pendant 10 ans, puis, en 1999, nous avons décidé de formaliser notre développement des collections. La raison principale, c'est que dans la structure en quatre sites, nous avons été confrontés au développement de nouvelles activités, avec une nouvelle structure à Martigny, l'arrivée de nouveaux responsables sur ces trois sites. Cela a été l'occasion d'avoir une doctrine commune à ce moment là. Étonnamment, j'enseignais le développement des collections à Genève sans l'avoir formalisé ici.

Il y avait aussi le souhait de répartir sur l'équipe davantage de responsabilités. Après, il suffit de voir dans la littérature : avant Calenge, il n'y a pas beaucoup de monde qui parle de développement des collections. C'est assez récent ; quand j'enseignais, je me servais de documents en américain.

Pour ce plan-là, on s'est servi de Calenge ; de Slaute, plutôt dans le désherbage, puis un peu de pragmatisme.

Avez-vous pu bénéficier d'expériences en Suisse ?

Oui, en Suisse romande, la première bibliothèque qui avait commencé à formaliser cela, c'est la bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne. Eux ont formalisé cela depuis le début des années 1990. A Sion, nous avons bénéficié de la dynamique du premier plan stratégique établi une année avant, 1989 ; là aussi, nous étions inspirés de la bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne.

Et eux, ont-ils été inspirés par Conspectus ?

Oui, certainement, mais je ne saurais vous dire exactement leurs sources.

Quel est le rôle du plan de développement des collections par rapport à la tutelle ?

Alors, peu directement par rapport à notre tutelle directe. La Médiathèque Valais, qui est bibliothèque cantonale est sous la responsabilité directe d'un ministre régional, donc notre patron est directement un politique, un membre du gouvernement.

Des tas de choses structurantes en 4/5 ans aussi. La loi date de 1996 ; c'est là qu'on a beaucoup travaillé avec la tutelle pour préciser dans la loi en des termes très généraux quelles sont nos missions, donc la mission patrimoniale et la mission d'information générale : mission patrimoniale, au-delà de l'imprimé, vers l'audiovisuel et les documents digitaux y compris Internet, concernant le Valais ; mission information. C'est ça qui a été l'objet de discussion, et notre plan de développement des collections est structuré selon ces deux axes. L'autre point, c'était de dire une politique documentaire, ce n'est pas seulement des documents mais également l'accès à des sources d'information, à Internet ; mais aussi la notion de personne avec le service de référence, aider l'utilisateur à trouver l'information. C'est le parlement qui a voté ce la. Il y a même un article sur le développement des collections. *[lecture de la loi sur le développement des collections : c'est le directeur qui en est responsable]*

Pour éviter les influences, on demande à ce que la compétence revienne au professionnel et non pas au politique. Il va s'appuyer sur la communauté professionnelle, selon les

normes en vigueur. On était assez sensible à ce qui se passait à ce moment là dans certaines municipalités françaises avec l'ingérence politique. Cet article donne la responsabilité au professionnel, elle est à exercer dans le respect des normes professionnelles. La tutelle peut demander ensuite de justifier la pratique selon les normes.

Mais le plan de développement des collections par la suite n'est pas validé par le politique. Il est validé au niveau de la direction de l'établissement.

La charte est-elle validée ?

Oui.

Y-a t-il un lien entre la charte et le plan de développement des collections ?

Elle est liée oui mais elle ne fait que dire dans d'autres mots ce qui est déjà dans la loi. La charte est plus un contrat interne au sein de l'équipe. Mais elle dit quand même des choses importantes en affirmant que la Médiathèque Valais est une institution bilingue, service public ouvert à tous, gratuité des services, conservation et mise en valeur du patrimoine, information encyclopédique avec la notion de complémentarité avec les bibliothèques de lecture publique. On se considère comme une bibliothèque de deuxième recours par rapport aux bibliothèques de proximité. Et puis la diminution des collections physiques propres au profit des sources d'information extérieures.

Utilisez-vous d'autres outils formalisés dans votre politique documentaire ?

Après, on a des outils de pilotage, en terme de budget, de répartition des responsabilités. C'est plutôt en aval de la politique documentaire.

Ce qui est intéressant, c'est qu'à côté du plan de développement des collections, on a d'autres plans : le plan de préservation et de conservation des documents, qui existe, et quelque chose qui n'existe pas encore, qui serait une politique de traitement des documents (ce qu'on fait en matière de traitement bibliographique, quel type d'indexation...) ; cela n'a jamais été formalisé, il n'y a pas de littérature là-dessus. Il y a beaucoup de documents sur les normes mais pas sur quand les appliquer, surtout dans une institution comme la notre qui a d'un côté une mission patrimoniale qui nécessite

une description approfondie parce qu'on a une fonction bibliographique et à l'autre bout du spectre une bibliothèque très grand public avec des documents qui vont être désherber au bout de trois ans.

Une révision du plan de développement des collections est prévue l'an prochain. Celle-là est l'édition de 2002, qui a évolué. Le plan de développement des collections est disponible sur le site.

Le plan de développement des collections est révisé tous les combien ?

Alors on n'avait pas fixé de date. Il sera donc révisé en gros après 5 ans. Mais chaque année, il fait l'objet d'adaptations ponctuelles.

Est-il soumis à la tutelle, en mettez-vous un exemplaire à leur disposition ?

Il n'est pas validé par la tutelle directe et on ne l'a pas formellement communiqué. Mais il est validé par nos partenaires (communes, services de l'enseignement) qui eux amènent des moyens. Nous sommes responsables des moyens de base par rapport à notre tutelle directe et le plan de développement des collections est un mandat qui nous incombe. Donc, il n'est pas nécessaire de valider le plan de développement des collections. Mais par rapport aux partenaires, c'est un document contractuel.

Ensuite, par rapport au public, il est sur le site. Tout le monde peut en prendre connaissance, mais ce n'est pas vraiment intéressant. Mais c'est arrivé très concrètement par rapport à des groupes de pression très conservateurs qui considéraient que les collections ne représentaient pas tout le spectre politique, il nous a servi de document de discussion. Nous avons dans le cadre de l'éthique le respect du pluralisme. Il est donc utilisé ponctuellement.

Et, à des usagers individuels, car on se base beaucoup sur les demandes d'usagers, il est utile pour les refus de suggestion d'acquisition, il sert à se justifier.

Par contre, c'est vrai que ce serait bien d'en avoir une version « digest » pour nos usagers.

Quelle est l'utilisation du plan de développement des collections par le personnel ?

Pour répondre à votre question, je vais vous dire comment il est structuré car, par rapport aux deux domaines de développement des collections, l'utilisation qui en est faite est assez différente.

Alors, après quelques considérations générales sur le mandat public, etc., il est structuré en deux grandes parties ; l'une, les collections patrimoniales, dont la structuration interne est faite selon le support, puis une deuxième partie qui est structurée par thème, par domaines de la connaissance (généralités, philosophie...)

Pour la première partie, la loi dit qu'il faut conserver les documents « concernant le Valais » ; la problématique est de savoir c'est quoi «concernant le Valais ». Il n'y a pas de dépôt légal en Suisse. Il a fallu définir ce que signifiait « concernant le Valais » avec des critères : sujet, auteur, éditeur, imprimeur... Pour les quelques personnes du service patrimonial qui doivent se poser cette question, c'est vraiment un outil qu'elles utilisent souvent par rapport à identifier le caractère d'intérêt valaisan d'un document. Ce sont des critères assez précis qui peuvent permettre de sélectionner.

C'est beaucoup plus général quand on aborde la partie encyclopédique : *[lecture partie psychologie]*. Je ne pense pas que la personne qui est en charge de ça aille relire cela car à un moment donné, elle l'a intégré.

Par contre, concrètement, lors de désaccord sur la sélection, on revient aux fondamentaux.

C'est un outil essentiel quand il y a un nouveau collaborateur qui arrive. Je lui dis « tu lis cela, on en rediscute, tu me dis ce que tu comprends et quelles sources tu vas utiliser ». On exige de l'équipe qu'ils sélectionnent au moins une revue spécialisée qu'ils dépouillent régulièrement.

Comment le personnel a-t-il collaboré à la rédaction du plan de développement des collections et comment les avez-vous motivés ?

Un des éléments de la motivation a été d'élargir sur une base volontaire la responsabilité en terme de sélection. La première étape a donc été de préparer le plan de développement des collections et on a constitué des groupes de travail avec un chef de projet pour essayer de définir ces critères. En tout, cela a dû être 10 à 12 personnes qui ont été impliquées directement dans la rédaction de ça. Ce qui a précédé, c'était une évaluation de l'usage qui était fait de nos collections de l'époque. On a demandé à quelqu'un de travailler sur la base des chiffres de prêt. Cela a été fait il y a 7 ans. Par domaine, le nombre de prêts, aussi par

origine des documents (dons ou acquisitions). On a aussi fait une typologie des documents. Ensuite, elle a fait une analyse assez fine de ce qui sortait peu ou beaucoup par domaine, etc.... Cela a été fait pour la partie encyclopédique parce que les critères d'usage ne sont pas aussi essentiels pour la partie patrimoniale qui a une autre finalité.

Une fois le plan élaboré, en associant les 4 sites, on a mis aux enchères « qui veut s'occuper de la sélection de tel secteur ? ». Cela a donc été un travail collectif avec des personnes de tous les services puis cela a donné la répartition qui est là pour chaque domaine. Je m'occupe du droit, car personne n'en veut.

Ce sont des personnes différentes pour les acquisitions en français et en allemand, à cause des compétences de langue, mais aussi en fonction du site. On a un budget cantonal pour les collections encyclopédique de Sion et Brigue et les collections en allemand vont à Brigue et les collections en français ici, pour les collections encyclopédiques.

Il n'y a pas de livres en allemand à Sion ?

A Sion, il y a très peu de livres en allemand dans la collection encyclopédique, par contre dans la dimension patrimoniale, la langue n'a pas d'incidence, tout est à Sion, parce que on part du principe que quelqu'un qui travaille sur l'histoire de ce canton doit pouvoir tout trouver au même endroit. Par contre pour la documentation générale on est dans la langue du lieu, sauf pour quelques domaines, par exemple la littérature française, qui est présente en français à Brigue.

Quel modèle avez-vous utilisé pour définir les domaines de connaissance ?

Alors c'est un peu une tradition. On avait déjà une répartition du budget en fonction de thématique. A l'origine, nous nous étions inspirés de la classification de la bibliographie nationale suisse, Le livre suisse, qui avait une classification propre. Maintenant, ils sont passés à la Dewey, mais c'est assez proche. A Sion, le classement est en CDU.

Quels outils avez-vous utilisé pour définir les outils dans chaque domaine ?

Je ne sais plus du tout ... On a du brasser les textes lus, sans les reprendre tels quels. On a le niveau qui est important car on a la notion de bibliothèque de deuxième recours. Alors on a défini le niveau du premier cycle universitaire.

L'analyse portait-elle aussi sur les niveaux ?

Il y avait trois niveaux définis. [Voir le plan de développement des collections p.22] Niveau 1 : utilisation simple, information sommaire ; niveau 2 Information plus complète, matière plus approfondie, niveau 3 information très complète, notions ardues, public spécialisé. Cela reste assez général.

Combien de temps avez-vous mis pour réaliser tout cela ?

Pour l'évaluation, on avait mandaté une stagiaire, qui avait fait cela en deux-trois mois. Et le plan de développement des collections, à première vue, une année. Cela a été assez rapide. On a démarré à l'automne 1999, donc un peu plus d'une année entre le temps où on démarre le projet, on patine un petit peu le temps de trouver la structuration. Les groupes se mettent en place début 2000 et on valide ça au niveau de la direction fin 2000. [1^{ère} édition du plan de développement des collections datée de décembre 2000]

Effectuez-vous une évaluation des collections ?

Il y a trois choses. Il y a une enquête de satisfaction auprès des usagers une fois par année, on a des questions liées aux collections et ils ont la possibilité de donner des réponses ouvertes. C'est une enquête assez simple, surtout sur l'actualité. Les questions sont posées à un même échantillon de 15% du public chaque année.

2^{ème} chose : on fait des révisions d'usage en vue du désherbage du fonds en accès direct tous les trois ans, en vérifiant le taux de rotation, l'usage, ce qui permet de réorienter les collections et de désherber.

Par contre, chaque année, on établit des priorités en terme de développement dans le budget. On a des fonds cantonaux. Les fonds communaux sont gérés de façon décentralisée sur les sites. Chaque année, on met l'accent sur tel ou tel domaine. Mais ça, c'est plus un acte volontaire qu'un acte qui résulte d'une évaluation, c'est parce qu'on veut le faire.

Sinon il y a ça aussi : Les pôles regroupent un ensemble de domaines. Chaque année, les responsables de domaines se réunissent avec le responsable de pôle pour voir les problèmes de ce pôle. On travaille beaucoup avec les propositions d'usagers. Tous les jours, sur le site de Sion, on a deux ou trois propositions d'usagers, donc 800 par an et donc, quelqu'un qui est

très actif peut orienter les acquisitions. Le responsable de pôle travaille au service public tandis que les sélectionneurs ne sont pas nécessairement au public. Donc ça c'est important. Ils ont une vision des usagers plus marquée. La personne responsable de pôle n'est pas responsable seulement des acquisitions mais aussi de la mise en valeur donc elle utilise le résultat si j'ose dire des sélectionneurs. Elle est en contact avec les usagers qui font des remarques. Elle est en permanence en contact avec ces fonds là et développe une connaissance assez fine de ce qu'il se passe.

Cette répartition en pôle existait-elle avant le plan de développement des collections ou a-t-elle été mise en place à ce moment là ?

En parallèle. Cette responsabilité des pôles s'est mise en place il y a en fait 5 ans quand nous avons ouvert le deuxième bâtiment à Sion. Nous avons repensé la manière de fonctionner et on s'est dit que c'était important d'avoir quelqu'un qui suit un grand ensemble. Dans un premier temps, on l'a fait de manière non coordonnée avec la politique de développement des collections. Puis on s'est rendu compte de l'intérêt d'avoir quelqu'un qui pouvait jouer un rôle fédérateur, de regrouper les domaines en quatre pôles.

Quel était alors le rôle du responsable de pôle au départ ?

Il servait à veiller à ce que cette partie là de la bibliothèque soit en ordre, planifier les extensions de mobilier, mettre en valeur les fonds avec de petites expos... plus organisation en fait.

Les fonctions des agents sont-elles liées aux qualifications ?

Non, c'est mélangé. L'essentiel de notre équipe est faite de gens qui ont un niveau bac + 3.

Ont-elles une spécialisation en lien avec les domaines de connaissance ?

Non, la formation de bibliothécaire en Suisse se fait directement après le baccalauréat, sans formation scientifique universitaire. Il y a beaucoup moins d'universitaires ici qu'en France. Donc, les réunions annuelles avec les responsables de pôle permettent une évaluation pratique et en partie subjective, en plus de contacts tout au long de l'année.

Comment est-ce que vous supervisez cela ?

Alors, la structuration est la suivante : on a des responsables de domaines, mais formellement la décision finale revient non pas au directeur, une fonction que j'ai déléguée, mais au responsable du développement des collections. Toute proposition passe par lui, dans un souci de garder une vision d'ensemble. Il a à la fois la compétence de valider les sélections et d'animer les équipes de sélectionneurs.

Il y a donc distinction sélectionneur/acquéreur ?

Alors, il y a les pré-sélectionneurs (les responsables de domaines) puis le sélectionneur qui prend la décision finale et valide dans 95% des cas, puis un service d'acquisition qui passe la commande. Mais les pré-sélectionneurs travaillent dans toutes les autres sections de la médiathèque, c'est une tâche parmi d'autres. Il y a donc transversalité mais à nouveau une spécialisation quand on passe aux tâches techniques.

Une des tâches du pré-sélectionneur est aussi de définir la rapidité de traitement du document. Nous avons réparti l'ensemble de ce que nous achetons en 4 niveaux de rapidité de traitement : urgent (le livre ne doit pas passer plus d'une semaine entre le moment où il nous arrive et le moment où il est à la disposition de l'utilisateur), prioritaire (au maximum un mois), non-prioritaire (au maximum 3 mois), lent (ça peut durer 12 mois ; c'est typiquement ce qui relève du patrimoine). Et nous avons défini des quotas dans chaque catégorie : jamais plus de 10% urgent, jamais plus de 10% lent, les 80% restant se répartissent 50% prioritaire et 30% non-prioritaire. Le pré-sélectionneur décide de la rapidité et une fiche suit le livre tout au long du traitement. Toutes les propositions des usagers viennent en urgent. Le sélectionneur peut modifier ce code. Et tous les mois on s'est fixé l'objectif de respecter 90%/ 95% des livres urgents traités dans la semaine

On a aussi les codes PAC de conservation. On a repris ça de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne. Il y a cinq niveaux de 0 à 4. Le niveau 0 c'est éternel, pas de prêt, pas de communication. Chez nous, un document de niveau 0 est toujours accompagné d'un même document niveau 1 ou 2.

C'est aussi le pré-sélectionneur qui définit ce niveau, validé par le sélectionneur.

Comment est-ce que le personnel a perçu ces nouvelles missions par rapport au plan de développement des collections ?

Globalement, cela a été bien perçu. D'une part, depuis les 15 ans où je travaille ici, on a été vers davantage de responsabilité au personnel. Vu de l'extérieur, on pourrait croire qu'ils n'ont pas beaucoup d'autonomie. Mais à chaque étape, ils en ont eu davantage. C'est sur une base volontaire. Personne n'est obligé de le faire. Il y a un temps assez modeste de deux heures par semaine pour son domaine. Personne n'a renoncé. C'est un bon indicateur. Il y a aussi l'occasion une fois par année de changer de domaine. Leur implication est assez inégale. Certains se contentent de Livre Hebdo et d'autres vont mettre à profit chaque lecture pour leur domaine. Comme tout le monde travaille au service public, tout le monde voit l'intérêt de leur sélection auprès des usagers.

C'est sans doute plus difficile dans une structure où les habitudes sont bien établies. Il faut donner de l'autonomie, mais pas que ça devienne une chasse gardée. On ne fait pas sa bibliothèque personnelle mais on est redevable de notre gestion auprès de ceux qui nous donnent des moyens. Avoir deux niveaux de responsabilité permet de limiter les dérives, avec quelqu'un qui garde la vision d'ensemble.. Autrement, même avec un plan, ce n'est pas évident. Car c'est très subjectif. Il y a au moins deux regards, avec deux filtres différents sur la sélection, il y a encore le regard des usagers après.. Je crois beaucoup à la confrontation des subjectivités pour arriver à une objectivité dans le cadre défini par le plan.

Pouvez-vous nous dire selon vous ce qui a bien fonctionné et ce qui a moins bien fonctionné ?

Ce qui a bien fonctionné, c'est dans la documentation patrimoniale, avec la redéfinition de ces termes « ce qui concerne le Valais », parce qu'en bibliothèque on a toujours peur de rater quelque chose. En définissant précisément les choses, on est plus proche de l'objectivité. Ce sont des critères plus mécaniques. Cela a fonctionné et allégé la pression psychologique sur les gens en charge de cela. Cela fonctionne bien aussi dans la collection encyclopédique.

On a des problèmes liés à la compétence ou à la présence de filtres personnels trop forts chez certains sélectionneurs.

Ce que j'aimerais améliorer, c'est le lien entre les responsables de domaines et les gens qui sont en contact direct avec les usagers. Ce qui ne fonctionne pas assez bien en cela, c'est la préoccupation des gens qui font la sélection de savoir ce qui se passe après avec leurs documents. On n'a pas une boucle de feed-back bien structurée. En même temps, par la

pression des propositions d'achat des usagers, on a parfois tendance à se laisser aller trop dans une direction, ce qui m'a amené à intervenir cette année en disant que chacun doit avoir dans ses outils de référence une revue spécialisée.

On a à aller en fonction des besoins du public mais aussi en fonction des missions de la médiathèque données par notre institution de tutelle, qui est une mission à plus long terme, une mission éducative. On a à valoriser ce qui est produit culturellement et scientifiquement même s'il n'y a pas d'usagers très nombreux pour ce genre de publication-là. S'il y a un lieu où on doit pouvoir les trouver, c'est à la médiathèque. Plutôt qu'éducative, je dirais culturelle, d'être un lieu où aussi par hasard on peut rentrer en contact avec des choses qu'on ne recherche pas. Mais ce hasard là, il faut le créer.

Quelles sont les améliorations envisagées dans le nouveau plan de développement des collections ?

Une des raisons, c'est de le rendre plus homogène, avec plus de passerelles entre la mission documentation pédagogique et la documentation générale. Chaque domaine est structuré selon nos trois mandats : la documentation cantonale, les fonds pédagogiques, les fonds communaux.

Je pense aussi retravailler sur ce qui se passe après la sélection pour avoir des processus d'évaluation systématiques et réguliers des résultats du plan de développement des collections.

Puis tous les cinq ans, il faut se poser des questions sur ce qui a changé, les usagers, etc.

Mais en terme de structuration, je ne pense pas changer l'outil.

Une précision sur l'organigramme, où sont les sélectionneurs ?

Le plan de développement des collections est le même pour tous ; mais la répartition par pôles, domaine est propre à chaque établissement. Les collections cantonales sont à Sion en Français, à Brigue en Allemand et à Saint Maurice, un secteur de référence. Ensuite, il y a les collections communales. En ce qui concerne les collections pédagogiques, il y a une personne à Brigue, une personne à Sion, une personne à Saint Maurice, mais un budget globalisé.

Pensez-vous que ce plan de développement des collections puisse être transmis directement à d'autres bibliothèques ?

Oui, il y a une structure qui est assez transférable ; mais après, il faut l'adapter à des réalités locales. Ce qui est transférable, ce sont les éléments de structure. Par exemples, les domaines sont ici très divisés, on peut les refaire. La notion de langue chez nous importante le sera moins ailleurs..

Il est essentiel d'avoir un plan de développement des collections, mais il faut le cultiver avec pragmatisme, en faire un outil. C'est un outil pour le sélectionneur, un outil de communication entre les gens d'une équipe et accessoirement un outil de communication vers le public, vers la tutelle. On peut dire qu'on ne fait pas n'importe quoi.

Les plans de développement des collections sont-ils bien développés en Suisse ?

Les plans de développement des collections se développent de plus en plus en Suisse ; je prends comme indicateur qu'on est de plus en plus sollicité à ce sujet. Nous sommes dans les bibliothèques comme dans tous les services publics soumis à rendre des comptes, or le plan de développement des collections est un élément de gestion de la qualité dans les bibliothèques. Il y a 15 ou 20 ans, on ne formalisait pas cela. Le plan de développement des collections est un outil de gestion de la complexité, avec la multiplication des supports, cela devient une vraie difficulté. D'après des discussions à bâtons rompus, je dirais que cela s'impose en Suisse.

Annexe 6 : Entretien à la bibliothèque municipale de Genève

Réalisé le 11 mai 2005 par Philippe Collanges et Marie Kontogom.

Interlocuteurs : Directrice des bibliothèques (D), Sous-Directeur (SD), Bibliothécaire (B), Adjointe scientifique (AS).

Historique :

La BM de Genève existe depuis 1930, elle est la première bibliothèque de lecture publique à avoir instauré le libre accès. Il s'agit actuellement du plus gros réseau de lecture publique en Suisse, non pas en quantité de succursales, mais en surface globale et en terme de moyens financiers.

Chaque canton est totalement autonome ce qui crée une très grande liberté, mais cela oblige aussi les bibliothèques à se mettre en liens, c'est pourquoi les associations professionnelles ont un rôle très important car c'est là que vont se décider les grandes orientations.

Il n'y a pas de loi concernant les bibliothèques dans le canton de Genève. Toutefois le département de la commune a voté, il y a quatre ou cinq ans, une loi en faveur de la gratuité dans les bibliothèques de Genève, votée à l'unanimité par les conseillers municipaux, ce qui laisse penser que les bibliothèques sont reconnues comme étant d'utilité publique.

Début de l'enregistrement

Pour commencer nous allons peut-être voir quelle importance a le plan de développement des collections par rapport à votre tutelle : est-ce que vous le présentez à la tutelle ou est-ce qu'il joue un rôle...

D : Euh, non. En fait : oui et non. C'est-à-dire que nous avons lancé ce plan de développement de manière tout à fait autonome, et on vous expliquera peut-être le processus si ça vous intéresse... Notre tutelle serait intéressée par le fait que ça nous amène, petit à petit, à une gestion par objectifs, qui devrait évidemment nous amener à gérer les fonds par objectifs financiers, c'est un des buts évidemment. Donc si vous voulez une efficacité dans des moyens mis à disposition, une efficacité dans la gestion du personnel mis à disposition ; et finalement, bien entendu, une satisfaction du public, ou du moins on le souhaite. Donc, à partir de là si je présente nos travaux sous cet angle là, il n'y a aucune raison pour que notre élu n'adhère pas à ces propositions. En fait, la lecture publique n'a jamais été, comment dire ? Un domaine, un service, sur lesquels nos élus ont attaché une importance capitale. C'est pas un enjeu. C'est pas un enjeu politique. Nous sommes un service qui n'a pratiquement jamais eu de problèmes, avec une population satisfaite du service rendu. Et là, je ne parle pas en bleu, pour vous dire : on est tellement bien. Au contraire, c'est parfois difficile pour nous de dire nous existons, voilà ce que nous faisons et voilà tout l'intérêt que vous pourriez en tirer. En fait, pour les élus c'est pas une préoccupation première du moment que tout se passe bien.

Est-ce que vous leur présentez quand même un document ?

D : Un document à proprement parler sur la gestion des collections, non. Je n'ai jamais pu, en séance de direction, arriver et dire : voilà ce que nous faisons, comment nous le faisons. Ça ne s'est jamais vraiment trouvé, nos séances ne se déroulent pas de cette manière. Par contre, nous présentons chaque année, en fin d'année pour le début de l'année qui suit, les objectifs généraux du service. Ça fait de nombreuses années que nous travaillons par objectifs, ce n'est donc pas quelque chose de nouveau pour nous, mais bien entendu la gestion par objectifs est inscrite comme un des gros projets. Donc, s'ils avaient voulu à un moment donné s'intéresser, savoir ce que nous faisons dans ce cadre-là, toute la documentation était prête. Mais, ça fait partie du reste. On dit ce qu'on est en train de faire, pourquoi on veut le faire.. Par exemple pour dans la défense du

budget, cette année, nous avons décidé que la religion était un domaine ou un sous-domaine sur lequel nous voulions travailler. Donc, pour obtenir des fonds, du moins expliquer à quoi vont servir les sous, j'ai dit : nous allons travailler plus particulièrement sur le domaine religion. Les élus aiment bien les projets. En fait, on tire de notre gestion des collections des projets, que nous allons pouvoir mettre en avant, et qui vont nous permettre de faire valoir les moyens financiers que nous demandons.

C'est vraiment un travail par rapport à des objectifs, à des projets précis, et le plan de développement des collections apparaît plus comme un outil, en fait.

D : Exactement.

Est-ce qu'il y a d'autres outils que vous utilisez pour mettre en valeur votre politique documentaire , comme une charte des collections ?

SD : Alors, il faudrait peut-être reprendre l'ensemble de la démarche pour expliquer cela. Effectivement, l'enjeu final de notre démarche est de rédiger une charte des collections. Mais si je reprends depuis le début, nous avons posé un projet où on voulait d'abord développer un outil de gestion des collections par objectifs, comme première étape. La seconde étape étant un outil, entre guillemets : de gestion des publics par objectifs. De telle sorte que les deux étapes : gestion des collections et gestion des publics, soient les deux faces d'un même objet.

Alors, ensuite, nous n'avons pas encore développé la partie "publics" pour des raisons de personnels et de capacités.

D : C'est pour ça qu'on a commencé par la partie collections : parce que finalement on avait les compétences, tout ce qu'il fallait pour pouvoir commencer à travailler par-là. Donc, l'un dans l'autre, une fois que la collection est bien organisée, le public nous dira si elle est en adéquation ou pas. On aurait pu faire l'inverse demander au public ce qu'il voulait.

SD : Alors maintenant, à l'intérieur du volet « gestion des collections », nous avons découpé trois parties : une partie les sections adultes, une partie les sections jeunes, et une troisième partie avec les documents audiovisuels, ça comprend aussi bien les cd

musicaux que tous les autres types de support d'une médiathèque : DVD, vidéocassettes, cassettes sonores, etc.

D : Je fais juste une petite parenthèse, pour dire que si nous avons opté pour cette formule plutôt que de parler de contenus et puis finalement d'envisager tous les supports, c'est pour des raisons historiques de constitution de notre service. L'imprimé et l'audiovisuel ont été séparés il y a une vingtaine d'années maintenant, et il aurait été extrêmement difficile de regrouper les équipes traitant de l'imprimé et de l'audiovisuel ensemble pour gérer un contenu et non pas des supports. Ca ne veut pas dire qu'à terme tout ça ne nous amène pas à une gestion uniformisée des différents supports.

SD : On a donc restreint le champ sur la section adulte et sur les imprimés. A l'intérieur, ce que nous avons fait tout d'abord c'est une étude de l'existant. Nous avons cherché à savoir comment étaient constitués les fonds, comment ils étaient traités, c'est-à-dire comment on entraînait les documents dans la bibliothèque et comment on les ressortait sous forme de désherbages (les sélections et retraits, les sélections et acquisitions). Une fois que nous avons fait l'étude de l'existant, nous avons passé à l'étude de projet. Et là, nous avons procédé selon trois vues : une vue par contenus (découper la collection en domaines, sous-domaines, sujets, selon la méthode mise au point par M. Bertrand Calenge); ensuite une seconde vue qui est une vue par fonds que nous avons aussi réorganisé par rapport à la situation actuelle, et peu à peu la situation actuelle rejoint l'organisation que nous avons prévue ; et une troisième vue moins développée à l'heure actuelle, mais c'est surtout pour des raisons informatiques : nous n'avons pas pu obtenir tous les chiffres qu'il nous faut, une vue par type de documents. Au fond, nous avons trois vues sur la collection.

Alors, la partie que nous avons le plus développée actuellement c'est la vue par contenus : domaines, sous-domaines, thèmes. Nous avons développé des objectifs pour chaque domaine, chaque sous-domaine, chaque thème. Des objectifs que nous avons aussi quantifiés : d'une part, par rapport à la situation existante, au fond, la situation réalisée, et puis nous avons aussi cherché à réaliser cet instrument comme un instrument de prospective, en tout cas c'est ce qu'il va à terme, aussi devenir.

On pourrait peut-être revenir sur la constitution à l'origine du plan de développement des collections, savoir ce qui l'a motivé ?

SD : Je dirais pour moi, pour disposer d'une vraie vue d'ensemble des collections du réseau. Parce que jusqu'à maintenant chaque bibliothèque constituait un peu un monde en soi, chaque bibliothèque du réseau. Et nous n'avions pas de vue d'ensemble. Donc un des résultats que nous commençons à atteindre maintenant, c'est que nous avons une vue d'ensemble de la collection en faisant abstraction de chacun des sites. Ce qui nous permet de voir la répartition des documents par contenus sur l'ensemble du réseau, et aussi de fixer des objectifs pour l'ensemble du réseau, des objectifs communs entre les différentes bibliothèques.

D : Ce qui n'est pas facile. L'idée qui est encore peut-être plus basique que ce que vient de dire [le sous-directeur] , ça a été de constater effectivement que chaque bibliothèque bien que venant à la Centrale faire ses achats (parce que chaque bibliothèque est autonome dans ses achats, il n'y a pas de centrale d'achats chez nous, par contre il y a une centrale d'acquisition et de traitement des documents) , donc chacun acquérait ses documents selon ses goûts, selon sa bibliothèque, son public etc., et également entretenait le fonds de la bibliothèque, chacun à son rythme, chacun à sa manière. Et, une réflexion que je me suis faite et que nous avons finalement partagée, c'est qu'une bibliothèque pouvait se dire tout d'un coup on va refaire notre secteur droit, et puis l'année d'après c'est la bibliothèque d'à côté, et puis pourquoi pas deux ou trois bibliothèques ensemble... Et puis d'un coup de se dire, ils sont en train de faire tous le même boulot séparément : recherche de sources, achat, traitement, etc. C'était pas du tout rentable.

Il y a non seulement la volonté d'avoir des collections équilibrées dans chacune des bibliothèques (nous avons sept bibliothèques), mais qu'au niveau global la collection des bibliothèques municipales soit aussi équilibrée, et de dire que les livres importants, que l'un ou l'autre n'aurait pas vus, figurent dans la collection. Il y a donc un souci d'organisation logique de la collection, mais aussi un souci de gestion efficace du personnel et des moyens.

SD : Et puis, pour répondre à votre question concernant la Charte, en fait, un fois ayant développé et mis au point ce plan de développement avec les objectifs, ce que nous allons entamer, c'est-à-dire le semestre prochain, c'est rédiger une charte pour le public, le public : monsieur et madame tout le monde, et le public aussi politique. Après je

pense qu'on a une ambition un peu plus large, c'est-à-dire que non seulement cette charte des collections ne concernera plus seulement les sections adultes mais à terme les sections jeunesse et l'audiovisuel. Et puis, finalement, rédiger une charte pour les publics, mais ça vient encore dans une étape suivante.

D'accord, donc en fait vous avez déjà abordé la fin... A partir de quand le plan de développement a-t-il été mis en place ?

SD : 1999.

Et ça a pris combien de temps de la première élaboration, des premières idées, à une réalisation à peu près satisfaisante ?

SD : Je dirais cinq ans à peu près... Parce que nous avons maintenant un plan de développement pour la partie adulte. Maintenant il reste à terme à faire la partie jeunesse, et la partie "audiovisuel". Et puis, pour la partie adulte au niveau du plan de développement, je dirais, certains domaines on les a touchés de manière plus approfondie puisqu'on va le faire domaine après domaine, parce que ça repose évidemment sur des forces internes... Qu'il s'agit au fond, d'utiliser judicieusement, évidemment puisque le personnel est occupé par toutes les tâches quotidiennes. Donc là, je ne sais pas si c'est le moment de parler de la manière dont....

Juste avant, encore une petite question si vous le permettez...

SD : Oui.

Concernant les préalables au plan de développement des collections. Vous avez dit qu'il fallait faire une étude de l'existant avant de mettre en oeuvre un plan de développement, sur quoi reposait cette étude et surtout quelles ont été vos sources de réflexion pour mettre au point ce plan de développement ? Vos sources de réflexion venaient-elles de l'étranger ou avez-vous eu des exemples en Suisse qui vous ont aidé à construire ce modèle ?

SD : La source principale c'est les deux livres de M. Calenge : politique des collections et l'autre je n'arrive jamais à me souvenir de son nom... Enfin, bref se sont les deux qui ont été publiés au Cercle de la librairie...

AS : Conduire une politique documentaire...

SD : Voilà. C'est ce qui nous a servi vraiment de base de départ de réflexion. Evidemment, nous avons aussi prospecté, on sait que la bibliothèque cantonale universitaire de Lausanne est assez célèbre sur ce point là, mais nous n'avons pas voulu suivre la même façon de faire. Ils ont pour chaque domaine élaboré un petit cahier descriptif et c'est pas ce que nous souhaitons faire, nous avons voulu être plus synthétiques, c'est ce qu'on présentera tout à l'heure. Plus synthétiques, afin que ce soit véritablement un document de gestion que nous puissions utiliser dans la gestion quotidienne et qui soit aussi accessible à tous les collaborateurs concernés, d'où un développement sur l'intranet.

D : Si ça nous a pris autant de temps pour finaliser (mais on ne peut pas dire finaliser parce qu'on continue d'avancer) c'est que nous voulions absolument que nos collaborateurs soient partie prenante. Nous voulions absolument que ce projet, qui est mené par [l'adjointe scientifique, une bibliothécaire, et le sous-directeur], soit discuté de quinze jours en quinze jours avec tous les bibliothécaires principaux en charge de leur bibliothèque, pour que ça devienne un outil évident pour eux. Toute la mise en route, tout le démarrage a été particulièrement difficile : parce qu'ils ont dû d'abord accepter la démarche. Donc, toute la phase de l'étude l'existant a été une manière de leur montrer qu'ils ne savaient absolument pas de quoi, comment, était constituée leur bibliothèque, quels étaient les différents types de fonds, comment ils s'organisaient, comment ils les acquéraient à cette époque-là. La bibliothèque d'à côté, est-ce qu'elle avait les mêmes pratiques ?

Donc, ils se sont rendu compte, d'abord qu'ils découvraient des choses les uns chez les autres, qu'ils allaient pouvoir puiser et puis utiliser. Donc, de cette manière, le groupe s'est constitué. Les sphères d'influence, les silences, les conflits, ont été réglés lors de cette mise en route. Aujourd'hui, on voit une différence stupéfiante, vraiment, entre le moment où on a démarré et aujourd'hui, où ils osent partager les idées, ils osent écouter l'autre dans les idées.

Et ils se rendent bien compte aussi que l'outil qui est en construction n'est pas un outil que nous avons voulu imposer, les discussions que [le sous-directeur, l'adjointe scientifique et la bibliothécaire], ont eues, par ce que c'est surtout eux qui y travaillent de semaine en semaine, c'était vraiment pour amener de quinze jours en quinze jours une réflexion. C'était pas pour dire : eh bien voilà, aujourd'hui on vous présente ce qu'on a cogité dans les quinze derniers jours. On vous présente ce qu'on a cogité mais on va le discuter ensemble.

Donc, évidemment c'est beaucoup plus long parce que très souvent, à la fin de la séance, parce que bien entendu vu qu'ils avaient discuté pendant des heures ensemble, on arrivait à la conclusion que ce qui était proposé était bon. Mais très souvent, c'est arrivé... Moi, j'y vais ponctuellement quand il y a un sujet un peu plus délicat ou conflictuel, pour poser un peu les cadres. Mais c'est arrivé aussi que le groupe dise : ah, mais là on pourrait faire comme-ci, là on pourrait faire comme-ça... Donc l'outil, devient leur outil.

Et, ce qui est important aussi c'est qu'il faut que ça aille suffisamment vite, malgré tout. Parce que sinon, ils nous disent : je comprends pas très bien, ou vraiment je ne vois plus du tout où on va, à quoi ça va servir, ce truc là ça dure depuis du temps... Il faut en même temps maintenir un rythme qui leur montre que non, non, non, ça y est, on avance...

Parfois, si je pense au groupe BD dont vous parlerez peut-être tout à l'heure, on l'a un tout petit peu activé par rapport au mouvement général, pour qu'ils aient du concret. Parce que c'est eux qui achètent, qui dépensent, c'est eux qui prêtent, donc ils sont vraiment dans l'action quotidienne du geste, tandis que là on est beaucoup plus dans la réflexion. C'était pas leur tasse de thé.

SD : Oui, il y a une dimension thérapeutique, presque psychothérapeutique, évidente au départ pour créer le groupe.

D : Et pour créer notre gestion de collection. Il est clair que les idées qu'on a pu lire dans les ouvrages de Calenge proviennent aussi de la structure française, il était pas du tout question pour nous de changer notre manière de faire et notre structure pour y intégrer une manière de faire, une gestion des collections venant de l'étranger. Nous avons gardé totalement notre structure actuelle, notre manière de faire, de réfléchir (évidemment petit à petit elle se travaille), pour en faire un outil bibliothéconomique « ville de

Genève ». M. [le sous-directeur], ça vous est arrivé de présenter ce travail ailleurs, et bien dire : attention, prenez le comme un outil utilisé Genève, vous ne pouvez pas le prendre et le déposer dans votre bibliothèque tel quel. Il faut faire ce travail. Il faut passer par ces moments difficiles de discussion pour que ça ait un sens.

SD : Le mieux, ce serait peut-être de présenter ce que nous avons mis sur l'intranet parce que ça vous expliquera bien ce qu'il en est.

Fin de l'enregistrement

Enregistrement

SD: C'est un outil mis à la disposition de nos collaborateurs pour la section imprimés adulte, mais au fond tous les collaborateurs de la bibliothèque peuvent y avoir accès, c'est en même temps un moyen de préparer les autres secteurs au travail que nous voulons faire.

D : C'est très marrant de voir d'ailleurs l'impact que ça a sur les services qui ne sont pas encore concernés, parce qu'ils anticipent les mouvements. C'est un phénomène normal dans la gestion de personnel et on sait que les gens vont essayer d'anticiper, mais là on le sent fortement.

B : Oui, on sent aussi qu'ils se font du souci, savoir si ça va changer leurs habitudes, quelles seront leurs implications sur leur travail au quotidien. Le document sur intranet est une source d'information mais c'est aussi une source de questionnement de leur part. Ils se demandent quand ça va leur tomber dessus [*rires*].

SD: Voilà la première partie qui s'appelle cadre de réalisation. On va reprendre un peu ce qu'on a dit avant. Il y a deux volets : le volet collection, et le volet public. Pour chaque volet deux étapes : une phase d'étude et une phase de réalisation. La phase d'étude c'est l'étude de l'existant et prendre conscience les processus de traitements et ça c'était très important.

Cette étude de l'existant, c'était basé sur quels outils ou quels types d'indicateurs ?

SD : Ce que nous avons fait, c'est que nous avons utilisé les statistiques que nous avons de notre système informatique et le reste se sont les contributions des collaborateurs eux-mêmes pour les différents types de documents qu'ils avaient. On a beaucoup utilisés comme Excel et formés des tableaux.

Ca permettait de mettre en commun, de comparer d'une bibliothèque à une autre ?

SD : Vous avez bien dit le mot essentiel : mettre en commun. Mettre en commun les informations pour constituer, au fond, un ensemble avec toutes ses parties. Et je crois que c'était vraiment la partie essentielle du travail. Alors, toujours double : à la fois une partie instrumentale et une partie aussi essentiellement humaine, de se mettre à travailler ensemble.

D : Et puis finalement donner une image unique de l'organisation de la collection et non pas cette image disparate. Et de mettre tout ça sur un organigramme.

Est-ce que cela a normalisé finalement les pratiques ?

D : Je dirais certainement. D'abord ça les a amenés à beaucoup plus discuter. Si quelqu'un a aujourd'hui une idée le réflexe sera d'abord d'en parler et pas d'y aller comme ça dans son coin. Il faut accepter qu'il y ait un processus. Et ça c'est un petit peu difficile parce qu'ils ont l'impression d'être dépossédés d'une autonomie.

D'une part d'initiative ?

D : Voilà. Alors, l'initiative on va quand même la laisser, parce que je dis souvent que, et notamment dans le cadre de la gestion des collections, il ne faut pas se boulonner complètement de l'intérieur. Il ne faut pas en arriver à un cadre tellement rigide qu'il n'y a plus de mouvement. L'idée pour que la structure tienne, c'est que suivant les vents il faut que ça bouge, et que ça puisse bouger juste ce qu'il faut pour que les gens aient leur domaine d'autonomie. Le domaine d'autonomie ce sera, dans l'organisation de la gestion de la collection, une plus grande liberté dans ce que j'appelle les réassorts ponctuels. Il faut trouver comme ça dans l'organisation des points de semi-libertés, indispensables.

SD : En fait, au moment où on a conçu le projet on a défini d'abord la mission du projet, pourquoi on faisait ce projet, les objectifs et on a défini aussi qui va faire cela. Il y a trois groupes pourrait-on dire : un groupe composé par la directrice et le sous-directeur qui est un groupe de coordination du projet, on réfléchit aux grandes orientations du projet ; il y a un second groupe qui s'appelle étude de documentation, qui comprend : moi-même, l'adjointe scientifique, madame l'adjointe scientifique, et madame [...] la Bibliothécaire. Là nous préparons les séances, nous réfléchissons à comment nous allons aboutir au point que nous souhaitons atteindre, le type de documents qu'il nous faut, comment nous allons élaborer, préparer, une proposition qui sera ensuite discuter dans le sein du groupe des responsables. J'anime la séance et je contrôle comment se déroule le débat pour qu'il reste dans une mesure relativement agréable parce qu'il y a suivant les sujets beaucoup d'affectif qui se déploie. Et puis, je gère aussi la prise de parole de chacun pour éviter que l'un prenne la parole plus que l'autre, et puis si quelqu'un n'arrive pas à dire ce qu'il veut dire, qu'on puisse lui laisser la parole.

Le troisième groupe : bibliothécaires principaux des sections adultes, c'est le groupe d'élaboration qui comprend aussi bien les bibliothécaires principaux que le groupe d'étude de la documentation, que le groupe de coordination. On fonctionne un peu comme une sorte de parlement, on pourrait dire : on soumet, on discute, de propositions et elles ressortent amendées, modifiées, voire rejetées, et on revient à la prochaine fois avec une autre proposition, une nouvelle mouture, sous un nouvel angle.

D : Ou avec la même proposition si c'est ça vraiment qu'il faut.

SD : Voilà, et cette fois en la présentant de manière plus autoritaire, selon les circonstances.

Ensuite dans les ressources : il y a Poldoc puisque nous avons trouvé énormément d'inspiration dans la documentation qui est en ligne. Je dirais à travers Poldoc aussi les sites américains, anglais, voire des sites néo-zélandais avec des choses très intéressantes aussi, ou australiens.

Et l'étude de l'existant ça a pris combien de temps ?

SD : Je dirais deux ans et demi.

D : Surtout que pour la mise en place du groupe il a fallu trouver un temps commun. Donc, en fait on a modifié l'organisation de la sélection, préalable, on a mis en place une nouvelle structure plus légère, pour gagner une heure et demi. Au début, c'était presque toutes les semaines. Pour pouvoir y arriver il a fallu modifier la structure, pas rajouter quelque chose en plus.

SD : C'est peut-être là, un aspect important qu'on souligne. C'est qu'au fond, les responsables n'ont rien à faire entre eux, tout se passe dans la séance. C'est pour ça qu'il faut aussi toute cette logistique documentaire que prépare le groupe, pour qu'on utilise la réflexion de chacun pendant une heure et demi, le matin, pour avancer. De toute façon au-delà de deux heures, à mon avis, il n'y a plus rien de productif qui se passe.

D : Il y avait déjà une structure institutionnelle qui fait que quatre fois par an, nous rencontrons chacun des groupes. Ca, c'est les réunions où tout le monde se rencontre, et à chaque fois on le fait dans un lieu différent, pour que chaque personne du réseau ait été au moins une fois dans l'année, chez son voisin. Ils avaient aussi des rencontres tout à fait informelles, quand ils viennent faire le choix des bouquins, ils viennent le faire ici. Là, ils ont l'occasion de se rencontrer, de discuter, mais on s'aperçoit très, très vite, qu'il y a, non pas des clans mais des affinités. Un tel et un tel vont venir le mardi soir, d'autres le jeudi matin, ils vont se retrouver ensemble pour faire leur choix, mais en comparant leurs goûts, leurs idées, leurs besoins. Là, ils avaient l'obligation d'être les uns en face des autres.

Ils rencontraient tous les vendredis autour de la table, chacun annonçant son choix, pour que la personne responsable des acquisitions prenne note. Pendant très longtemps ça a été l'occasion de partager ses lectures. Ce partage d'expérience s'est perdu, et s'est devenu un groupe où on annonce seulement ses achats.

Ce que nous avons aussi pour essayer de consolider la collection, mais ça on est déjà dans l'étude de l'existant. C'est ce que nous avons appelé un fonds commun, où on mettait des acquisitions que personne ne voulait vraiment dans sa bibliothèque mais on se disait quand même on ne peut pas ne pas l'avoir sur le réseau. D'une certaine manière, oui, il y avait une espèce d'entente, mais tout ça c'était au bon vouloir de chacun. Et de temps en temps une position plus forte de la direction, curieusement plus forte que dans

la structure qu'on met actuellement en place, parce que des fois il fallait dire : ce document là, il faut l'avoir. Tandis que là, ça ne passera normalement plus par ce canal.

SD : Donc comme j'ai dit, organisation selon trois points de vue : organisation par fonds, par contenu, par type de document. On a divisé la collection en domaines, sous-domaines et sujets, les sujets correspondant aux indices de la classification dewey. Ca c'était une tâche très importante, parce qu'on a pas repris, par exemple on aurait très bien pu reprendre la classification dewey. Mais, on voulait avoir quelque chose qui corresponde plus à une manière de penser contemporaine, dans le découpage des connaissances. Pour ce faire nous nous sommes inspirés des catalogues sur Internet, des encyclopédies aussi. Chaque domaine et sous-domaine est discuté en séance, et progressivement les choses se sont mises en place. On construit pas pour l'éternité c'est quelque chose qui est dynamique et si on veut revenir sur quelque chose on la change. L'outil est vivant, c'est pas quelque chose qui est figé. Là ça donne une vue générale, une structure sémantique.

Fin de l'enregistrement.

Enregistrement.

SD : Cette structure c'est un moyen pour nous de pouvoir suivre la collection par le biais du contenu. Pour chaque sujet correspond la quantité d'exemplaires qu nous avons, et puis la quantité de prêt qui a été effectuée et puis le taux de rotation.

C'est à partir de là que nous avons eu enfin, parce que jusqu'à ce moment là, nous n'avions pas de vue générale, une vision globale de la collection.

AS : Pour chaque sous-domaine on a un fromage qui indique la proportion des thèmes, ce qui permet de suivre les évolutions.

SD : Il nous a fallu quatre ans pour obtenir ce résultat, pour obtenir une vue qui va nous permettre de réfléchir sur l'équilibre de la collection. Soit on est d'accord avec cette répartition, soit on peut décider de modifier certaines choses, commencer à pouvoir influencer la manière dont la collection se développe. Mais auparavant on n'avait pas cet outil. Actuellement ça demande encore un gros travail, on est obligés d'extraire les statistiques de notre système informatique, et puis ensuite de les retraiter, de les

recompiler à l'aide d'Excel. L'idée dans un futur, c'est d'avoir des requêtes directement sur le système qui nous permettent d'avoir directement le nombre d'exemplaires, etc.

Qu'est-ce que vous-avez comme SIGB ?

SD : Alors actuellement on a Concerto de la société Bibliomondo.

Et ça vous offre des possibilités particulières au niveau des statistiques ?

SD : Non, non, pendant longtemps c'était très, très réduit, avec des problèmes de cohérence à ce niveau là. Maintenant ça va un peu mieux parce qu'on a un outil qui s'appelle VCQ qui nous permet d'interroger directement la base de données.

C'est un logiciel en plus ?

SD : Voilà, qui nous permet d'extraire les données qu'on souhaite et comment on souhaite.

AS : Ca demande à une personne d'extraire les chiffres et de les rentrer manuellement dans des tableaux. Ca ne rentre pas directement.

SD : Alors l'étape suivante, c'est un peu plus ambitieux, c'est de pouvoir avoir des données qui sont traitées à l'intérieur du système avec une future version. Ce qui nous gagnerait du temps parce que on perd un temps considérable à constituer les données à partir desquelles on va pouvoir réfléchir. Une fois qu'on a fait tout ce travail, il faut encore avoir le temps de les exploiter et d'aller plus loin. Mais j'espère qu'à l'avenir on pourra gagner ce temps pour la réflexion.

Voilà, pour la partie purement chiffre. Maintenant pour la partie "contenu" toujours, voilà les aspects objectifs. Nous avons conçu un ensemble de fiches qui correspond à la situation projetée qui set le résultat des mouvements. Parce que nous avons cherché à voir les mouvements d'entrée : sélection projetée, acquisition projetée ; les mouvements de sortie de la collection : désélection projetée et retrait projeté. C'est quelque chose qui est projeté dans le futur, et pour les résultats réalisés à la fin de l'année, on a la même

structure. Ce qui permet d'avoir vraiment une gestion par objectifs, année après année. De voir les écarts entre ce que nous avons projeté et ce que nous avons réalisé. On a des objectifs de contenu permanents sur cinq ans, et puis des objectifs annuels, et puis ensuite une partie chiffrée par domaines, sous-domaines, le total et la collection globale des documents. Et là on avait même été jusqu'à mettre des objectifs par thèmes. Il faudrait prendre une fiche de sélection pour voir. La partie intéressante pour la fiche de sélection se situe un peu plus bas. Ici, où nous mentionnons les sources, les ressources, les instruments de travail utilisés, les revues spécialisées, les catalogues d'éditeur. Ça nous introduit à un autre aspect, parce qu'on a d'une part un aspect instrumental, qui est le plan de développement lui-même, et puis l'aspect humain ou de groupe. C'est que nous avons en relation, par exemple pour le sous-domaine religion, il y a un groupe qui s'occupe de cette sélection. Mais attention, il ne s'occupe pas de la sélection courante des documents mais de ce qu'on a appelé le maintien de la cohérence de la collection. C'est-à-dire : dans le temps la collection évolue et on constate qu'il se crée des lacunes, des livres essentiels ne sont pas rachetés. Alors ce groupe-là a pour mission de détecter les lacunes de la collection sur l'ensemble du réseau, et de proposer les titres nécessaires pour compléter la collection sur l'ensemble du réseau. Et il faudra qu'il y ait au moins un exemplaire du titre qu'ils auront sélectionné sur notre réseau.

Il s'agit de faire des achats rétrospectifs pour compléter la collection...

SD : Pour faire ce groupe, ce que nous avons fait c'est que nous avons préparé un cahier des charges.

Et ça c'est juste pour le groupe religion ou c'est étendu à l'ensemble des sujets et des domaines ?

SD : Alors, à terme nous voulons l'étendre. Mais attention, on va le faire probablement en rotation, en roulement.

Oui, j'imagine que ça doit être fait au bout d'un certain nombre d'années.

D : C'est pour ça qu'ils s'occupent du maintien de la cohérence de la collection. Parce qu'une fois qu'ils auront fait ce travail de fond, on peut estimer qu'on va pouvoir passer

momentanément à autre chose, c'est-à-dire qu'on va être en tournus permanent. Alors bien sûr, ils vont devenir, par exemple le groupe religion, en quelque sorte les personnes de référence. Lorsque les bibliothécaires principaux vont faire leur sélection, et qu'ils se posent une question ou une autre, il y a de fortes chances pour qu'ils aillent vers les trois personnes qui ont été groupe de référence au moment du travail sur la cohérence de la collection. Donc, c'est vrai qu'il va falloir d'une manière ou d'une autre maintenir en veilleuse cette capacité. Donc, ça veut dire que peut-être, mais ça justement la suite des opérations nous le dira, que les personnes qui font partie et qui feront peut-être à nouveau partie de ces groupes de cohérence de la collection, restent en contact avec les nouvelles acquisitions. D'une manière ou d'une autre. Au moins que ce domaine de prédilection sur lequel ils ont travaillé, ils continuent de le suivre et de le voir, même si ce n'est faire que cette partie là, parce qu'ils ont évidemment bien d'autres tâches à faire dans la bibliothèque.

SD : Il y a encore, puisque nous parlons de ces groupes de sélection, nous avons un autre groupe actuellement qui fonctionne, c'est le groupe des sélections courantes de bandes-dessinées. Donc, ils proposent les nouveaux titres.

Et pourquoi ce choix pour les bandes-dessinées par exemple, à quels besoins ça correspond ?

SD : Le besoin, s'est présenté...

D : On a beaucoup parlé de psychologique, vous avez remarqué qu'on est très attentif à tout ça. Je crois que là, les collègues, les collaborateurs, ont été moins troublés de penser qu'un groupe allait s'occuper de leur... Parce que c'est long, c'est compliqué : suivre les séries, suivre les nouveautés, suivre par exemple maintenant avec cette avalanche de mangas, faire le tri... Enfin, bref, en fait, ils ont peut-être été tout contents qu'il y ait un groupe se charge de ça. Alors la structure, bon c'est la même chose pour le groupe religion, mais il y a le groupe et dans chaque bibliothèque ce qu'on appelle un répondant. Donc le groupe est en contact avec une personne dans chaque bibliothèque, qui est concerné par le domaine, sous-domaine ou thème en question. Là ça ne les a pas trop dérangés qu'un groupe s'occupe de leurs nouveautés, peut-être se sont-ils même dit :

tant mieux. Pour la religion ou d'autres domaines, ah, non, on veut bien qu'ils s'occupent de conseiller dans les réassorts, mais plus loin...

C'est pour ça que je disais tout à l'heure, c'est que grâce à cette mise en place de groupes, c'est pas que moi je me suis, ou M. [le sous-directeur] particulièrement, occupé de la religion ou dieu sait du sport ou autre... Mais, ce n'est plus à nous de suivre même de loin, la constitution de la collection en disant : mais ça, vous ne pouvez pas ne pas l'avoir. C'est le groupe, et c'est son mandat. C'est vraiment son boulot. Accepté par le reste du groupe. Pour le groupe religion c'était un peu plus dur de trouver du monde parce que la religion en lecture publique c'est un domaine qui n'est pas vraiment un point fort... Raison pour laquelle j'ai demandé que ce soit un des domaines ou sous-domaines prioritaire. Mais normalement ce sont des personnes qui sont volontaires. Ce que nous avons posé aussi comme condition, c'est que le groupe accepte les décisions qui sont prises dans ces groupes : on ne rediscute pas cent-sept ans une discussion prise dans un groupe de compétence. Sachant qu'à n'importe quel moment je peux aussi faire partie d'un, et je n'aimerais pas qu'on me remette en cause. Donc, il y a une délégation de confiance, qui est absolument nécessaire si on veut que ça marche. S'ils amènent des bouquins en disant ça il vous le faut dans votre collection, et puis que le débat se déroule à nouveau autour de la table, on n'a pas besoin d'eux.

Là, il fallait que les relations soient clairement définies aussi dès le départ.

SD : Alors, pour que ça puisse fonctionner, et qu'au fond, il y ait un accord, nous avons rédigé un cahier des charges dans le cadre du groupe de projet lui-même , avec les responsables, qui fixe la mission de ce groupe qui est constitué de trois personnes... La mission, les objectifs du groupe, puis ensuite les différents acteurs avec lesquels ce groupe sera amené à travailler : à l'interne et à l'externe. Un calendrier puisque le groupe doit être réuni au moins trois fois dans l'année : une première qui fixe les objectifs de l'année, une autre de bilan intermédiaire, et une à la fin de l'année pour faire le bilan final des objectifs. Ce qui permet au moment de ces réunions d'ajuster le cahier des charges aussi, parce qu'il y a sans cesse des éléments nouveaux qui peuvent apparaître, et puis de faire le point de la situation, voire proposer des objectifs pour l'année suivante. Ceci notamment c'est surtout développé pour le groupe bandes-dessinées, où chaque année on a réussi à fixer un objectif : cette année c'était sur les éditeurs indépendants, et puis l'année prochaine on fera quelque chose sur la science-fiction. On fait venir un connaisseur qui explique, qui rend compte de ce domaine. Ce qui permet un

transfert de connaissances, et ensuite, d'avoir des spécialistes à l'intérieur de la bibliothèque.

Donc là on entre aussi dans une dynamique de gestion des connaissances ou de « knowledge management » puisqu'on aura des personnes qui détiendront cette connaissance aussi. Un des mécanismes qui est visé à travers ces groupes c'est qu'on devient une organisation apprenante, « learning organisation ».

Je crois que les collaborateurs se sentent valoriser aussi par cette action là.

Et est-ce que vous proposez des formations pour les gens qui veulent se spécialiser dans un domaine ? Est-ce que c'est quelque chose qui existe ou pas du tout ?

D : Si on prend le domaine bandes-dessinées, oui, il y a eu. Alors si je prends le domaine religion, la question s'est pas posé par nos collaborateurs mais il est certain que si l'un ou l'autre tout d'un coup, disait : j'aurais besoin, moi je ferais volontiers partie du groupe gestion des sciences et des techniques, mais j'aurais besoin de suivre des cours généraux, etc. Bien sûr qu'on, en tout cas on en ferait la demande.

Parce que souvent le souci c'est qu'il y a des gens qui peuvent être de bonne volonté et avoir envie de se spécialiser dans un domaine, mais ils n'ont pas les compétences ou la formation au départ pour....

D : Alors ça, ça a été la grosse question pour le groupe religion où les uns et les autres ont dit : oulala, ça c'est pas pour moi.

Parce que du coup ils deviennent responsables et ils peuvent être jugés sur leur travail, ça devient un petit peu problématique pour eux de s'engager juste par bonne volonté.

D : Alors c'est pour ça que le groupe est volontaire. C'est pour ça qu'on n'a pas forcé la main parce qu'ils n'auraient pas voulu y aller, on aurait bien dû trouver une autre formule, laquelle ? Je n'en sais rien. Mais vraiment, le volontariat est indispensable, indispensable. Et là justement s'ils le souhaitent, suivre un cours général à l'université ou à la faculté de théologie, là certainement que ce serait possible. Maintenant il y a toutes les sources qui sont posées, toutes les sources, tous les réservoirs extérieurs, donc si l'un ou l'autre dans le groupe religion doutait d'un livre ou autre, ils savent qu'ils

peuvent s'adresser à la faculté de théologie, ils savent que pour ça Genève est quadrillée de bibliothèques. C'est pas les sources qui nous manquent pour avoir l'info juste. On a tout ce qui nous faut sous la main.

SD : Maintenant, l'organisation générale des fonds. Alors, ce que nous avons retenu c'est un schéma par fonds.

D : C'est le résultat de l'étude de l'existant.

SD : Pour les sections adultes nous avons supprimé, avant il y avait une réserve, il n'y a plus qu'une réserve locale. Il y a deux parties : le fonds libre accès et le fonds accès réservé. A l'intérieur du libre accès nous avons deux grandes parties : le fonds propre des sites, et le fonds multimédia-réseau qui est un fonds tournant entre les différents sites. Dans ce fonds multimédia-réseau nous avons des romans en langue étrangère (anglais, allemand, espagnol, portugais, italien), des romans appelés large vision, grands caractères, des documents audiovisuels et notamment des documents musicaux. Il reste encore un reliquat de notre organisation en fonds commun : romans et documentaires en français, ceci à terme va disparaître.

Pour chaque fonds nous avons une fiche. Nous avons une partie définition du fonds : sa façon de se relier aux éléments qui lui sont inférieurs ou supérieurs. Nous avons souhaité définir aussi les différentes étapes du traitement documentaire concernant ce fonds : de la sélection jusqu'au retrait du document, avec les actions à entreprendre, les acteurs, les outils utilisés, et puis ici : les localisations. Et puis une catégorie que nous n'avons pas encore remplie parce qu'il nous manque encore des chiffres. Mais c'est de savoir quelle la capacité physique de la bibliothèque, de ce qu'elle peut contenir physiquement, l'état du fonds, c'est-à-dire, la quantité de documents qui y sont rattachés. En général ça va jusqu'à un tiers de plus puisque un tiers des documents en moyenne sont sortis, évidemment si tous les documents nous revenaient, on serait bien en peine de pouvoir les ranger. Et puis, l'idée était de définir un minimum et un maximum, entre lesquels nous pourrions naviguer, pour voir la marge de manœuvre que nous pouvons avoir. A mon avis, c'est très, très, important. Du reste nous l'avons mis en oeuvre pour le FMR [fonds multimédia-réseau], notamment pour les romans grands caractères maintenant on a des chiffres précis. Ce qui nous permettra de dire le fonds grands caractères contient x documents, et il ne doit pas y en avoir plus. Un des gros problèmes

que nous avons c'est que la bibliothèque croît, croît, croît... Mais à un moment donné il faut aussi commencer à pratiquer du désherbage, et dire : la bibliothèque a une capacité de x documents, et si on entre un document un autre doit sortir.

Comment fonctionne votre système de réserve ?

SD : Alors nous avons une réserve locale mais par bibliothèques, et il a été décidé que nous n'aurions pas de réserve centrale.

D : On a toujours une très, très, grande réserve qui nous a été prêtée par l'université. Mais en lecture publique on sait qu'une fois qu'un document est parti en réserve, c'est fini. Les gens viennent, cherchent, s'ils n'ont pas là, tout de suite, sauf quelques documents... Ce que nous avons fait, on a été les chercher en réserve pour les remettre dans la collection, mais pas pour le remettre ensuite à la réserve centrale. Dans la mesure aussi où comme je le disais tout à l'heure on est très, très riches en bibliothèques à Genève. Nous ne sommes absolument pas une bibliothèque de conservation, pour ça il y a la bibliothèque publique et universitaire qui se charge de la conservation, à Genève en tout cas pour le domaine des sciences humaines. Et l'université a aussi énormément de documents à disposition. Donc, nous notre renouvellement de collection est vraiment important pour continuer à susciter l'intérêt du public aussi. Ça coûte cher de stocker des bouquins, dans l'attente d'un éventuel lecteur.

SD : Voilà ce qu'on peut dire pour l'organisation des fonds.

La dernière vue, c'est l'organisation par type de documents. C'est celle qui a été le moins développée à l'heure actuelle. Pour laquelle on n'a pas mis encore de chiffres parce que c'est très difficile à les obtenir avec notre système actuel. On a trois parties : documents imprimés, documents enregistrés, documents mixtes qui comportent à la fois des documents imprimés et enregistrés. On a eu beaucoup de peine à trouver quelque chose qui nous convienne dans la littérature. C'est à chaque fois très contradictoire. On a conçu un outil qui nous convient, avec ses approximations, je suis bien d'accord. Le consensus est tombé sur cette façon de voir. Donc c'est celle qui prévaut chez nous.

Voilà. Pour la présentation globale, il me semble que j'ai à peu près tout dit. Si vous avez des questions en complément...

En fait, quels documents finalisés vont utiliser les gens pour sélectionner les documents ?

AS : Il y a les fiches situation projetée : résultat projeté, et situation réalisée : résultat réalisé. La fiche de sélection aussi est utilisée, dans laquelle on a vu que les sources étaient recensées. Et puis bien sûr, il y a les cahiers des charges pour les sélections.

SD : Il y a peut-être un élément qui me revient maintenant en mémoire, c'est la fiche générale.

AS : Le protocole général.

SD : Oui, on a fait une fiche synthétique générale avec tous les domaines, sous-domaines. Ca permet d'avoir une vision synthétique des choses. Dans cette fiche générale, on a fixé les grands objectifs de la collection, et puis ensuite, par domaines on a répété.

AS : On voit ici, en annexe, un tableau qui recense toutes les sources, les adresses, tout ce qui est relatif à ces sources. Avec des flèches déroulantes, de sorte qu'on peut trier soit par type de sources, soit par domaine, sous-domaine, etc. Comme ça les groupes peuvent facilement retrouver les sources qui sont relatives à leur domaine, et puis, évidemment, les mises à jour sont faites régulièrement. Et puis, par ailleurs, un tableau où figurent les collaborateurs qui sont concernés pour chaque domaine de sélection, avec la fonction, le rôle.

Ce sont les outils essentiels de sélection.

SD : Et puis la source de sélection tout à fait concrète, pour la sélection courante c'est le « Livre Hebdo ».

D : Et les visites en librairie. A partir de là, c'est les catalogues, c'est les bases de données mises en ligne, le « Livre suisse ».

En fait, il y a un même plan de développement des collections pour l'ensemble des bibliothèques du réseau, mais est-ce qu'il n'y a pas des adaptations en fonction de chaque bibliothèque ? D'adapter, de se dire : nous on décide de développer le fonds art,

et on va faire une adaptation du plan de développement des collections juste pour ce domaine...

AS : Une sorte de pôle d'excellence sur le réseau ?

Par exemple. Est-ce qu'il y a des différenciations comme ça ou...

D : Très peu, très, très peu. Une de nos bibliothèques s'est spécialisée parce qu'un bibliothécaire tout d'un coup s'est pris de goût pour ça. Dangereux. Raison pour laquelle une gestion des collections un tout petit peu contrôlée est nécessaire. Il a spécialisé la bibliothèque dans le domaine du... le fonds ésotérique. Ça a été accepté par les directions précédentes. Un beau jour il est arrivé en disant : ce serait sympa si je pouvais faire ça. On lui a dit : oui, il l'a fait. Et ce fonds en grandissant, grandissant, devient une espèce de verrue sur un fonds qui lui, doit, trouver quand même sa place. Donc là je me pose beaucoup de questions, et je me demande si on ne va pas intégrer ce fonds dans la collection générale.

On n'a pas opté pour l'instant pour une spécialisation des bibliothèques, parce que notre réseau est quand même un réseau de très grande proximité et tout est très proche chez nous. Genève, c'est la ville de Grenoble, en dix minutes si vous avez le bon horaire de bus, vous êtes d'une bibliothèque à l'autre. Ou bien alors, nous aurions opté pour une centrale, centrale générale et puis des pôles d'excellence sur le réseau , mais à ce moment-là, le public, lui, il avait l'art à un endroit, le sport à un autre... C'est pas une formule qui nous séduite.

Là, il y a ce fonds ésotérique pour la bibliothèque des Minoteries, pour l'instant on l'a tenu un peu à l'écart des discussions, parce que là ça nous pose un peu problème. Et une de nos bibliothèques est totalement spécialisée dans le sport. Ça, c'est aussi l'histoire qui fait que le service des sports de la ville un beau jour avait cet embryon de bibliothèque, on a dit aux bibliothèques municipales : est-ce que vous prendriez ce fonds ? Et pour la troisième fois, je suis en train de réorganiser ce fonds, je dirais pour lui donner un peu un sens. Evidemment, quand on abordera le sous-domaine sport, et bien il faudra tenir compte de cette spécificité. Ce sera un point un peu particulier, parce que là la bibliothèque existe, et qu'il n'est pas question de la dissoudre.

La structure adoptée là, il n'est pas question que chacun se l'approprie pour bricoler de nouveau dans son coin. Pour l'instant, c'est pas le but ni l'orientation. On a eu trop de

peine à ramener tout ça, le structurer, refaire (je dis refaire parce que le réseau existe depuis 1930 à peu près), redonner une idée de réseau. On existe parce que les autres existent et notre croix c'est d'être tous ensemble. Donc tout ce travail qu'on a fait de remettre tout le monde autour de la table, si maintenant on laissait à chacun un tout petit peu de liberté dans la structure, instantanément en cinq ans, on ficherait en l'air cinq ans de boulot. Donc, non, pour l'instant ils n'auront pas trop le choix. On discute avec eux, mais il faut utiliser l'outil tel qu'il est, je crois.

Est-ce que vous avez quand même, à ce moment-là, une vision bibliothèque par bibliothèque de ce que vous avez de l'ensemble de la collection en chiffres ? Ou est-ce que ça reste vraiment global, sur l'ensemble des bibliothèques ?

AS : Toujours. En tout cas pour ce qui est des chiffres, on fait toujours par bibliothèque. Par exemple pour le fonds FMR on a fait un tableau par bibliothèque, et puis, on a tenu compte des capacités physiques des bibliothèques pour établir un minimum et un maximum pour chacun, pour faire tourner le fonds.

SD : Bon, évidemment, l'idéal serait d'avoir une vision globale et puis ensuite la vision détaillée. L'intention y est, il nous faut des instruments et le temps pour développer. L'idée serait d'avoir un instrument qui permet d'avoir à la fois une vue générale et détaillée.

D : Je ne sais pas si je vais plus loin ou si je comprends bien votre question... Il n'est pas question de faire six fois la même bibliothèque aseptisée. Chaque bibliothécaire principal et son équipe restent quand même un peu maître de son affaire, de choisir ou de ne pas choisir un document. Chaque bibliothèque est, malgré tout, forcément le reflet de son quartier, le reflet de son public et le reflet des bibliothécaires qui y travaillent, c'est inévitable. Tout ça, toute cette structure, c'est pour éviter ce qui s'est passé dans cette bibliothèque où le fonds érotique représente deux mille bouquins sur une collection de trente mille. On peut pas déséquilibrer à ce point un fonds.

Donc, si je comprends bien, c'est pour garder un équilibre général dans la collection, exercer une forme de contrôle mais qui ne soit pas concentré entre quelques

personnes, au contraire c'est pour décentraliser et comment dire ? Accumuler des compétences en faisant se rencontrer des personnes.

D : Voilà. Exactement.

AS : Oui, ce que je voulais dire c'est que les bibliothèques se complètent aussi, elles forment une cohérence, et puis quelque chose de vivant, un tout vivant. Ca se complète.

SD : Je pense qu'on a reproduit aussi la structure fédéraliste. En tant que Suisses, je dirais qu'on est très imprégnés de cette structure fédéraliste qui vit toujours avec cette problématique de centralisation, décentralisation, ce que la France connaît aussi entre les régions, et puis le centre. La structure même de la Suisse implique ce jeu entre régions et centre, et je pense qu'au niveau des bibliothèques municipales et de notre réseau, on a bien cette dynamique. A un moment donné il a fallu aussi recentrer le tout, tout en laissant une certaine marge de manœuvre aux différentes régions si je peux prendre une image comme ça. Pour moi, on est bien dans cette manière de faire ou de procéder. On laisse toujours au fond, une marge de manœuvre à chaque entité, mais qui doit être aussi intégrée dans un ensemble. C'est évidemment plus difficile que d'avoir tous les éléments centralisés en un seul point.

D : Alors, c'est vrai que (pour revenir à une question que vous posiez, tout au début), tout ceci ne tient et ne peut tenir tant que le politique ne vient pas y mettre son nez, tant qu'il n'y a pas une volonté tout d'un coup de supprimer tout un pan de bibliothèque ou de vouloir décider de manière autoritaire que ça va plutôt se passer comme-ci ou comme-ça. Je veux dire qu'il y a eu à certains moments des vellétés de la part de certains conseillers municipaux de créer un groupe de sélection des documents. Alors à ce moment-là le magistrat m'avait posé la question. Un magistrat c'est notre élu, il y a parfois des noms un peu bizarres. Et j'avais dit ça en tout cas il n'en est pas question, il m'avait écoutée et entendue. Mais s'ils avaient décidé que c'était comme-ça, c'était comme-ça.

Donc c'est vrai, que pour revenir aussi à votre question du début : est-ce que vous avez présenté d'une manière détaillée aux autorités, votre système ; pour l'instant pas encore, mais je pense que nous finirons pas le faire, de manière très, très organisée, peut-être en séance en disant : nous souhaitons avoir avec vous une séance spécifique pour vous

montrer nos travaux. Parce que, faut pas se cacher que c'est aussi une manière de se mettre en valeur, je veux dire c'est aussi une manière de montrer que les bibliothèques et notamment la lecture publique... Parce que vous avez dû l'entendre déjà plusieurs fois, a beaucoup de peine et a toujours de la peine à se faire valoir par rapport aux bibliothèques de conservation. Donc, arriver avec une structure de gestion telle que celle-ci montrera qu'il y a un réel savoir-faire. Ce que je dis toujours aux conseillers municipaux et à notre élu en particulier, c'est que je ne vais pas à la librairie du coin en me disant : "je vous achète votre librairie, et je la transfère à la bibliothèque". C'est que chaque livre trouve son sens par rapport à l'ensemble de la collection. Ca veut dire connaissance des fonds, connaissance de la collection, connaissance de ce que j'achète, connaissance du contenu.

Donc c'est vrai qu'à un moment donné lorsque , en fait lorsque la structure sera terminée, là ça y est, on approche terriblement du but, je pense que ça vaudra la peine de lui demander une heure de son temps pour lui présenter notre manière de faire. Ca me paraît indispensable. Pour l'instant, peut-être que nous nous sentions encore en phase de travail. Et c'est vrai, peut-être, est-ce que moi je l'ai craint du moins, je ne sais pas... C'est de se dire est-ce qu'ils vont venir y mettre leur nez, venir et puis nous dire : ah, ah, vous faites comme ça, mais... Non, là, si on arrive avec quelque chose de bouclé, et qu'on leur dit c'est comme-ça... Au bout d'une heure, c'est très difficile de déconstruire ce qu'on a construit là. Je veux dire qu'on leur présente quelque chose d'organisé, d'abouti. On se rend bien compte que si on touche à un truc, on touche l'équilibre. C'est peut-être aussi cette raison qui a fait que jusqu'à maintenant on a préféré travailler, puisqu'on nous laissait le faire, on y a été on structure, et à un moment donné on lui demandera effectivement une heure de son temps pour lui dire : voilà...

SD : Peut-être juste une parenthèse par rapport à la notion de magistrat. Il faut voir que la ville est dirigée par un Conseil, il n'y a une unique personne, un maire. C'est un Conseil de cinq conseillers administratifs. Parmi eux il y a un maire mais qui n'a aucun pouvoir, en tournus, il est élu pour une année seulement. C'est honorifique. En réalité, c'est un Conseil qui dirige la ville, de cinq membres.

Et, il y a d'autres personnes en plus de ce Conseil ?

SD : Ca, c'est qu'on appelle le pouvoir exécutif. Le législatif, c'est le Conseil municipal, avec quatre-vingt conseillers. L'administration dépend directement de l'exécutif. Chaque conseiller a un département : un pour les affaires culturelles, un pour les affaires sociales, etc.

Donc la personne que vous appelez magistrat c'est celle qui s'occupe des affaires culturelles ?

D : Exactement. C'est la seule personne avec laquelle je suis autorisée à voir, je peux pas aller voir le responsable des affaires sociales pour un projet pour la petite enfance, je ne peux pas m'adresser directement à l'élu en charge du service social, je dois forcément passer par les structures hiérarchiques. C'est l'administration.

Ce qui pourrait être intéressant, maintenant, ce serait peut-être d'avoir un exemple précis de ce qui a marché, et puis un exemple d'échec, de conflit où là ça n'a pas été possible...

AS : Y-en -a eu des échecs ?

D : Des points difficiles... Par exemple, l'introduction du fonds multimédia tournant. Ca, ça été quelque chose de... Je suis intervenue deux fois pour calmer les esprits. Je ne sais pas si vous voulez en quelques mots, parce que c'est vous qui avez plus suivi le ...

SD : Oui, oui. J'ai pas la mémoire, on a oublié...

Fin d'enregistrement.

Début d'enregistrement.

SD : Un exemple. Par exemple *Les souffrances du jeune Werther* on le considérait comme une référence. Et là il appartient au fonds propre de la bibliothèque, tandis que les romans de langue étrangère, eux, tourneront d'une bibliothèque à une autre, régulièrement. Et donc, à un moment donné, pour faire ce travail, il nous faut séparer ce qui était des romans de référence et ce qui était des romans dit « courants ». Pour amener cette idée, et surtout la faire accepter, et je dirais passer à l'essai, peut-être

qu'après un moment, on abandonnera. Mais pour amener chacun à collaborer, c'était extrêmement difficile, on a tout entendu.

B : Les gens avaient peur de laisser une partie de leur fonds. Ils avaient peur que les lecteurs se plaignent de pas trouver un livre dans leur bibliothèque de quartier. Et tant que bibliothécaire dire : oui on ne l'a pas chez nous, mais on vous envoie dans telle bibliothèque du réseau, et là vous l'aurez. Ils avaient vraiment peur que les gens soient gênés par cette façon de faire, de laisser partir leur fonds qu'ils avaient choisi avec amour, dans leur bibliothèque. C'est très affectif.

SD : Voilà, c'est vraiment la relation très affective de possession : c'est ma bibliothèque, c'est mon fonds, c'est mon budget. Alors que c'est une délégation. Alors effectivement il fallait surmonter cette dimension affective, faire le deuil d'une certaine relation à la collection.

D : Alors là, on laisse le temps. C'est assez subtil. C'est vrai qu'on en parle avant, comment est-ce qu'on va mener la séance dans ce cas là, on se retrouve, on en discute. Et parfois il est arrivé que M. [le sous-directeur, l'adjointe scientifique et la bibliothécaire], dans l'organisation de la séance du jour, abordent le sujet, et puis passent à un autre point. Simplement, on a abordé, on a re-réfléchi, chacun se remet dans le truc, et puis on insiste pas. On aborde un autre point de l'ordre du jour pour faire avancer quelque chose. En ce qui concerne la séparation du fonds en langues étrangères, il a été décidé dans un premier temps de réfléchir : qu'est-ce que c'est qu'un fonds historique en matière de littérature, qu'est-ce qu'on va garder dans cette bibliothèque. Donc, là, il va y avoir un groupe qui va réfléchir : quels sont les auteurs fondamentaux.... Et de cette manière, petit à petit, amener cette réflexion autour de ce qui doit figurer dans une bibliothèque comme instrument de travail de fonds. Et puis, finalement, cet argent qu'on va mettre à disposition de tout le monde, pour avoir une grande collection de langues étrangères qui va tourner, plutôt que d'avoir dans sa bibliothèque pour quatre mille francs des bouquins qui vont rester là à vie, et des gens qui vont se dire : bon bah, y a rien de nouveau dans votre bibliothèque. Cette idée de renouvellement, de redistribution. On essaye de faire que chacun s'approprie la réflexion. Parce que c'est vrai que quand on a passé du temps, chaque séance tous les quinze jours à réfléchir, on arrive avec quelque chose qu'on a construit, quelque chose qui a mûri, sur lequel parfois on est revenus. Le

chemin n'est pas fait par tout le monde de la même manière, donc il faut prendre le temps.

On aurait peut-être dû le dire dès le départ, mais les séances ont un temps donné. Et on ne dépasse pas. Si tout d'un coup, il y a un problème sur un sujet ou sur un autre, quand l'heure est arrivée, on boucle. Pour ne pas s'enliser dans la discussion. Tout le monde sait. Il y a des règles clairement posées, de fonctionnement.

Mais il m'est arrivé de prendre des décisions et de dire : là, non, ça va se passer comme ça. Par exemple pour le fonds des ouvrages en grands caractères qui était un fonds tournant mais malgré tout des bibliothèques avaient acheté des bouquins pour les avoir à disposition. J'ai décidé qu'on allait rassembler tout ça, on a racheté l'année dernière mille cinq cents titres. On l'a sorti de chez tout le monde, on l'a rassemblé et redécoupé. On a posé en entête: c'est comme ça que ça se fera, et à partir de là on peut discuter. Comme c'est rarement fait comme ça, le plus rarement possible fait comme ça, du coup ça passe plus facilement. Si chaque fois c'était l'autorité qui finit par résoudre un problème, à ce moment-là on s'enfermait dans les bureaux et on décidait.

SD : Il y a autre chose aussi, et qui est psychologiquement intéressant, c'est que ce qui a posé résistance pendant deux, trois séances, et bien la quatrième ça passe comme une lettre à la poste. Voire même, certains ont dit que c'était leur idée.

D : Ca c'est extraordinaire. Quand l'idée que nous avons devient leur idée, et qu'ils ont totalement oublié d'où ça venait. Ca c'est magnifique.

SD : Si on avait voulu adopter la technique du rouleau compresseur, d'imposer quelque chose construit de toute pièce, on est sûr que là on court à la catastrophe. Parce que là, on fait des ajustements qu'on fait mais vers le passé. Si on construit progressivement il n'y a pas de véritable retour vers le passé.

AS : Il faut que ce soit motivant aussi, parce que si on n'a pas vraiment participé à quelque chose...

D : Au tout début, avant que ce groupe se constitue et sur des bases construites de semaine en semaine, j'avais essayé de lancer un groupe qui devait s'occuper d'une part de la gestion de la collection, qui était le problème du désherbage qui nous a toujours

posé, comme dans toute bibliothèque, des problèmes. Un groupe c'était constitué et au bout de huit mois ils sont arrivés en me disant : c'est impossible, on n'arrive pas à avancer. Donc, sans la machine que nous avons mise en place pour préparer les documents, réfléchir, aller chercher l'info, etc. qu'on apporte le vendredi, rien ne se passe. On a tenté que le groupe soit autonome et ne dépende pas d'un groupe de travail, mais ça n'a rien donné du tout.

Il y a quand même quelque chose qui n'a pas marché.

D : Finalement cette construction presque plus intellectuelle, où on prend le temps de réfléchir, où on pose des questions, on réaménage... Quand on voit maintenant le résultat sur l'intranet le résultat final, il y a maintenant une certaine fierté à voir toutes ces étapes, où chaque fois on s'est posé des questions, de savoir finalement à quoi ça sert ce qu'on est en train de faire. Maintenant le résultat, est là, c'est extrêmement bien construit, c'est applicable. Il s'agissait de mettre en place un système viable, le moins lourd possible (et on voit qu'on est à la limite, et on ne rajoutera rien de plus), viable sur le long terme, et que les gens peuvent s'approprier. On a vu Lausanne à la BCU ils se sont enlisés dans des structures extrêmement lourdes. Finalement je ne sais pas très bien où ils en sont.

B : Une grande satisfaction c'est de voir les groupes de sélection qui fonctionnent. On est vraiment en train de passer de l'aspect projet à l'aspect concret. Là on voit vraiment que ça marche et que ça a une utilité. C'est pas une démarche purement intellectuelle. C'est motivant après pour les futures sections qui seront concernées par ce projet.

AS : C'est une structure qu'on a mis du temps à construire mais on va pouvoir la réutiliser pour les jeunes, l'audiovisuel, sans devoir vraiment la retoucher. C'est un outil qui est là, qui est maniable, on n'a pas besoin de tout reconstruire.

SD : Par contre, le parcours, on devra le refaire : existant, projet...

Ce sera un parcours un peu abrégé ?

SD : Peut-être un peu plus bref mais je pense pour la partie "existant", il faudra prendre son temps. Il faut s'installer dans une relation.

Qu'est ce qui a particulièrement marché à vos yeux pour la mise en place de ce plan de développement des collections ?

SD : C'est le groupe bandes-dessinées, ça c'est une réussite. Il fallait que ce premier élément réussisse pour que ça entraîne ce qu'on veut réaliser.

D : Le groupe et les répondants dans chaque bibliothèque.

SD : Là, c'est la structure la plus complète. Il y aussi un réunion avec les répondants une fois par année.

Alors concrètement, comment se ça passe ? Le groupe de sélection choisit les documents et il sélectionne pour l'ensemble des bibliothèques et les répondants choisissent à nouveau dans la liste ?

AS : Oui, tout à fait.

D : Alors, il y a eu une grande aide de la part du groupe. Parce qu'ils ont retravaillé sur les séries de documents. C'est-à-dire que chacun a dû refaire ses séries proprement. Le fait d'avoir eu le groupe les a beaucoup soutenus, beaucoup aidés. Ca les aide aussi pour entamer ou pas une nouvelle série. Si l'auteur ou l'illustrateur a annoncé qu'il y aurait dix titres ou cinq titres, est-ce que ça vaut le coup ? Et puis, en dehors de la section du choix, cette année, le groupe des répondants a pu mettre en place cette matinée avec trois petits éditeurs, ou trois éditeurs pas petits, mais... indépendants. Ca a été aussi fédérateur, ils se sont retrouvés ensemble. Ca c'est également quelque chose qu'on aimerait pratiquer pour les autres groupes : avoir un point fort dans l'année sur le domaine en question, se réunir autour d'un sujet avec un spécialiste. Tout le monde à ce moment-là, se retrouve dans un moment informel, qui n'est ni la séance, ni la sélection. Mais on s'enrichit.

Comment ça se passe au niveau de l'évaluation du travail de chacun, de l'évaluation du travail des répondants, ou des groupes de sélection ? Comment ça fonctionne ?

SD : C'est dans les séances de bilan. Ils reçoivent ces fameuses fiches qu'on vous a montrées sur les résultats réalisés, et ils peuvent apporter des commentaires sur ce qu'ils ont fait, etc., qui sont ensuite discutés avec le groupe.

En fait, c'est chaque répondant qui présente sa fiche ?

SD : Alors c'est pas les répondants, c'est uniquement les groupes de sélection, les trois... Oui, alors, je reprends la structure. Il y a un schéma dans le document. Le groupe de pilotage comprend les bibliothécaires principaux pour les sections adultes, le groupe de sélection bandes-dessinées : deux, trois collaborateurs, et les répondants dans chaque section. Le groupe de sélection bandes-dessinées est structuré par un cahier des charges. C'est avec eux qu'on se réunit, deux, trois fois par année : groupe de pilotage, plus groupe de sélection/acquisition bandes-dessinées.

Et, donc, avant que la réunion ait lieu, on leur envoie des fiches de situation réalisée.

AS : Dans lesquelles ils mettent leur bilan, tout ce qu'ils ont fait. Il y a une réunion de bilan intermédiaire, et puis une réunion de bilan à la fin de l'année

.

Il y a un bilan par bibliothèque ou un bilan global ?

AS : Non, c'est le bilan du groupe de sélection pour tout le réseau.

SD : Et une chose intéressante, c'est que les remarques qu'ils font, donc elles sont conservées dans les fiches... Peut-être même à terme on pourrait les extraire, les compiler, parce qu'il y a des choses intéressantes qui ressortent qui peuvent permettre des développements nouveaux. Parce qu'il y a un aspect, toujours, de retour d'information. J'ai parlé tout à l'heure de « knowledge management », c'est aussi cet aspect là, de retour après réaction pour pouvoir ensuite aller plus loin, de pouvoir capitaliser l'expérience.

Est-ce qu'il y a une évaluation au niveau des emprunts ? Comment est fait le lien entre l'utilisation de la collection et les publics ?

SD : Je dirais que pour l'instant : non, pas vraiment. Il y a juste les taux de rotation mais ils sont globaux. C'est de nouveau une question d'instrumentation informatique. Il y a énormément de choses qui reposent sur l'instrumentation informatique, c'est clair. Et je pense qu'avec l'évolution de notre système, puisque c'est en cours, je pense qu'on obtiendra dans les années à venir plus de données. Mais faudra pas laisser se noyer dessous aussi. Il faudra vraiment discerner celles dont on a besoin de celles dont on a pas besoin.

D : Ce dont on s'est rendu compte d'une manière... Un peu au pif. C'est que chaque fois qu'on a travaillé sur un segment de la collection, on a eu des prêts en augmentation. Je veux dire, vraiment, c'est mathématique. C'est extrêmement clair. Là, on est en augmentation du prêt des bandes-dessinées, il y a peut-être d'autres raisons aussi puisqu'on a augmenté les quotas généraux d'emprunts, donc la bande-dessinée, les albums, chez les petits c'est en priorité... Mais chaque fois qu'on a travaillé sur un segment de la collection, on a vu en parallèle l'augmentation des emprunts.

Alors, il faut voir si ça dure. Parce que si on prend le cas de la bande-dessinée, si on réorganise le fonds, on fait des acquisitions mieux ciblées, et bien les gens vont emprunter. Mais il faut continuer d'alimenter de façon régulière sinon, ils vont revenir et ils vont dire: y a plus rien. Donc renouvellement, l'attention doit être perpétuelle sinon le fonds stagne et puis, les gens passent à autre chose. On voit que ce mouvement des achats des nouveautés dans la collection, est vraiment, le b-a-ba de la vie de la bibliothèque. Si on arrête d'acheter dans un domaine, ça périclité en moins de temps qu'il faut pour le dire. C'est aussi une des raisons pour lesquelles on a mis en place cette gestion attentive de la collection.

Alors justement, vous évaluez si les objectifs ont bien été atteints, mais en fonction de quoi ces objectifs sont fixés ? Est-ce que c'est en fonction du public, de priorités politiques, en fonction de l'état de la collection ?

SD : Alors, je dirais, dans l'étape actuelle, on en est à une étape la gestion de la collection, sans vraiment... On a fait les choses parce que ça c'est présenté comme ça.

On n'avait pas vraiment les moyens ou les ressources pour le faire. Mais l'idée c'est bien l'étape suivante : c'est pouvoir mettre en relation la collection avec les publics, c'est-à-dire étudier les publics. Et puis ensuite, avoir une politique plus dynamique, regarder qu'est-ce qui est porteur, qu'est-ce qui est moins porteur. Mais attention, il s'agit pas de fonctionner à l'audimat. La bibliothèque est aussi une force de proposition. Si on a un secteur qui intéresse moins, peut-être s'agit-il de trouver des moyens de le dynamiser et non de le retrancher, comme une idée purement économique, bête et méchante...

D : Oui, si on prend la poésie par exemple.

SD : Voilà, exactement. Ca rapporte pas, crac, on coupe. Non, ce sera pas notre optique. On essayera de faire des efforts de promotion, des efforts d'animation, pour rendre plus vivant ce secteur.

D : Et puis aussi dans cette relation avec le public pour l'instant qui n'est pas construite, c'est d'éviter que les bibliothécaires aillent... Disons que la gestion des collections aille trop dans leur sens. Par exemple, ils aimeraient beaucoup s'occuper de la littérature suisse romande. Pour l'instant je dis non. Et je dis non, et là d'une manière ferme : on a bien d'autres canaux pour s'assurer que la production romande soit effectivement disponible dans la bibliothèque. On n'a pas besoin pour l'instant, me semble-t-il, d'un groupe pour gérer ça. Par contre, comme je l'ai dit tout à l'heure, lorsque j'ai parlé du sous-domaine religion, c'était pas trop leur truc. Il faut, nous aussi être attentifs pour contrer les facilités. Parce qu'on est plus enclins à s'occuper de littérature et de romans, dans une bibliothèque publique, que de s'occuper de religion ou de sciences. Dans un premier temps, c'est un petit peu à l'intuition qu'on va y aller, faire un premier tour. De nouveau on fera un état des lieux, on saura effectivement bien ce que nous avons à proposer. Et quand on sait ce qu'on a dans ses placards, c'est plus facile de faire un menu qui est en adéquation avec le public qu'on a. Une fois qu'on saura bien de quoi est constituée la collection, qu'on l'aura bien retravaillée, que le fonds sera à nos yeux bien équilibré, il sera temps d'aller dire au public : alors, degré de satisfaction pour tel ou tel domaine ? Et là, de travailler ensemble. Mais nous, on est assurés que ce qu'on a à proposer, c'est de qualité.

SD : Je veux dire, on a des indications, mais elles valent ce qu'elles valent, par rapport au biais des taux de rotation. Là dernièrement, on a pu avoir pour la première fois les taux de rotation par domaine, sous-domaine... On les a classés les uns par rapport aux autres, pour donner une idée du profil du lecteur moyen, qui n'existe pas bien évidemment, c'est une totale abstraction. Mais ça nous donne un peu, une vue : quels étaient les documents les plus empruntés ou les secteurs les plus empruntés aussi.

D : On travaillera pas tout de suite sur le domaine de la décoration intérieure, par exemple. C'est un domaine qui marche très bien.

SD : L'occultisme aussi. Finalement ça correspond à certaines modes de la société aussi. Et les nouvelles technologies aussi, l'informatique...

D : On est en train de réfléchir au domaine de l'histoire, la géographie aussi, avec tous ces mouvements qu'il y a eu, en dehors des livres de voyages qu'on renouvelle tous les trois ans. Je pense que là aussi il y a bien à faire et certainement beaucoup à désherber. Parce que bien souvent, on garde des choses parce qu'on a rien d'autre. Notamment sur les pays émergents, mais là il faut vraiment être dans l'actualité.

B : Et puis je prêche aussi un peu pour mon secteur. On commence à travailler sur les périodiques parce que pour l'instant chaque bibliothèque du réseau, comme pour les livres avant, à ses propres pratiques. On sait quels titres chacun a, mais on sait pas combien de temps ils les gardent, quelle est leur politique de désherbage... Donc, on est un peu en train de travailler là-dessus pour savoir comment les différents domaines de gestion des collections sont représentés au travers de ces périodiques; et puis savoir combien de temps on va les garder, si on les garde comment on archive, qui va les conserver sur le réseau.

D : Et là, je pense, on vous entendant, qu'il faudra réfléchir autrement que pour les imprimés. C'est-à-dire, y aller par langues. Forcément : Genève à 40% d'étrangers, vivant à Genève. Donc là, il va falloir y aller aussi certainement par secteur et s'assurer que les périodiques que nous avons à disposition, sont vraiment ceux que le public attend. Et là, par exemple, je remarque aussi une certaine réticence de la part des bibliothécaires. Lorsque par exemple, pour l'italien que je ne parle pas, mais ils sont

abonnés ici au « Curriere de la sera », et j'ai beaucoup entendu dire que peut être serait-il préférable qu'on ait « La republica ». Je me heurte là, j'en ai discuté déjà avec la bibliothécaire principale... Là peut-être que sur certaines langues précisément ou certains périodiques particuliers, s'assurer que le public, c'est ça qu'il attend.

B : C'est moins facile à gérer. On a le taux de rotation pour ce qui est monographie, donc on a les chiffres de prêt, le nombre d'exemplaires... Avec les périodiques on sait bien que la consultation sur place, c'est une grande partie des prêts imprimés, donc c'est quelque chose de beaucoup plus flou à déterminer.

SD : Des fois ils découvrent entre eux les périodiques qu'ils ont. Parfois ils ne savent pas eux-mêmes qu'ils ont des titres parce que c'est à un de leur collaborateur qu'ils ont délégué la gestion...

D : Alors c'est vrai que les périodiques c'est un investissement important, à notre mesure, puisqu'on y consacre cent cinquante mille francs suisses à l'année, que les périodiques sont en prêt., et que sur le global des prêts ça représente à peu près 3%. Et j'aimerais bien que l'investissement mis autour des périodiques, se fasse mieux sentir au niveau des emprunts des anciens numéros. On a déjà vu là, rien que de le répéter chaque année, d'insister, on a eu 1% d'augmentation, c'est pas encore suffisant. Pour l'instant, on en est aux discussions, à dire : j'aimerais que vous fassiez vivre votre fonds, mettez-le en évidence, faites-en de la publicité. Mais je pense que quand on aura une gestion mieux ciblée, notre investissement sur les périodiques sera... Il y aura un meilleur retour.

Peut-être une dernière question : de quelle manière vous pensez que votre expérience peut être transmise ailleurs ?

D : Nous déplacer et en parler. Je vois difficilement autre chose. D'inviter quelqu'un qui serait intéressé, on est pour ça assez participatifs. Surtout que maintenant, c'est à peu près abouti. Aussi dans le cadre de notre école de formation, de notre haute école de formation aussi, sinon donner un cours, mais du moins participer pour quelques heures à la présentation de notre système, oui.

AS : D'autre part on avait l'intention de transmettre les documents à Poldoc.

D : Oui, on a puisé chez les autres, maintenant... Je ne sais pas si ça peut intéresser quelqu'un. A charge de revanche.

Vous savez si en Suisse ce sont des méthodes qui sont en train de se généraliser ?

D : La remarque qu'on nous a fait c'est que présenté comme ça, en une heure et demi, ça paraît très lourd. Et quand on dit aux gens : écoutez, ça fait cinq ans qu'on bosse dessus, c'est effrayant. Alors la réponse qu'on nous donne souvent c'est : oui, mais vous êtes une grosse structure, vous pouvez. Et moi je dis non, c'est pas une question d'être gros ou petit, c'est une question de se lancer. Et il y a des étapes inévitables. Par exemple, l'état des lieux, quelqu'un qui voudrait commencer une nouvelle structure de gestion des collections sans passer par un état des lieux, va droit dans le mur, ça c'est sûr. C'est vrai que c'est pas drôle, que c'est drôlement embêtant et qu'on aimerait bien être dans une nouvelle structure tout de suite. Non, il faut en passer par-là.

Nous en matière de lecture publique pure, je crois qu'on est les seuls. En tout cas j'ai pas entendu parler... On rencontre la semaine prochaine ou la semaine d'après, des directeurs de bibliothèques de lecture publique de Suisse. C'est une question qu'on leur posera, mais ça n'a pas l'air d'être une préoccupation... Vous savez, ce qui peut être troublant, c'est que j'ai pu visiter la bibliothèque de Zurich il y a un an et demi, deux ans : les plans de gestion des collections, on connaît pas. On achète, pas vraiment des lots, mais on passe un marché avec un libraire ou un disothécaire. Et voilà on dit : on va acheter pour soixante mille francs de disques cette année, ou de dix-mille francs de disques, et on reçoit pour dix-mille francs de disques. Et ce qui m'a troublé quand j'y ai été, c'est que, proportionnellement, ils prêtaient plus que nous. Et là je me suis quand même posé des questions. On continue vaillamment parce que je pense que ça a un sens ce que nous faisons. Mais c'est vrai que par rapport au public, on peut se demander... Quel rapport il y a. Et moi, ça m'avait troublée de voir notamment le prêt de CD musicaux : une collection absolument pas concertée, absolument pas organisée, et un prêt supérieur au nôtre.

SD : Mais, une question que je me pose comme ça : d'une part c'est quand même un autre univers linguistique et mental que la Suisse romande, et est-ce que à Genève si on

pratiquait la même chose ça aurait...je ne sais pas ; et puis d'autre part s'ils faisaient comme nous est-ce qu'ils n'auraient pas plus de monde ?

D : C'est fort possible. D'autant plus que ce que vous disiez tout à l'heure, on le défend dans nos objectifs qui sont présentés aussi à notre élu : c'est force de proposition. Et il se trouve que nos chiffres sont en augmentation depuis douze ans que nous sommes à la direction, et qu'ils n'ont cessé d'être en augmentation. Donc, c'est réjouissant, mais on n'est pas là pour chaque année dire : là il faut qu'on fasse 3% de plus. Non, j'ai jamais dit ça. Il se trouve que...

Alors moi je mets beaucoup notre augmentation, sur notre attention très particulière sur l'état de la collection. Que ce soit la constitution elle-même, non seulement la qualité des contenus mais aussi la qualité visuelle. Les livres abîmés, les livres trop vieux... J'attache beaucoup d'importance à l'aspect extérieur qui va finir par produire un bon accueil auprès du public. Le rangement est quelque chose de très important chez nous.

Quand on a montré à notre nouveau directeur de département, notre système de gestion du personnel, alors là il était stupéfait. Alors je me dis que le jour où on va présenter notre plan de gestion des collections... Ce sera bien. C'est une manière aussi de valoriser la qualité du service, le professionnalisme. C'est vrai que ça fait pas l'ombre d'un doute qu'en bibliothèque universitaire il faille des spécialistes, mais en bibliothèque publique... C'est vrai que d'apporter une structure de ce genre montre bien que, non, ça ne se fait pas n'importe comment.

C'est ce que disait Bertrand Calenge par rapport aux attentes du public aujourd'hui...la nécessité d'avoir des gens qui soient finalement spécialisés.

D : Vous savez quand on a des amateurs de bandes-dessinées, c'est pas n'importe qui. Extrêmement spécialisés, connaissant bien les auteurs, les illustrateurs, connaissant les modes, les années, les séries... D'avoir quelqu'un, un répondant, qui connaisse aussi bien, et qui lui dise : ah, oui, ce que vous cherchez, c'est à tel endroit, c'est machin, c'est truc, dans telle édition. Voilà... Alors c'est vrai que pour un élu ça restera de la bande-dessinée, alors que pour l'utilisateur...

Non seulement le bibliothécaire est valorisé parce que c'est lui qui sait, il sait bien en plus. Et le personnel autour est rassuré parce qu'il a quelqu'un qui va bien renseigner. Et le public, il est content parce qu'on lui a donné le bon renseignement ou on va le mettre

sur la bonne piste. C'est pour ça que finalement ne pas être parti du public, c'est pas forcément une nécessité. Maintenant qu'on sait ce qu'on va proposer et qu'on connaît bien, on va pouvoir bien le faire passer au public. Et en plus, quand on a une collection qu'on connaît bien, on a envie de le faire savoir, on a envie de le mettre en avant. Donc quand le bibliothécaire il va être au service de prêt, il va vouloir faire vivre autrement sa collection, l'exposer, en parler, mettre en avant ces compétences. De ce fait, la collection a une vie tout à fait différente.

SD : On a en projet une charte des collections qui est en cours de rédaction. Il y a un premier jet au sein du groupe qui est en train de se faire, et puis ensuite se sera avec les bibliothécaires principaux. L'objectif c'est de pouvoir présenter la collection avec des mots, des termes, soigneusement choisis et calibrés. D'une part pour les publics et puis aussi pour le public politique, évidemment. C'est aussi une façon de présenter le travail que nous faisons. Je dirais au fond, c'est le résultat de tout ce que nous avons fait auparavant, parce qu'on aurait jamais pu écrire ce document avant. Enfin, ça c'est mon point de vue. Bien sûr on peut l'écrire au coin d'une table, en premier lieu.

Personnellement, je me suis dit d'emblée qu'il valait mieux partir de la pratique, des objectifs, le construire comme une pyramide, et puis finalement la charte étant l'aboutissement.

D : Ca coule de soi-même. Elle va venir, comme la charte d'accueil sur laquelle on va travailler d'ici peu. On va commencer par travailler sur tout ce qu'est l'accueil en interne, comment nous procédons, et de là découlera une charte d'accueil. En plus acceptée par tous. Plutôt que de poser la charte d'abord, et de voir comment on va appliquer la charte ensuite. On calquera la charte sur ce qu'on est capable de faire, et pas l'inverse.

SD : Je voulais dire, c'est une habitude très pragmatique. C'est aussi très helvétique comme manière. Bien partir des choses, très concrètes, et puis finalement arriver à un document. On n'aime moins partir d'un document abstrait, très bien rédigé, mais que finalement, on n'arrivera pas à en faire grand chose au bout d compte. Il va poser toutes sortes de questions et de problèmes. Je pense que c'est une question de mentalité probablement.

Je pense qu'un des grands bénéfices c'est de disposer actuellement d'une vue globale de la collection. Et puis d'avoir des objectifs simplement formulés, pour chaque domaine,

qui vont nous permettre, être un moyen, si telle ou telle question est posée par un de nos élus, de pouvoir y répondre. On s'appuie sur une structure.

Annexe 8 : Liste des documents fournis par les bibliothèques

Fresnes :

- Plan de développement des collections : « Projet de Charte documentaire Document de travail destiné à la commission culturelle municipale »
- Rapport de l'exercice 2004

Miramas

- Rapport d'activité 2003, cd-rom

Genève

- Projet gestion des collections, 11 mars 2005

Sion

- « Plan de développement des collections de la Médiathèque Valais », 1/12/200
- Rapport d'activité 2004 : « La Médiathèque Valais en 2004 »
- « La préservation et la conservation sélective des collections de la Médiathèque Valais », décembre 2003
- « Médiathèque Valais : Vision – Charte – Mission - Produits », avril 2005
- Loi sur la promotion de la culture du 15 novembre 1996, Grand Conseil du Canton du Valais
- Organigramme fonctionnel

Annexe 9 : Extraits du Plan de développement des collection de Fresnes

Ce document mis à notre disposition par le directeur de la bibliothèque municipale de Fresnes est un document de travail qui n'est pas encore tout à fait finalisé.

- 1) But, nature, cadre et méthode du développement des collections
- 2) Exemple : le domaine « enseignement »

But, nature, cadre et méthode du développement des collections

1. But

Le but de l'organisation du développement de la collection de la bibliothèque est, selon les règles de l'art, de fournir à la bibliothèque les ressources documentaires qui répondent de façon appropriée aux besoins de la population qu'elle dessert dans le cadre de ses missions, de ses ressources budgétaires et de ses ressources humaines.

Pour atteindre ce but, chaque segment de la collection doit être développé avec un usage proportionnel à son importance au regard de choix et de priorités préalablement établis.

2. Nature des ressources documentaires

Les collections de la bibliothèque municipale sont constituées de documents de toutes natures (imprimés, magnétiques ou numériques), tangibles ou virtuels, les plus appropriés à l'atteinte d'un objectif d'information de service public explicitement déterminé. Ces collections constituent, selon la formule du Conseil Supérieur des Bibliothèques : "*un projet intellectuel d'ensemble, conscient, assumé et formalisé*" (CSB, 1998).

3. Principes et cadre réglementaire de la sélection

Les documents sont sélectionnés en fonction de leur valeur scientifique et de leur portée culturelle dans le but d'atteindre le niveau d'information visé.

Cette sélection s'exerce dans les seules limites des dispositions prévues par la loi n° 49-956 du 16 juillet 1949 qui réglemente les publications destinées à la jeunesse, à l'exclusion de tout jugement d'ordre politique ou moral des édiles ou des fonctionnaires, et ce dans l'esprit des principes rappelées par le conseil constitutionnel à propos de la diffusion de la presse "*en matière de libre communication des pensées et des opinions garanties par l'article 11 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 [...] l'objectif à réaliser est que les destinataires essentiels [de cette liberté] soient à même d'exercer leur libre choix sans que ni les intérêts privés ni les pouvoirs publics puissent y substituer leur propres décisions*" (Conseil constitutionnel, 1984 - Conseil d'Etat, 1989, cité par CSB, 1998, p.32).

4. Responsabilité intellectuelle de l'équipe scientifique et technique de la bibliothèque

La responsabilité intellectuelle et technique du développement des collections est, en conformité avec l'article premier du règlement de la bibliothèque municipale, "*exercée par le personnel professionnel sous la responsabilité du conservateur en chef de la bibliothèque en charge de la direction de l'établissement*" (Ville de Fresnes, 2000) qui, selon les recommandations du Conseil Supérieur des Bibliothèques "*en assure l'indispensable coordination visant à constituer une proposition intellectuelle réfléchie dont [il] porte la responsabilité. Responsabilité qui bien sûr s'exerce tant pour les acquisitions que pour la conservation des documents*" (CSB, 1998, p.30).

Cette responsabilité s'exerce, pour la sélection des documents des ressources documentaires, la préservation, la conservation ou la requalification des documents Elle est exercée, pour chaque domaine documentaire, en fonction :

- ❑ Des visées de service public (pourquoi et pour qui ?) ;
- ❑ Des exigences de continuités des collections existantes et des exigences patrimoniales ;
- ❑ De l'objectif de développement des ressources documentaires (comment et à quel niveau ?) ;
- ❑ Des principes et du cadre réglementaire de la sélection des ressources documentaires, énoncés en 1.3 ;

- ❑ Du montant des ressources accordées chaque année au service et des priorités établies en concertation avec l'instance municipale déléguée.

Ces principes de développement sont explicitement définis par la présente charte. Ce document est public. Il a vocation à servir de guide et d'outil de coordination au sein de l'équipe professionnelle, ainsi que de cadre référence et de dialogue avec l'autorité territoriale et les usagers.

En cas de doute des professionnels sur l'opportunité de l'acquisition d'un document ou en cas de contestation formulée par les usagers ou des représentants de l'autorité municipale il peut être fait appel à l'expertise de personnalités autorisées dans la discipline concernée voire, en cas de conflit, à l'avis de l'inspection générale des bibliothèques.

1.1.1.1. ENSEIGNEMENT
EDUCATION/General Education
LCC : EDU/L Dewey : 370 (<i>Education</i>) e : 37

2. Pourquoi et pour qui ?

- ❑ Contribuer à l'information et à la réflexion des parents, et plus largement des citoyens, sur les politiques publiques d'enseignement et leurs enjeux, les programmes de l'éducation nationale et sur la pertinence des méthodes pédagogiques ;
- ❑ Contribuer à l'information des collégiens et des lycéens sur les opportunités offertes par les conditions et les programmes d'études qui leurs sont accessibles ;
- ❑ Faciliter et démocratiser la préparation des concours de l'éducation nationale et la formation des étudiants en sciences de l'éducation ;
- ❑ Servir les besoins de formation continue des enseignants et éducateurs ou autres personnes exerçant, professionnellement ou occasionnellement des activités relevant de la formation initiale ou de la formation continue (éducateurs, ATSEM, assistantes maternelles, personnes chargées de l'alphabétisation, etc.) ;
- ❑ Encourager et faciliter l'exercice des responsabilités éducatives des parents, notamment en partenariat avec les enseignants et les orthophonistes (partenaires particulièrement efficaces de la bibliothèque) ;
- ❑ Favoriser les choix d'orientation ou de réorientation professionnelle des jeunes et des adultes en partenariat avec la mission locale ;
- ❑ Servir les parcours de formation continue des adultes : remise à jours des connaissances, préparation des concours (particulièrement ceux de la fonction publique en partenariat avec le service formation de la ville et l'administration pénitentiaire), choix, poursuite ou reprise de travaux universitaires, etc.).

2.1. Comment et à quel niveau ?

En matière de contenu le projet vise à recouvrir :

- ❑ Une documentation d'ordre, lexicale, historique, biographique sur les sciences de l'éducation, étendue et précise ;

- Une documentation d'ordre théorique, historique et biographiques largement représentative ;
- Une documentation d'ordre scientifique et technique dans les domaines de :
 - La psychopédagogie (en complément des catégories psychologie de l'enfant et des adolescents) ;
 - L'organisation de l'école (programmes scolaires, temps scolaire et la vie de l'élève, son administration (notation, temps scolaire) et ses installations (cantines, BCD) ;
 - La vie scolaire des élèves, des collégiens et des étudiants ;
 - La formation des enseignants et à la préparation des cours concernant l'enseignement élémentaire et secondaire ;
 - Les différentes disciplines pour les enseignants de l'école élémentaire et ceux de collège : art, français, mathématiques, histoire, sciences, langue et EPS ;
 - Les disciplines généralistes pour les enseignants de lycée en accordant une attention particulière à l'enseignement des lettres (en complément du fonds thématique départemental) ;
 - Les enseignements spécialisés, plus particulièrement développés pour les handicaps du langage (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie) ; sociaux (intégration, inadaptation) ; physiques et mentaux ;
 - La gestion d'un établissement scolaire et notamment à la mise en place et au suivi d'une BCD (bibliothèque centre documentaire des écoles primaires) ;
 - Une documentation d'orientation professionnelle étendue concernant les branches d'activités et plus particulièrement les plus représentatives du bassin de l'emploi dont dépend la ville de Fresnes (sélection faite) ;
 - Des outils de remise à niveau de la culture générale et de préparation des concours ;
 - Des outils d'alphabétisation et de soutien scolaire (sélectionnés en partenariat avec l'AAOPPJF).

En matière de type de documentation le projet vise à recouvrir :

- Des dictionnaires et encyclopédies des principaux termes, notions, personnages de l'histoire de l'enseignement et la pédagogie ;
- Une sélection importante de documents historiques et biographiques sur l'histoire de l'enseignement et ses acteurs ;
- Une sélection d'œuvres théoriques essentielles sur le rôle et la place de l'école dans la société, comportant les œuvres fondatrices ;
- Une sélection d'œuvres théoriques, critiques et techniques représentatives des différents courants pédagogiques ;

- ❑ Une sélection d'ouvrages de psychopédagogie complémentaire à celle du rayon de psychologie de l'enfant et de l'adolescent de la division documentaire de psychologie ;
- ❑ Une sélection restreinte d'ouvrages sur l'organisation de l'école (programmes scolaires ,temps scolaire et la vie de l'élève, son administration (notation, temps scolaire) et ses installations (cantines, BCD)
- ❑ Une sélection de titres concernant la vie scolaire des élèves, des collégiens et des étudiants dans ou hors les murs (représentation des élèves ou étudiants, bourses, stages, d'aide au travail personnel, etc.) ;
- ❑ Des manuels et des ouvrages didactiques destinés à la formation des enseignants et à la préparation des cours concernant l'enseignement élémentaire et secondaire :
 - couvrant les différentes disciplines pour les enseignants de l'école élémentaire et ceux de collège ; art, français, mathématiques, histoire, sciences, langue et EPS ;
 - couvrant uniquement les disciplines généralistes pour les enseignants de lycée en accordant une attention particulière à l'enseignement des lettres (en complément du fonds thématique départemental) ;
 - Rendant compte d'expériences ou d'initiatives pédagogiques particulières.
- ❑ Un fonds concernant les enseignements spécialisés, plus particulièrement développés pour les handicaps du langage (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie) ; sociaux (intégration, inadaptation) ; physiques et mentaux ;
- ❑ Une documentation de base utile à la gestion d'un établissement scolaire et notamment à la mise en place et au suivi d'une BCD (bibliothèque centre documentaire des écoles primaires) ;
- ❑ Une sélection étendue d'ouvrages et de cédéroms concernant l'orientation professionnelle représentant les différentes branches d'activités et plus particulièrement les plus représentative du bassin de l'emploi dont dépend la ville de Fresnes (sélection faite). Des brochures professionnelles concernant les activités des artisans et des commençants ;
- ❑ Une sélection étendue de supports pédagogiques imprimés ou numériques consacrés à la remise à niveau en culture générale et des ouvrages, souvent spécialisés, sur la préparation des concours ;
- ❑ Une sélection de supports pédagogiques imprimés ou numériques d'alphabétisation et de soutien scolaire appropriés à un travail personnel ou encadré par les éducateurs de l'AAOPPJF ;
- ❑ Une sélection limitée de périodiques : généralistes pour les collégiens les lycéens et les étudiants (type l'Etudiant, Phosphore, etc.), spécialisés pour les professeurs de français par exemple (type Lire au collège, Lire au lycée, etc.) ;
- ❑ Des accès définis à une sélection de sites importants pour les préparations d'examens (Brevet, bac).

Programmation

Indices validés	Codes de niveau				
	2002	2003	2004	2005	2006
<input type="checkbox"/>					
<input type="checkbox"/> Codes conspectus	CL P	AC P	AC P	AC P	GL P
370 Enseignement	2b	2b	2b	2b	2b
370.1 Pédagogie	2b	2b	2b	2b	2b
370.2 Psychopédagogie	2b	2b	2b	2b	2b
370.3 Formation des enseignants.	2b	2b	2b	2b	2b
371 Organisation de l'école	1b	1b	1b	1b	1b
371.01 Ecole publique	2b	2b	2b	2b	2b
371.02 Ecoles privée	1b	1b	1b	1b	1b
371.03 Ecoles expérimentales	1b	1b	1b	1b	1b
371.1 Enseignants	1b	1b	1b	1b	1b
371.2 Administration	1b	1b	1b	1b	1b
371.21 Installation scolaires	1b	1b	1b	1b	1b
371.28 L'élève	2b	2b	2b	2b	2b
371.3 Supports d'enseignement	2b	2b	2b	2b	2b
371.32 Manuels scolaires	2a	2a	2a	1b	1b
371.9 Enseignement spécialisé	2b	2b	2b	2b	2b
372 Enseignement élémentaire	2b	2b	2b	2b	2b
372.1 Organisation et programmes	1b	1b	1b	1b	1b
372.3 Matières enseignées en primaire	2b	2b	2b	2b	2b
373 Enseignement secondaire.	1b	1b	1b	1b	1b
373.1 Organisation et programmes	1b	1b	1b	1b	1b
373.3 Matières enseignées au collège et au lycée	1b	1b	1b	1b	1b
373.8 Collégiens et lycéens	1b	1b	1b	1b	1b
374 Enseignement supérieur	1b	1b	1b	1b	1b
374.1 Les différentes écoles	2b	2b	2b	2b	2b
374.2 Organisation et administration	1b	1b	1b	1b	1b
374.3 Matières enseignées	1b	1b	1b	1b	1b
374.8 L'étudiant ...	2b	2b	2b	2b	2b
375 Orientation scolaire et professionnelle	2b	2b	2b	3a	3a
376 Formation des adultes	2b	2b	2b	2b	2b
376.1 Alphabétisation et illettrisme	1b	1b	1b	1b	1b
376.2 Culture générale, remise à niveau	2b	2b	2b	3a	3a
376.3 Préparation aux concours	1b	1b	2b	2b	2b

A quel coût ?

Coût en € constants	2.000	2.500	2.000	3.000	2 000
Commentaires <i>Ce fonds exige une remise à jour importante pour répondre aux besoins des usagers, surtout dans les domaines de l'orientation professionnelle et de la préparation aux concours. On notera que les publications spécialisées des CRDP et des CNDP sont relativement onéreuses.</i> <i>Les partenariats avec la mission locale, les établissements scolaires et le projet d'animation de «forum des métiers» organisé avec l'Association des Amis de la bibliothèque, risquent d'engendrer un développement des acquisitions dans le domaine de l'orientation scolaire à partir de 2004</i>					

Rayons connexes

- Psychologie
- Sociologie (de l'éducation)
- Sciences de l'information et des bibliothèques
- Médecine
- Langage
- Littérature

Annexe 10 : La fiche domaine de Miramas, exemples

D'après <http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/index.php?page=22>

Les différents rubriques de la fiche domaine sont ici illustrée par des exemple tiré de différents domaines, mis en ligne sur le site Poldoc.

Missions : *Exemple du Point-Ressource Emploi—Formation : Les missions des bibliothécaires sont d'orienter et d'apporter une aide au public dans ses recherches de formation et d'emploi mais également de le réorienter, le cas échéant, vers d'autres services partenaires. Plus qu'un espace documentaire, le Point-ressource « Emploi-Formation » se veut **un service**, susceptible d'apporter aux usagers une information actualisée, accessible et pratique, ainsi qu'un accueil personnalisé.*

ANNEE :.....

Intitulé du domaine ou du sous-domaine
d'acquisition :.....

NOM de l'acquéreur :.....

1. Programme Prévisionnel Annuel :

Exemple : Philosophie

Segments ou sous-domaines*	indice	Budget d'acq. (répart. en %)	Estimation en nombre de titres (prix moyen)	Part Reprise de fonds ¹ (en %)	Part Actualité (en %)	Objectif de Niveaux d'usages (répart. en %)			Sites d'affectation (répart. en %)				Répartition par types de Supports				
						3	4 6	5	I E	F	M	L	CD	VHS	DVD		
Dictionnaires	103	10 %	5	40%	60%		25%	75%		20%	20%	40%	20%				
Enseignement/ Méthodologie	107	12%	25	10%	90%	25%	50%	25%		35%	20%	35%	10%				
Histoire de la philosophie+ systèmes philosophiques	109 +140	8 %	10				50%	50%		20%	50%	20%	5%				
Ouvrage sur des thèmes philosophiques (métaphysique, Epistémologie, causalité, genre humain)	110 à 120	10%	25	0%	100%		60%	40%		35%	20%	35%	10%				
Ethique	170	8 %	10	0%	100%		60%	40%		37%	21%	37%	5%				
Philosophie ancienne+ orientale + du Moyen-âge	180 à	15%	20	50%	50%		70%	30%		37%	21%	37%	5%				

	189																
Philosophie occidentale moderne	190	17%	25	40%	60%		60%	40%	39%	22%	39%	2%					1
Philosophie française	194	20 %	30	30%	70%		60%	40%	37%	21%	37%	5%					2

*Les intitulés choisis, dans la mesure où ils pourront être conformes aux intitulés signalisés sur les étagères, doivent répondre à une exigence d'intelligibilité pour le grand public. Ils peuvent, à ce titre, être formellement différents de ceux énoncés par la Dewey.

2- Objectifs et cibles (charte documentaire) :

Exemple : Administration

- Connaissance de l'organisation et du fonctionnement de l'administration française, de ses fonctions et de son personnel
- Documentation de base pour les professionnels, les élus locaux, les fonctionnaires
- Documentation scolaire à l'usage des lycéens et collégiens
- Information pour tout public, curieux et citoyen.
- Aide à la formation et documentation pour les candidats aux concours administratifs

NB. Etablir une distinction par sous-domaines lorsque les objectifs diffèrent au sein du même domaine.

3. Environnement spécifique :

Exemple : Droit

<p>2.1.1.1. <i>STRUCTURE</i> (Nom, adresse, interlocuteur)</p>	<p>TYPOLOGIE DU PUBLIC</p>	<p>BESOINS DOCUMENTAIRES</p>	<p>NIVEAUX ET TYPES D'OUVRAGES</p>	<p>ECHELLE DE FREQUENTATION (A ; B ; C)*</p>
<p>Mairies-CCAS- Permanences juridiques en mairies</p>	<p>Personnel des différents Services Juristes</p>	<p>Textes législatifs et réglemen- taires sur l'aide sociale, l'urbanisme, état civil, nationalité... ou sur tous les problèmes rencontrés lors de leurs conseils</p>	<p>Encyclopédies juridiques Codes Doc. niveau 5</p>	<p>C</p>
<p>Associations</p>	<p>Responsables</p>	<p>Infos sur la création et gestion des associations</p>	<p>Ouvrages généraux et pratiques Niveau 4 et 5</p>	<p>A</p>

Commerçants-artisans PME-PMI		Règles juridiques pour l'exercice de leurs professions	Ouvrages généraux et pratiques Niveau 4 et 5	B
Foyer St Exupery Foyer Sonacotra-Miramas	Personnes en attente du statut de réfugié. Travailleurs étrangers Assistants sociales	Droit des étrangers	Doc. pratique-niveau 4 Information niveau 5	B B
Ecole de police - Fos	élèves	Droit pénal	Ouvrages généraux et pratiques	C
Faculté de droit – Aix	Etudiants	Ouvrages généraux sur les différentes disciplines du droit	Mémentos – cours – Niveau 5	A

* Niveau A : public utilisateur ; Niveau B : public faiblement utilisateur ; Niveau C : public non utilisateur

4. Sujets frontières :

Exemple : Sciences pures

INTITULE DU SUJET	DEPARTEMENT RATTACHE	INDICE du sujet principal	INDICE du sujet frontière	OBSERVATIONS (indexation, usages documentaires, complémentarité dans la politique d'achat, actions de médiation ...)
Emploi Formation	Société	510.7	EF 510.7	Peut-être serait-il intéressant de faire savoir aux lecteurs que les documents d'Emploi Formation peuvent être complétés par ceux de Sciences et Techniques.
Techniques L'espace	Sciences et Techniques	523	629.4	Il arrive parfois que le sujet de « l'espace » soit traité dans sa globalité, ce qui complique l'indexation. D'où l'importance des mots matière, qui parfois peuvent être nombreux mais utiles.
Techniques	Sciences	539.75	621.48	Il est en général difficile d'indexer un document sur ce sujet car dans un livre de

Radioactivité	et Techniques			vulgarisation tous les aspects de la question sont traités. D’où à nouveau l’importance des mots matière.
Education	Société	507	372.7	Tout ce qui concerne le travail des enseignants se trouvant en 370, il me semblerait plus intéressant d’indexer le peu de livre de 507, concernant l’éducation, en 372.7.

5. Abonnements (périodiques et abonnements en ligne) :

- Titres spécifiques au domaine (ex . Sciences politiques)

TITRE DE L'ABONNEMENT	PERIODICITE	DUREE DE L'ARCHIVAGE	NIVEAUX D'USAGE				NATURE DE LA COMPLEMENTARITE AVEC LA COLLECTION MONOGRAPHIQUE ¹	SITES D'AFFECTION				INDICATEURS QUALITATIFS ²	COUT ANNUEL
			3	4	5	6		E	I	F	M		
Le Monde diplomatique	mensuel	12 mois 2 ans d'archives en texte intégral sur Internet			*		Actualité sur la géopolitique et les relations internationales	*	*	*		42,31 euros (1 abont) total : 126,93 euros	
Les Dossiers du Canard	Trimestriel	12 mois		*			Enquête et actualité sur la vie politique française	*		*		Abonnement simple : 54,90 euros, abonnement couplé : 81,22 euros 217,34 euros	
Le Canard enchaîné	hebdomadaire	3 mois		*			idem	*	*	*		Voir case ci-dessus	

- Titres multi-domaines (exemple : Sciences politiques)

TITRE DE L'ABONNEMENT	DOMAINES CONNEXES	PERIODICITE	DUREE DE L'ARCHIVAGE	NIVEAUX D'USAGE				NATURE DE LA COMPLEMENTARITE ¹	SITES D'AFFECTION				INDICATEURS QUALITATIFS ²
				3	4	5	6		I	F	M	E	
Arabes : le mensuel du monde arabe et de la francophonie	Histoire contemporaine	Mensuel	12 mois			*					*		
Courrier international	Histoire contemporaine	Hebdomadaire	3 mois		*			Actualité internationale	*	*	*		
Jeune Afrique : l'intelligent :	Histoire contemporaine	Hebdomadaire	3 mois			*					*		
La Lettre du gouvernement	Droit	Bimensuel			*						*		
Le Monde : dossiers et documents	Economie, Histoire contemporaine	Mensuel	12 mois		*				*	*	*		
Le Monde		quotidien	6 mois			*			*	*	*	*	
Les dossiers d'actualité	Histoire contemporaines, Economie	Mensuel	12 mois		*					*	*		

Problèmes politiques et sociaux	Aide sociale	Bi-mensuel	Traitement en monographies		*			*		*		
Regards sur l'actualité	Histoire contemporaine, économie	Mensuel	12 mois		*					*		

6. Sites Web :

Exemple : Histoire contemporaine

NOM DU SITE	ADRESSE DU SITE	NIVEAU	DESCRIPTIF*
Courrier international	www.courrierinternational.com	5	
Cyberscopie	www.cyberscopie.com	5	Magazine électronique trimestriel consacré à l'actualité internationale et à la géopolitique. Des archives sont consultables sur l'histoire contemporaine. La bibliographie et les liens Internet permettent d'approfondir les sujets.
Diploweb	www.diploweb.com	5	
Géopolitique le guide	www.geopolitique.le-guide.net	5	
Historial de la Grande Guerre	www.historial-org/fr	4	
I.F.R.I. (Institut Français des Relations internationales)	www.ifri.org	6	
Institut d'histoire du temps présent (I.H.T.P.)	www.ihtp-cnrs.ens-cachan.fr	6	publication de la collection « Histoire du temps présent », éditions Complexe

I.R.I.S. (Institut des relations internationales et stratégiques)	www.iris-france.org	6	
L'histoire immédiate sur le web	www.univ-tlse2.fr/grhi	6	Université Toulouse le Mirail
La chaîne « Histoire »	www.histoire.fr	4	
Revue « Monde diplomatique »	www.monde-diplomatique.fr	5	
Revue "L'Histoire"	www.histoire.presse.fr	5	
Revue « Historia »	www.historia.presse.fr	5	

7. Outils bibliographiques :

Exemple : Religion

TITRE DU DOCUMENT RESSOURCE	OBSERVATIONS GENERALES*
Actualités des religions	Interreligieux. Liste des meilleures ventes chaque mois = indicateur intéressant à suivre
Ecritures (trimestriel)	Recense les parutions intéressantes du trimestre. Il serait intéressant de s'y abonner. Revue distribuée par le réseau de librairie Siloë.
Journal « La Croix » www.bayardpresse.com	Une page hebdo
Panorama (mensuel) Bayard	Spiritualité
Etudes (mensuel) Assas édition www.perso.wanadoo.fr/assas-editions/	Pluridisciplinaire, revue de culture générale proposant des recensions. Recension sur internet
Christus (trimestriel) Assas édition	Recension de livres de spiritualité.
Fêtes et saisons (mensuel) Cerf www.cerf-editions.com	Bibliographie selon le thème du mois
Croire aujourd'hui (Bayard)	Quelques ouvrages d'actualité présentés
Livres-hebdo	Permet de recenser la parution de livres qui est très abondante dans ce domaine (1400 livres/an), d'avoir les données pour saisir les commandes.

Garrigues (Aix)	Revue locale éditée par le Centre de la Baume-les-Aix
Echanges	Revue de l'Eglise réformée de France
Siloë www.siloe-librairies.co/	(groupement de librairies pour le développement de la culture religieuse).
La Procure www.laprocure.fr	Réseau de librairies religieuses

**les observations visent à motiver l'intérêt qui est porté à l'outil de sélection : pour quels achats (courants ou rétrospectifs) ? Pour quels supports ? pour quels niveaux d'usages ? Quel est son degré de « fraîcheur » d'information, son champ de couverture dans la production éditoriale*

8. Edition :

Exemple : Géographie

EDITION	COLLECTION	NIVEAUX D'USAGE CORRESPONDANTS	COUT MOYEN DU DOCUMENT	QUALITE DE L'INFORMATION (forme et contenu)
ANAKO	Horizons d'Aventures	4	24,40 €	Livres d'auteurs qui ont parcouru un pays et rapporté de belles photos et vécus une rencontre avec un pays et un peuple. Pas de références, pas de plan exploitable. Beaux livres. Grand public .
ARMAND COLIN	Cursus Géographie	5	95	Etude théorique d'un domaine géographique. 1 ^{er} cycle universitaire. Prépas. Deug
ATLAS	Voyage...Majestueux	4	199 F	Immenses albums dont l'intérêt essentiel est la beauté des photographies.
AUTREMENT	Guide Autrement	4	19 €	Petits guides de poche à vocation culturelle des grandes villes au passé prestigieux, historique et artistique. Parti pris de sobriété. Pas d'illustrations.

BARTHELEMY	Les grands espaces	4	23 €	Beaux livres.
BARTHELEMY	Horizons lointains	4	15,20 €	Beaux livres.
BONNETON	Encyclopédies	4/5	195	Ouvrages de références sur les régions de France . Dans un langage accessible à tous, présente une région sous tous ses aspects géographique, culturel, économique... pour public motivé.
CHENE (Ed. du)	Grands Voyageurs	4	100	Beaux livres . Illustrations légendées. En général, un récit de voyage d'un photographe. Lecture à plusieurs niveaux. Pas de références. Pas de plan exploitable. Livre à feuilleter.
CREATIONS DU PELICAN (Les)	Les Couleurs de nos Départements	4	15,25 €	Chaque ouvrage est conçu comme une vitrine d'un département français. Il présente les sites, les villes, les gens, l'histoire et l'économie. Très illustrés. Beaux livres .
CREATIONS DU PELICAN (Les)	Bonjour	4	23€	Présentation du pays. Photos plein cadre. Incitation au voyage. Beaux livres .
HACHETTE EDUCATION	Crescendo	5	69	Etude théorique d'un domaine géographique. 1 ^{er} cycle universitaire. Prépas. Deug

HACHETTE SUPERIEUR	Carré géographie	5	82	Etude théorique d'un domaine géographique 1 ^{er} cycle universitaire Prépas. Deug
HACHETTE TOURISME	Guides bleus evasion	4	14,50 €	
HACHETTE TOURISME	Le guide du routard	4	14,90 €	
HACHETTE TOURISME	Guides voir	4	22,05 €	
HERME	Partance	4	150	Plus orienté géographie humaine. Peu de texte. Certains titres comportent une chronologie qui situe le pays dans son histoire. Livres à feuilleter.
KARTHALA	Méridiens	4	120	Une collection spécialisée dans les pays du Sud et qui aborde ces pays sous tous ses aspects : historique, géographique, culturel, social, géopolitique. Un documentaire complet mais un peu austère. Très peu d'illustrations et noir et blanc. Quelques cartes. 1 index. Pour public motivé.
LAROUSSE	Passions d'ailleurs	4	129	Documentaire d'approche d'un pays complet.

				Carte- Bon rapport image-texte. Livre attrayant mais qui ne se contente pas d'être un beau livre- Très accessible. Beaux livres.
LIANA LEVI	L'Autre guide	4	15 €	Des guides de voyages qui ne s'intéressent ni aux villes, aux monuments, ni aux œuvres d'art mais aux habitants des lieux, leur façon de vivre, leurs règles de conduite, leurs particularités.
LONELY PLANET	Guides	4	19 €	Petits guides de poche complets : sites naturels et historiques, cultures, coutumes, minorités culturelles, très nombreuses cartes, adresses pratiques.
MANUFACTURE (La)	Guides	4	23 €	Guides touristiques et culturels de bonne qualité. Généralités géographiques, historiques et humaines. Cartes précises des régions, des villes et des itinéraires. Informations culturelles et pratiques.
MARCUS	Guides Marcus	4	6,70 €	Guide touristique sur les villes d'Europe
MINERVA	Les cinq continents	4	99	Belles illustrations très légendées. Pas de plan exploitable. Livre à feuilleter et pour faire rêver.

				1 carte succincte. Pas de références
MINERVA	Beauté	4	24€	Série sur les régions de France. Beaux livres.
NATHAN	Iles	4		A la fois livres de référence, beaux livres et guides de voyage sur les îles. Illustrés. Légendes abondantes.
NOUV. ED. DE L'UNIVERSITE	Le Petit Futé	4	5,99 €	Guides de voyages comprenant de nombreux renseignements pratiques
NOUVEAUX LOISIRS	Guides	4	27 €	
OUEST-FRANCE	A la découverte du département	4	12 €	
OUEST-FRANCE	Itinéraires de découvertes	4	95	Découverte thématique d'une région de France. Illustrations au service du texte et non l'inverse. Cartes. Une bibliographie.
PEUPLES DU MONDE	Les guides	4	120	Guide format de poche. Information complète sur un pays. Géographie physique et humaine. Histoire

MONDE				et civilisation. Invitation au tourisme région par région. Renseignements pratiques. Un peu austère
RENAISSANCE DU LIVRE (La)	L'Esprit des lieux	4	245	Très beau livre avec de très belles illustrations. Souci de présenter le lieu dans toute son originalité. Livre d'ambiance. Pas de références
ROMAIN PAGES		4	245	Beaux livres. Illustrations légendées. Très orienté découverte d'une culture. Pas de références. Pas de plan exploitable. Livres à feuilleter.
SOLAR	Destination rêve	4	80 F	Très grands livres abondamment illustrés plus spécialisés dans les destinations exotiques. Une approche des cultures et civilisations. Livre à feuilleter.
ULYSSE	Guides	4	19 €	Petits guides de poche
VILO	Mémoires du monde	4	52€	Livres d'auteurs et de photographes, abordant l'histoire, la culture et les sites prestigieux. Beaux livres
FLAMMARION	Routes et chemins	4	149 F	La découverte d'une région sous forme d'itinéraires de promenade, en dehors des sentiers

				battus : petits villages, lieux culturels, coutumes, activités locales. Largement illustrés
ARTHAUD	Vacances secrètes	4	12 €	Guides culturels d'une région illustrés par des aquarelles. Renseignements pratiques. Une utilisation plus « esthète » que les autres guides
VENTS DE SABLE		4	55 €	Très beaux livres magnifiquement illustrés : à destinations de la Haute Asie, ou les contrées désertiques, à la rencontre de populations encore protégées. Beaux livres.
VILO	Terres de passion	4	52 €	Très semblable à la précédente.
VILO	Voir et savoir	4	30 €	Largement illustrés. Invitation à la découverte d'un pays : géographie, histoire, coutumes, sites touristiques. Beaux livres.

9. Expert -conseil :**Exemple : Esotérisme**

NOM, Prénom	FONCTION	LIEU D'EXERCICE DE LA PROFESSION	FREQUENCE DE CONSULTATION	OBSERVATIONS
Régis Blanchet	Ecrivain Conférencier Membre de la commission interministérielle anti-sectes	Rennes	bimestrielle	Connaissance des traditions ésotériques et des religions paganistes. Ancien éditeur de la revue "le jardin des dragons"
Michèle André	Psychologue clinicien tarologue	Vaucluse - Gard	A la demande	
La Licorne Ailée (collectif)	Editeur organisateur de conférences sur les traditions ésotériques	Paris - perpignan	A la demande	Réunit de nombreux experts dans les domaines cités. Propose des bibliographies

10. Fréquence des commandes d'achats :

Bimensuel ĩ

Mensuel ĩ

Bimestriel **

Trimestriel ĩ

Observations : 1 commande tous les deux mois suffit pour couvrir une partie importante de la production. Au mois de juin, des parutions de livres parascolaires sont à suivre.

11. Les objectifs annuels de développement :

Prévision pour l'année : (n + 1)

Exemple de tableau

OBJECTIFS	MOYENS			RESULTATS ATTENDUS
	Techniques Humains		financiers	
Développement d'un fonds de référence sur le Cinéma Italien	Signalisation à revoir	Augmentation du budget d'acquisition de 10 %		-Augmenter les prêts dans ce secteur (objectif + 10%) -Valoriser le fonds par une politique d'animation régulière (diffusions dans le pôle, partenariat avec les cinémas, concours...)
Constitution d'un Point Ressource Emploi-Formation	-Acquisition d'un nouveau mobilier -Edition d'une plaquette d'information -Installation d'une nouvelle signalétique	Augmentation du budget d'acquisition de 20 %	Désignation et formation d'un correspondant sur chacun des sites	-Augmenter les prêts dans ce secteur (objectif + 10%) -Développer la synergie avec les autres partenaires associatifs et institutionnels de la région sur la question de l'emploi et de la formation

Annexe 11 : Plan de développement des collections de la Médiathèque Valais, extraits

<http://www.mediathèque.ch/menu/menu.asp?source=%2E%2E%2Ffra%2Fcollectionsgenerales%2Ehtm&idLangue=fra&noNoeud=1>

- 1) Principes généraux
- 2) Collections patrimoniales : principes généraux et support livres
- 3) Collections encyclopédiques : principes généraux et domaines généralités et philosophie

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

1.1 La Médiathèque Valais

1.1.1 Mandat

La Médiathèque Valais est une bibliothèque générale d'étude et d'information. De type encyclopédique, elle fournit à ses usagers des collections de documents, d'autres sources d'information et un service de référence nécessaires à leur formation, à l'exercice de leur profession et à leur culture générale.

La Médiathèque Valais est également une bibliothèque patrimoniale dépositaire de fonds imprimés, audiovisuels et numériques concernant le Valais.

La Médiathèque Valais, dans le cadre de contrats de prestation avec les communes de Brigue et de Saint-Maurice assure également localement les services d'une bibliothèque de lecture publique.

1.1.2 Publics

La Médiathèque Valais est une bibliothèque publique ouverte à tous. Elle s'efforce, dans le cadre de ses acquisitions, de tenir compte des besoins de ses divers publics, aussi bien du public général que des publics plus spécifiques des étudiants et des chercheurs et de ceux en recherche d'information professionnelle. Elle identifie et analyse les besoins manifestés par ses diverses catégories d'usagers.

Dans le cadre de contrats de prestation avec les communes de Brigue et de Saint-Maurice, la Médiathèque Valais répond aux besoins d'un public plus large, notamment le public traditionnel des bibliothèques communales de lecture publique, y compris les jeunes et les enfants.

1.1.3 Développement des collections

1.1.3.1 Compétences

L'article 25 du Règlement sur la promotion de la culture attribue la responsabilité du développement des collections au directeur de la Médiathèque Valais : "Dans le respect du mandat de collection défini à l'article 33 de la LPrC¹, le directeur de la bibliothèque est responsable de la sélection et de l'acquisition des documents et des sources d'information mis à disposition du public".

1.1.3.2 Liberté et pluralisme

Les acquisitions de la Médiathèque Valais sont équilibrées. Elles reflètent la diversité des tendances, des opinions, des points de vue, permettant ainsi une approche plurielle de la réalité, dans une perspective d'ouverture et d'éducation à la

¹ Loi sur la promotion de la culture

réflexion critique. Aucune contrainte politique, idéologique ou religieuse n'infléchit ses choix.

1.1.3.3 Collaboration et complémentarité

Dans le cadre du développement de ses collections, la Médiathèque Valais collabore avec d'autres bibliothèques et centres de documentation spécialisés cantonaux, afin de coordonner ses acquisitions avec les leurs et d'établir ainsi un réseau documentaire valaisan complémentaire et cohérent.

1.2 La Documentation pédagogique

1.2.1 Le mandat

- Chapitre 3 : Dispositions communes Art. 39 de la LIP (Loi sur l'instruction publique) du 4 juillet 1962 : A. Office de documentation pédagogique

Il existe un office cantonal de documentation pédagogique qui est un organe de recherche, de documentation et d'information. L'office est chargé notamment le personnel enseignant au courant des méthodes et techniques de l'enseignement de rassembler à cette fin la documentation nécessaire.

Le Département organise l'office et précise ses attributions.

- La Documentation pédagogique (ci-après DP) est un centre de ressources didactiques et générales pour les enseignants praticiens (des degrés élémentaire, moyen, secondaire 1 et 2), les enseignants en formation initiale et continue, et les enseignants de la Haute école pédagogique du Valais (ci-après HEPVS). Elle dépend de la HEPVS.
- Elle fournit des collections de documents, d'autres sources d'information, un service de référence ainsi que du matériel technique nécessaires aux enseignants de la HEPVS, à la formation des étudiants HEPVS, des enseignants de la HEPVS, à la formation continue des praticiens ainsi qu'à l'exercice de leur profession, et enfin à l'usage du public scolaire (élèves, parents d'élèves, bibliothèques communales et scolaires).
- Elle participe à la mise à disposition d'expositions, notamment d'expositions itinérantes du GROCEDOP (groupe romand des centres de documentation pédagogique) et autres groupements.

1.2.2 Le public

La Documentation pédagogique est un centre de ressources didactiques et générales ouvert à tous. Elle s'efforce, dans le cadre de ses acquisitions, de tenir compte prioritairement des besoins des praticiens sur le terrain, des étudiants HEPVS et du corps professoral HEPVS, ainsi que des besoins des élèves des degrés élémentaire, moyen et secondaire 1 et 2.

1.2.3 Le développement des collections

1.2.3.1 Compétences

La responsabilité du développement des collections appartient au directeur de la HEPVS, telle que définie dans l'art.25 du Règlement sur la promotion de la culture concernant la Bibliothèque cantonale: " Dans le respect du mandat de collection défini à l'article 33 de la LPrC², le directeur de la bibliothèque est responsable de la sélection et de l'acquisition des documents et des sources d'information mises à disposition du public".

1.2.3.2 Liberté et pluralisme

Les acquisitions de la Documentation pédagogique sont équilibrées. Elles reflètent la diversité des tendances, des opinions, des points de vue, permettant ainsi une approche plurielle de la réalité, plus particulièrement des domaines pédagogiques et didactiques, dans une perspective d'ouverture et d'éducation à la réflexion critique. Aucune contrainte politique, idéologique ou religieuse n'infléchissent ses choix.

1.2.3.3 Collaboration et complémentarité

Dans le cadre des lignes directrices du Plan directeur des bibliothèques et centres de documentation valaisans (cf. Plan directeur p. 14, pt. 3.2.4), la DP soutient les bibliothèques communales et scolaires dans leur mission scolaire et collabore avec d'autres bibliothèques et centres de documentation spécialisés cantonaux, afin de coordonner ses acquisitions avec les leurs et d'établir ainsi un réseau documentaire valaisan complémentaire et cohérent.

1.3 Objectif et statut du Plan de développement des collections (PDC)

1.3.1 Objectif

Le plan de développement des collections définit les principes, les critères, les responsabilités et les modalités du développement des collections.

Il est destiné au personnel de la Médiathèque et de la Documentation pédagogique et, sous une forme appropriée, peut servir d'outil de communication pour les autorités politiques, les partenaires, les usagers.

Le plan de développement des collections fixe la politique de conservation des documents. Cette dernière est basée sur les principes du PAC (Politique active de conservation) telle qu'elle est appliquée dans RERO. Son but est la préservation et la conservation sélective des documents.

² Loi sur la promotion de la culture

1.3.2 Statut

Le plan de développement des collections a été préparé par le Comité de direction de la Médiathèque Valais (CODIR) et adopté par le bibliothécaire cantonal le 1.7.2000. De même, les éléments concernant la Documentation pédagogique ont été préparés par les responsables des sites de la DP (Odis de Brigue, Sion et St-Maurice) et adopté par le directeur de la HEP le

Il entre en fonction immédiatement pour une durée de deux ans, au terme de laquelle une révision sera effectuée.

Ce plan s'applique à tous les sites de la Médiathèque Valais et de la Documentation pédagogique, pour l'ensemble des collections, quelles qu'en soient les sources de financement, cantonales ou communales.

2. COLLECTIONS PATRIMONIALES

2.1 Lignes directrices générales

2.1.1 Bases légales

La loi sur la promotion de la culture du 15 novembre 1996 définit clairement, à l'art. 33a, la fonction patrimoniale de la Médiathèque Valais :

"La Bibliothèque a pour buts de :

a) rassembler, acquérir, répertorier, conserver, mettre en valeur et rendre accessibles les documents imprimés et audiovisuels, notamment les photographies, documents cinématographiques et enregistrements sonores, ainsi que les informations fixées sur d'autres supports, concernant le Valais".

En outre, dans le règlement sur la promotion de la culture du 7 juillet 1999, il est précisé, à l'art. 24, al.2 :

"Les collections patrimoniales... dont la bibliothèque est détentrice ou dépositaire, sont conservées, gérées et mises en valeur au Centre valaisan de l'image et du son (CEVIS) lorsqu'il s'agit de documents audiovisuels et au siège de Sion pour les autres documents".

2.1.2 Principes de sélection

Les collections patrimoniales ont pour but de fournir sur le Valais et sous tous ses aspects - géographiques, historiques, culturels, économiques, sociaux, etc. - une documentation cohérente, représentative et significative.

Dans ce cadre, priorité est donnée aux documents traitant de sujets valaisans, la notion d'auteur valaisan étant subsidiaire, sauf dans les oeuvres de création.

2.1.3 Définitions

Dans le cadre du PDC, les expressions ci-dessous sont à comprendre dans le sens suivant :

◆ **Sujet valaisan** sont considérés comme sujets valaisans :

- * le Valais dans son espace géographique et toutes les activités qui s'y déroulent ainsi que les relations qu'il entretient avec d'autres espaces géographiques.
- * les personnes établies durablement en Valais ou qui n'y sont pas établies mais qui entretiennent avec lui des liens dont la nature et la profondeur sont avérées. Il en résulte qu'une personne peut, dans certaines circonstances, être considérée comme sujet valaisan seulement pour une durée déterminée.

◆ **Auteur valaisan**

- * sont considérés comme auteurs valaisans les personnes, auteurs de textes littéraires ou non, établies durablement en Valais ou qui n'y sont pas établies mais qui entretiennent avec lui des liens dont la nature et la profondeurs sont avérées. Il en résulte qu'une personne peut être

considérée comme auteur valaisan, dans le sens patrimonial, seulement pour une durée déterminée.

- * parmi les auteurs valaisans, sont considérés comme écrivains les auteurs de textes littéraires en Valais et ayant gardé un lien avec le Valais.
- ◆ Editeur / producteur valaisan
 - * éditeur ou producteur durablement établi en Valais. Dans certaines circonstances, un éditeur peut être considéré comme valaisan pour une partie seulement de sa production.
- ◆ Imprimeur / réalisateur
 - * imprimeur (réalisateur, fabricant) durablement établi en Valais. Dans certaines circonstances, un imprimeur peut être considéré comme valaisan pour une partie seulement de sa production.

N.B. : Dans la suite de ce document, les expressions : sujet valaisan, auteur valaisan, éditeur / producteur valaisan, imprimeur / réalisateur valaisan, se réfèrent explicitement aux définitions ci-dessus.

2.2 Lignes directrices spécifiques par support

2.2.1 Livres et brochures

A .Sélection

- ◆ Sélection par le sujet
 - * Concerne le Valais (espace géographique) = exhaustivité
 - * Concerne les liens avec le Valais
 - * Arc alpin dans sa globalité comme espace et lieu de vie : traité dans les collections encyclopédiques
 - * Régions limitrophes : si le document évoque les relations historiques ou autres avec le Valais = exhaustivité; si le document évoque des points communs de civilisation avec le Valais = sélection représentative
- Exemples : tout sur les relations historiques entre le Valais et la Savoie; une sélection représentative des ouvrages sur la viticulture ou la raclette en vallée d'Aoste, la fabrication des cloches de vaches en Savoie, le dialecte de l'Oberland bernois
- * Emigration
 - ⇒ Walser = exhaustivité, pour autant que le document traite de la culture des Walser
 - ⇒ Service étranger valaisan = exhaustivité
 - ⇒ Emigration contemporaine 19^e-20^e s. : phénomène migratoire = exhaustivité; collectivités constituées sur place

- = exhaustivité, pour autant que le document traite de la civilisation et du pays d'origine
 - * Concerne les personnes établies
 - * durablement en Valais = exhaustivité
 - * hors du Valais, si lien avec le Valais = exhaustivité
 - Exemples :
 - Personnes établies en Valais : Maurice Chappaz, Marie Métrailler, Rainer Maria Rilke (pour autant que la période d'établissement y soit traitée).
 - Personnes établies hors du Valais et en lien avec lui : Bernard Crettaz, Jean Graven, Jean-Marc Lovay
 - ◆ Sélection par l'auteur(valaisan)
 - * Personne établie en Valais = exhaustivité pour la période d'établissement, puis sélection pour le reste de l'œuvre
 - Exemples : tout Maurice Chappaz. Tous les titres de Rainer Maria Rilke ou de Carl Zuckmayer écrits en Valais
 - * Personnes établies hors du Valais dont la biographie a un lien avec le Valais
 - * écrivains = exhaustivité
 - Exemples : Alain Bagnoud, Jean-Luc Benoziglio, Jean-Marc Lovay
 - * autres auteurs = exhaustivité pour un choix d'auteurs sélectionnés en fonction du lien avec le Valais, de la représentativité, de la notoriété
 - Exemples : Bernard Crettaz, Gérald Arlettaz, Uli Windisch
 - ◆ Sélection par l'illustrateur = idem que par l'auteur
 - ◆ Sélection par le traducteur
 - * traductions faites par des écrivains valaisans = exhaustivité
 - * traductions, par des auteurs valaisans, de textes à valeur littéraire = exhaustivité
 - * traductions, par des auteurs valaisans, de textes qui ne sont pas de valeur littéraire = sélection d'auteurs et/ou de textes en fonction de la notoriété de l'un ou de l'autre
 - N.B. : Sont exclues de la sélection essentiellement des traductions de textes techniques, administratifs, littérature grise.
 - ◆ Sélection par le préfacier
 - * Préface rédigée par des écrivains valaisans = exhaustivité
 - * Préface rédigée par des auteurs valaisans = sélection en fonction de la notoriété du préfacier et de l'œuvre préfacée
 - ◆ Sélection par l'éditeur
 - * Siège social en Valais : exhaustivité de leur propre production pour la période d'activité en Valais
 - ◆ Sélection par l'imprimeur
 - * Rien qui n'entre pas dans les autres catégories : l'imprimeur ne constitue pas à lui seul un critère de sélection
- Responsabilité : Section de la documentation valaisanne

B. Acquisition

- ◆ Sources et modes de sélection : presse valaisanne, Livre suisse, convention avec les imprimeries, catalogues des éditeurs, dons
 - ◆ Acquisition :
 - * 2 exemplaires, dont un exemplaire de prêt et un exemplaire d'archive. Pour les ouvrages destinés également au libreaccès de Pratifori, 3 exemplaires
 - * 1 seul exemplaire dans les cas suivants :
 - * les ouvrages dont une seule partie concerne le Valais : il s'agit essentiellement de mélanges, de contributions de différents auteurs sur divers thèmes dont certains seulement concernent le Valais
 - * les thèses universitaires
 - * les mémoires de licence signalés dans RERO par d'autres bibliothèques
 - * les brochures constituées de tirés à part ou d'extraits
 - * les ouvrages précieux de la réserve.
 - * 3 exemplaires pour les livres de photographies, dont un pour le CEVIS
- Responsabilité : Section des acquisitions

C. Traitement

- ◆ Signalement dans RERO
- ◆ Localisation BC-SION
- ◆ Mesures de sauvegarde : réalisation d'un deuxième exemplaire de prêt Livre à la carpeur les livres dont on ne possède qu'un seul exemplaire (équipé d'une bande rouge)
- ◆ Conservation : niveau 0 du PAC pour les exemplaires d'archive; niveau 1 pour les exemplaires uniques; niveau 2 pour les exemplaires multiples

2.2.2 Revues

A. Sélection

- ◆ Sélection par le sujet
 - * Concerne pour l'essentiel de son contenu le Valais = exhaustivité; pour les autres, sélection d'articles touchant le Valais reçus par l'Argus ou repérés dans les revues auxquelles la Médiathèque est abonnée
 - * Revues spécialisées qui traitent régulièrement de sujets spécifiques au Valais sans que ceux-ci ne constituent l'essentiel de son contenu = exhaustivité
 - * Revues des régions limitrophes qui traitent de thèmes généraux en relation avec la civilisation du Valais = exhaustivité
 - * Concerne les Valaisans hors canton :
 - * Walser = exhaustivité dans la mesure où elles traitent de la culture des Walser
 - * Communautés organisées qui maintiennent des liens avec la civilisation d'origine et le Valais = exhaustivité
- ◆ Sélection par l'éditeur commercial

3. COLLECTIONS ENCYCLOPÉDIQUES

3.1 Lignes directrices générales

3.1.1 Bases légales

La loi sur la promotion de la culture du 15 novembre 1996 définit, à l'article 33b, la fonction encyclopédique de la Médiathèque Valais :

"La Bibliothèque cantonale a pour buts de :

- b) rendre accessibles au public des collections de documents, d'autres sources d'information et un service de référence nécessaires à la formation et à la culture générale".

La loi sur l'instruction publique du 4 juillet 1962 définit à l'article 39a) dans le Chapitre 3, les dispositions communes de l'Office de documentation pédagogique :

« Il existe un office cantonal de documentation pédagogique qui est organe de recherche, de documentation et d'information. L'office chargé notamment de tenir le personnel enseignant au courant de méthodes et techniques de l'enseignement et de rassembler à cette documentation nécessaire.

Le Département organise l'office et précise ses attributions.

3.1.2 Sélection

◆ En tant que Médiathèque Valais

La Médiathèque Valais est une bibliothèque d'étude et d'information : elle se trouve donc à la charnière des bibliothèques universitaires et des bibliothèques de lecture publique.

Elle fournit des documents de niveau scientifique et d'intérêt général, à des publics variés, en vue de leur formation, de l'exercice de leurs professions, de leur culture générale.

• Fonds documentaire

Le fonds comprend un choix d'ouvrages permettant de s'informer sur les divers aspects de la vie individuelle et sociale, reflétant de manière fidèle et équilibrée les courants de pensée, les activités de groupes sociaux organisés ou non, les enjeux politiques, économiques, culturels et sociaux de notre pays et du monde.

En fonction des publics concernés, les choix correspondent à trois niveaux :

- Niveau 1 : notions simples, information sommaire
- Niveau 2 : information plus complète, matière plus approfondie
- Niveau 3 : information très complète, public spécialisé, lecture ardue

Elle offre les documents de base des principaux domaines de la connaissance et de l'activité humaine, en particulier, dans les sciences humaines, les ouvrages correspondant au premier cycle universitaire jusqu'à la demi-licence. A ce titre, le fonds comprend notamment :

- les œuvres complètes des auteurs principaux
- une sélection des œuvres des auteurs secondaires
- un choix de périodiques représentatifs de leur domaine

- un appareil bibliographique et de référence comprenant les sources essentielles dans leur domaine

- Langues

60% des collections sont en français, 40% en allemand.

Les autres langues ne sont prises en considération que dans les cas suivants :

1. aucun ouvrage équivalent n'existe en français ou en allemand
2. les oeuvres littéraires majeures en langue originale

- Dépôt

MV-SION : fonds en français ; MV-BRIG : fonds en allemand; MV-ST-AURICE : fonds de référence en français. Les fonds dans les autres langues peuvent être déposés dans les trois sites.

- ◆ En tant que Documentation pédagogique

La Documentation pédagogique est un centre de ressources didactiques et générales : elle fournit des documents de niveau scientifique et d'intérêt général aux enseignants en formation (initiale et/ou continue) et au corps professoral HEP, en vue de leur formation et de l'exercice de leur profession.

- Elle offre les documents de base des principaux domaines de la connaissance et de l'activité humaine, en particulier, dans les sciences de l'éducation des ouvrages correspondant au cycle universitaire jusqu'à la demi-licence.
- Elle fournit des documents de niveau élémentaire, moyen, secondaire 1 et 2 à destination du public scolaire (élèves, classes) en complémentarité avec les bibliothèques communales et scolaires.

- Ouvrages de base

Le fonds comprend dans le domaine des sciences de l'éducation et des disciplines d'enseignement :

- * une importante collection d'ouvrages de base
- * Un choix de périodiques représentatifs
- * Un appareil bibliographique et de référence comprenant les sources essentielles des domaines cités.
- * Des manuels pédagogiques, didactiques, méthodologiques et scolaires
- * Des moyens audiovisuels et électroniques

- Fonds documentaire

1. Le fonds comprend un choix d'ouvrages permettant de s'informer sur les courants de pensée, les méthodes pédagogiques, les pratiques dans l'enseignement, la politique, la sociologie, la philosophie de l'éducation, et la recherche pédagogique.
2. Le fonds comprend également un choix d'ouvrages et de moyens audiovisuels de nature encyclopédique en lien avec les disciplines d'enseignement.

En fonction des publics concernés, les choix correspondent à trois niveaux :

- Niveau 1 : notions simples, information sommaire.

- Niveau 2 : information plus complète, matière plus approfondie
- Niveau 3 : information très complète, public spécialisé, lecture ardue.

- Langues

60% des collections sont en français, 40% en allemand.

Les autres langues ne sont prises en considération que sous trois conditions

1. aucun ouvrage équivalent n'existe en français ou en allemand .
2. s'il s'agit d'oeuvres littéraires majeures en langue originale.
3. s'il s'agit de documents destinés à l'intégration scolaire des enfants de langue étrangère, particulièrement dans les classes enfantines et primaires.

- Dépôt

- DP-BRIG : fonds didactique et général en allemand pour les enseignants en formation initiale et continue, le corps professoral de la HEPVS et les enseignants praticiens de tous les degrés scolaires du Haut-Valais ;
- DP-ST-MAURICE fonds didactique et général en français pour les enseignants en formation initiale et continue, le corps professoral de la HEPVS et les enseignants praticiens de tous les degrés scolaires du Valais romand ;
- DP-Sion : fonds didactique et général en français pour les enseignants praticiens pour le Valais central
- Les fonds dans les autres langues peuvent être déposés dans les trois sites.

- ◆ En tant que bibliothèque communale

En tant que bibliothèque communale pour les villes de Saint-Maurice, de Martigny et de Brigue, la Médiathèque acquiert, sur les fonds communaux, des documents à l'usage d'un large public (littérature de fiction) et des documentaires, essentiellement de niveau 1, destinés notamment à la pratique des loisirs.

3.1.3 Traitement

- ◆ Signalement dans RERO

- ◆ Localisation

- * MV-SION : fonds cantonaux en français de prêt et de référence ; fonds didactiques de la documentation pédagogique
- * MV-BRIG : fonds cantonaux en allemand de prêt et de référence ; fonds didactiques de la documentation pédagogique ; fonds communaux
- * MV-ST-MAURICE : fonds cantonaux de référence en français; fonds didactiques de la documentation pédagogique ; fonds communaux
- * MV-Martigny: fonds cantonaux de référence en français, fonds communaux

- ◆ Conservation

- * Niveau 2 (conservation à moyen terme, consommation contrôlée) : ouvrages de référence non renouvelables, outils de travail non renouvelables : ouvrages de base, grandes éditions de texte, sources

- Niveau 3 (Conservation à court terme, consommation courante) : ouvrages courants, fonds cantonaux d'intérêt général, fonds communaux
- Niveau 4 (Aucune conservation, exclusion/élimination) : élagage en fonction de critères à définir

3.2 Lignes directrices spécifiques par sujets	
3.2.1 GENERALITES	25
3.2.2 PHILOSOPHIE	26
3.2.3 PSYCHOLOGIE	28
3.2.4 RELIGION	30
3.2.5 ECONOMIE	32
3.2.6 DROIT	34
3.2.7 SCIENCES SOCIALES	36
3.2.8 SCIENCES PURES	38
3.2.9 CORPS HUMAIN, MEDECINE, SANTE	40
3.2.10 SCIENCES APPLIQUEES, TECHNOLOGIES	42
3.2.11 ARTS ET ARTS APPLIQUES	44
3.2.12 BANDES DESSINEES	46
3.2.13 CINEMA	47
3.2.14 MUSIQUE	48
3.2.15 SPORTS, JEUX, DIVERTISSEMENT, LOISIRS	51
3.2.16 LINGUISTIQUE, HISTOIRE LITTERAIRE GENERALE	53
3.2.17 LITTERATURE FRANÇAISE	54
3.2.18 LITTERATURE ALLEMANDE	57
3.2.19 AUTRES LITTERATURES	59
3.2.20 GEOGRAPHIE	60
3.2.21 Histoire	62

3.2.1 Généralités

A. Médiathèque Valais collections cantonales

1. Contenu

- * Encyclopédies générales, bibliographies générales et spécialisées, ouvrages de références généraux
- * Bibliothéconomie et documentation
- * Presse : principaux journaux et magazines d'opinion suisses . Choix de magazines et journaux de référence étrangers, en priorité en langue française et allemande

2. Forme

- * Pour les bibliographies, privilégier les supports électroniques (cédéroms ou bases de données en ligne)
- * Pour les encyclopédies générales, support papier + supports électroniques, selon la nature et la complémentarité des supports
- * Pour les journaux, support papier et microformes ou cédéroms pour la conservation
- * Pour les journaux, support papier et microformes ou cédéroms pour la conservation

B. Documentation pédagogique

A la différence des MV de Brigue et de St-Maurice, lesquelles peuvent compter sur les bibliothèques communales pour fournir au public scolaire des degrés élémentaires, moyens et secondaire 1 des documents de référence, ce n'est pas le cas de la Médiathèque Valais Sion, à laquelle est rattachée la DP de Sion. Cette dernière doit pouvoir fournir des encyclopédies générales, des ouvrages de référence et des magazines d'intérêt général à ce public.

3.2.2 Philosophie

A. Médiathèque Valais collections cantonales

1. Contenu (en coordination avec la MV-Sion)

- * Couverture du champ général de la philosophie, de la métaphysique, de l'éthique, de l'épistémologie, de la logique, etc. Priorité sera donnée à la couverture historique, avec un choix d'ouvrages généraux, synthétique sur l'histoire de la philosophie. Tout en donnant la priorité à la philosophie occidentale, les grands courants des philosophies non occidentales sont également représentés
- * Représentation de la philosophie contemporaine vivante
- * Acquisition des oeuvres principales des philosophes, des moralistes et des maîtres de sagesse
- * Choix de revues de philosophie représentatif des écoles et des tendances

2. Niveau

- * Les ouvrages de philosophie générale sont essentiellement destinés à la culture générale et à l'étude, dans les classes de philosophie des collèges et au premier cycle universitaire.
- * Les ouvrages de sagesse et de morale pratique s'adressent à un public plus large : ils seront généralement d'un niveau de complexité moindre
- * Exclusion : on exclura les ouvrages de "recettes philosophiques" sommaires, ainsi que les ouvrages de moralité pratique tributaires des modes, de durée de vie très courte

Notoriété de l'auteur

- * Collections complètes des oeuvres des auteurs essentiels classiques et "classiques contemporains", dans des éditions critiques, et également dans des éditions courantes actuelles donnant accès au corpus philosophique à un large public
- * Oeuvres essentielles, isolées, des principaux philosophes, dans des éditions courantes, modernes, pour un public plus large, moins spécialisé, dans le cadre de la culture générale
- * Sélection des oeuvres des auteurs secondaires, dans de bonnes éditions, reflétant, de manière équilibrée, les courants de la pensée philosophique moderne
- * Oeuvres critiques de base sur les auteurs classiques d'hier et d'aujourd'hui. Ces ouvrages traitent en général l'ensemble de l'oeuvre d'un auteur, ou des aspects essentiels, à l'exclusion des études très pointues sur des points périphériques

3. Forme

- * Essentiellement des imprimés
- * Documents électroniques pour les ouvrages de référence et les textes des grands auteurs

4. Langue

- ✦ Les oeuvres des philosophes , dans les deux langues cantonales
- ✦ Pour les philosophes importants des cultures voisines, également les textes dans leur langue originale
- ✦ Les oeuvres critiques et historiques, dans les deux langues cantonales, et éventuellement en une autre langue (anglais), pour des documents essentiels non traduits en français et en allemand
- ✦ Revues essentielles en langue anglaise

B. Documentation pédagogique

2. Niveau

- ✦ Les ouvrages de philosophie générale doivent s'adresser aux élèves des classes de niveau moyen et secondaire 1.

3. Forme

- ✦ Imprimés d'intérêt pédagogique (manuels d'enseignement, fichiers et dossiers pédagogiques, port-folio, ...)
- ✦ Imprimés d'intérêt général à usage scolaire
- ✦ Non-books (essentiellement vidéos, enregistrements sonores ...)

C. Collections communales de Brigue, Martigny ~~Martigny~~ ~~Saint~~

1. Contenu

- ✦ Introduction à la philosophie générale
- ✦ Introduction à l'histoire générale de la philosophie
- ✦ Anthologies des auteurs principaux; recueils de textes commentés

2. Niveau

- ✦ Ouvrages d'accès aisé, écrits dans une langue simple, ne demandant pas de connaissance préalable.
- ✦ Offres spécifiques pour enfants et jeune

4. MISE EN ŒUVRE DU PDC

4.1 Organisation et processus de sélection et d'acquisition

En ce qui concerne la Médiathèque Valais

La mise en œuvre du PDC fera l'objet d'un document propre qui fixera les points suivants :

- ◆ Organisation, responsabilités et processus de sélection et d'acquisition au niveau de la coordination BC-VS, du sélectionneur de site et des responsables de domaines
- ◆ Cahiers des charges et critères des diverses fonctions
- ◆ Processus du choix des personnes pour occuper les fonctions
- ◆ Structure et gestion du budget. Les allocations des ressources interviendront par le biais d'un budget annuel basé sur la structure du PDC
- ◆ Evaluation : choix des indicateurs, supervision par le responsable

En ce qui concerne la Documentation pédagogique

La mise en œuvre du PDC fera l'objet d'un document propre qui comprendra les étapes suivantes :

- * Organisation et détermination des responsabilités et des processus de sélection et d'acquisition
 - * au niveau de la coordination MV-VS et DP,
 - * au niveau des 3 sites de la DP
 - * des sélectionneurs et des responsables de branches (doyens, assistants)
- * Cahiers des charges et critères de sélection pour les diverses fonctions
- * Choix des personnes pour occuper les fonctions
- * Structure et gestion du budget. Les allocations des ressources interviendront par le biais d'un budget annuel basé sur la structure du PDC
- * Evaluation : choix des indicateurs, supervision par le responsable

4.2 Conservation, élimination

- ◆ Les critères de conservation seront fixés dans un document PAC (Politique active de conservation, cf. Annexe)
- ◆ Les critères et les processus d'élimination feront l'objet d'un document ultérieur.

5. ANNEXES

5.1 Niveaux de conservation de la Politique active de conservation (PAC)

N.B. Cette annexe a pour but de donner les éléments essentiels des niveaux du PAC. Un document spécifique déterminera les actions à entreprendre pour la mise en action du PAC.

5.1.1 Objectifs

- ◆ Chaque ouvrage qui entre dans la Médiathèque est traité non seulement bibliographiquement en fonction de son contenu, mais également en fonction de son état et de sa destination à long terme. Il se verra attribuer un niveau de conservation en fonction des critères établis par le groupe PAC qui comprend des représentants des divers sites de RERO. Une zone du format de catalogage est prévue pour y inscrire le code du PAC.
- ◆ La politique de développement des collections prévoit, pour chaque type de document, un niveau de conservation qui précise, en outre, le statut du prêt.

5.1.2 Niveaux de conservation

- ◆ Niveau 0 (collection gelée) = exclus du prêt et de toute consultation
- ◆ Niveau 1 (Réserve) = exclus du prêt à domicile. Consultation sur place, en salle spéciale, dans de bonnes conditions. Pas de photocopies directes.
- ◆ Niveau 2 (consommation contrôlée) = règles habituelles du prêt à domicile y compris exclusion du prêt pour raisons techniques (format, planches...)
- ◆ Niveau 3 (les consommables) = règles habituelles du prêt à domicile
- ◆ Niveau 4 (les exclus, les éliminables) = élimination passive ou active (silo de stockage).

Annexe 12 : Documents de politiques documentaire de la bibliothèque municipale de Genève

- 1) Listes des domaines et sous-domaines
- 2) Fiche situation projetée, résultat projeté 2004 (bandes dessinées)
- 3) Fiche situation projetée sélection projetée (bandes dessinées)
- 4) Fiche situation réalisée résultat réalisé 2004 (bandes dessinées)

D – SCIENCES ET TECHNOLOGIES

SD – HISTOIRE ET GENERALITES
 SD – SCIENCES EXACTES
 SD – SCIENCES DE LA VIE
 SD – TECHNOLOGIES

D – RELIGION ET PHILOSOPHIE

SD – RELIGION
 SD – PHILOSOPHIE

D – PARA-SCIENCES

T - Techniques divinatoires
 T - Occultisme
 T - Phénomène inexplicables

D – SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

T - Droit
 T - Economie
 T - Politique
 T - Administration publique
 T - Enseignement et pédagogie
 T - Monde du travail
 T - Sciences de l'information et de la communication
 T - Education et psychologie
 T - Sciences sociales

D – LANGUES, LITTERATURE ET BANDE DESSINEE

SD – LANGUES
 SD – LITTERATURE
 SD – BANDE DESSINEE

D – HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

SD – HISTOIRE
 SD – GEOGRAPHIE

D – ARTS

SD – BEAUX-ARTS : GENERALITES
 SD – ARTS VISUELS
 SD – ARTS PLASTIQUES
 SD – ARTS DU SPECTACLE
 SD – ART MUSICAL
 SD – ARTS AUDIOVISUELS

D – SPORTS ET JEUX

SD – SPORTS
 SD – JEUX ET COLLECTIONS

D – ACTIVITES DOMESTIQUES

T – Cuisine
 T – Travaux d'aiguille
 T – Décoration d'intérieur
 T – Bricolage
 T – Jardinage
 T – Entretien domestique
 T – Animaux familiers

SOUS-DOMAINE BANDE DESSINEE
DOMAINE LANGUES, LITTÉRATURE ET BANDE DESSINEE
 Indices Dewey /
 utilisation BRU: 809.36

SITUATION PROJETEE :
RÉSULTAT PROJETÉ 2004

DATE : 07 01 04

Indices propres aux BM : BD

LIENS AVEC AUTRES SOUS-DOMAINES / THEMES

OBJECTIFS DE CONTENUS

Objectifs permanents	<p>*Fournir une collection constituant une part moyenne du domaine, représentative de la production actuelle, ouverte à l'ensemble de la production internationale, mais dont le texte s'il y en a un est en français.</p> <p>*Fournir au niveau du réseau les albums marquants et représentatifs de l'histoire de la BD disponibles dans la production actuelle.</p> <p>*Assurer la continuité des séries que nous possédons déjà (1ère commande).</p> <p>*Être attentif à la production locale.</p> <p>*Ne pas acquérir les BD destinées à un très jeune public.</p> <p>*Éviter de sélectionner des bandes dessinées dont nous ne pourrions pas justifier l'acquisition vis-à-vis de notre public.</p>	
Objectifs annuels 2004	<p>*Maintenir la collection à son niveau qualitatif et quantitatif constaté en 2003 : les acquisitions compensent le désherbage.</p> <p>*Réunir le groupe de sélection des bandes dessinées et les répondants une fois au printemps pour échanger des informations (voir document en annexe).</p> <p>*Proposer une sélection de Mangas deux fois par an.</p>	
Sous-domaine/ Domaine	Quantité	%
Domaine	102700	100%
Sous-domaine	19400	19%

Sous-domaine/ Collection	Quantité	%
Collection	329000	100%
Sous-domaine	19400	6%

OBJECTIFS GÉNÉRAUX PAR THEMES

T-Encyclopédies et histoire de la BD	
T-BD d'expression française	

OBJECTIFS PAR TECHNIQUES DE REPRODUCTION

	Imprimés	Énags	Mixte
Quantité	19400	0	0
%	100%	0%	0%

OBJECTIFS PAR GENRES / FORMES DE DOCUMENTS

	Documentaires	
	Pérod.	Monogr.
Quantité	0	19400
%	0%	100%

OBJECTIFS PAR SUPPORTS

	Livres	Cartes	Ciseaux	Dossiers documentaires	Journaux
Quantité	19400	0	0	0	0
%	100%	0%	0%	0%	0%

PRODUCTION ESTIMÉE

r

OBJECTIFS D'USAGES

	Quantité prêts sous-domaine	Quantité prêts imprimés Adultes
Quantité	77 200	549 000
%	14%	100%

Objectif:	Maintenir le taux de rotation constaté en 2003
Taux de rotation SD:	3,88

Objectif:	
Taux de rotation impr. adultes:	1,87

PÉRIODE CONCERNÉE

Année civile : 2004

SOUS-DOMAINES : BANDE DESSINEE
 (DOMAINE : LANGUES, LITTÉRATURE ET BANDE DESSINEE)
 Indices Dewey / utilisation BMU : 809.35

SITUATION PROJETEE :
 SELECTION PROJETEE
 DATE : 14 01 04

Indices propres aux BM : BD

LIENS AVEC AUTRES SOUS-DOMAINES / THEMES

OBJECTIFS DE CONTENUS

Objectifs permanents	<p>*Fournir une collection constituant une part moyenne du domaine, représentative de la production actuelle, ouverte à l'ensemble de la production internationale, mais dont le fonds s'il y en a un est en français.</p> <p>*Fournir au niveau du réseau les albums marqués et représentatifs de l'histoire de la BD disponibles dans la production actuelle.</p> <p>*Assurer la continuité des séries que nous possédons déjà (lire consensuelle).</p> <p>*Être attentif à la production locale.</p> <p>*Ne pas acquérir les BD destinées à un très jeune public.</p> <p>*Éviter de sélectionner des bandes dessinées dont nous ne pourrions pas justifier l'acquisition vis-à-vis de notre public.</p>	
Objectifs annuels 2004	<p>*Maintenir la collection à son niveau qualitatif et quantitatif constaté en 2003 : les acquisitions compensent le déchetage.</p> <p>*Réunir le groupe de sélection des bandes dessinées et les répondants une fois au printemps pour échanger des informations (voir document en annexe).</p> <p>*Proposer une sélection de Mangas deux fois par an.</p>	
Sous-domaine/ Domaine	Quantité	%
Domaine	+	
sous-domaine	+	

Sous-domaine/ Collection	Quantité	%
Collection	+	
sous-domaine	+	

OBJECTIFS GÉNÉRAUX PAR THÈMES

T-Encyclopédies et Histoire de la BD	
T-BD d'expression	

OBJECTIFS PAR TECHNIQUES DE REPRODUCTION

	Imprimés	Enregis.	Misc.
Quantité	+		
%	+		

OBJECTIFS PAR GENRES / FORMES DE DOCUMENTS

	Documentaires	
	Périod.	Monogr.
Quantité		+
%		+

OBJECTIFS PAR SUPPORTS

	Livres	Cartes	Cassets	Objets documentaires	Journaux
Quantité	+				
%	+				

PRODUCTION ESTIMÉE

/

OBJECTIFS D'USAGES

	Quantité prêts sous-domaine	Quantité prêts imprimés Adultes
Quantité	+	+
%	+	+

Objectif :	
Taux de rotation BO :	#VALEUR!

Objectif :	
Taux de rotation impr. adultes :	#VALEUR!

TYPE DE SÉLECTION (à cocher)

Courants	<input type="checkbox"/>
Maintien de la cohérence	<input checked="" type="checkbox"/>

OBJECTIFS TEMPORELS

Année civile :	2004
Commentaire/planification :	

SOURCES**Personnes ressources :****Instruments de travail :**

Librairies :	Cumulus Cupidon Papiers Gras
Revue spécialisée :	Bodot Favillon rouge
Revue distribuée par les libraires :	Canal BO Magazine La lettre Découvert planète
Catalogues d'éditeurs :	oiv
Sites internet :	http://www.bdparadisio.com/ http://www.bdnet.fr http://www.canalbd.net http://www.electre.com/ Vitrine.asso
Festivals de BO :	Sieme Angoulême Lucerne (BO "Indépendants")
Annuaire :	BOM Trésors de la bande dessinée Guide Totem de la BO

INSTITUTIONS COMPLÉMENTAIRES**COLLABORATEURS CONCERNÉS**

Membres : STJA : F. Dulaux
SERA : F. Gerber
PAQA : C. Hamm

Répondants : CITA : C. Gasser
EVA : R. Leschot
JONA : V. Delbryère
MINA : C. Hombarger
PAQA : C. Hamm
SERA : F. Gerber
STJA : F. Dulaux
BUS : D.-O. Massot

SOUS-DOMAINES BANDE DESSINÉE **SITUATION RÉALISÉE - RESULTAT RÉALISÉ 2004**
 (DOMAINE LANGUES (LITTÉRATURE ET BANDE DESSINÉE) DATE : 18 02 2005
 Indices Dewey / utilisation BMU: 890.36

Indices propres aux BM: 60

LIENS AVEC AUTRES SOUS DOMAINES / THEMES

DÉPARTITION PAR CONTENUS

Objectifs pérennes	*Faire une collection constituant une part moyenne du domaine, représentative de la production actuelle, ouverte à l'ensemble de la production internationale, mais dont le tiers s'il y en a en est en français. *Fournir au niveau du réseau les albums marquants et représentatifs de l'histoire de la BD disponibles dans la production actuelle. *Assurer la continuité des séries que nous possédons déjà (1 lire consignée). *Être attentif à la production locale. *Ne pas acquérir les BD destinées à un très jeune public. *Éviter de sélectionner des bandes dessinées dont nous ne pourrions pas justifier l'acquisition vis-à-vis de notre public.	
Objectifs annuels 2004	*Maintenir la collection à son niveau qualitatif et quantitatif constaté en 2003 - les acquisitions compensent le désherbage. *Réunir le groupe de sélection des bandes dessinées et les répondants une fois au printemps pour échanger des informations (voir document en annexe). *Proposer une sélection de Marques deux fois par an.	
Sous-domaine	Quantité	%
Domaine	172 478	100%
Sous-domaine	22 254	13%
Commentaire		

Sous-domaine	Quantité	%
Collection	172 508	100%
Sous-domaine	22 254	13%
Commentaire		

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX PAR THÈMES

T-Encyclopédies et histoire de la BD Objectifs	
T-Encyclopédies et histoire de la BD Commentaires	
T-BD d'expression française Objectifs	

T-BO d'expression française Commentaires	<p>Au 1er juin 2004 nous avons présenté 113 nouveautés. Le coût du budget BOINT est de 2313 CHF / 9000 CHF (Chiffres équivalents à ceux de 2003 à la même période). Nous avons commandé 110 suites de séries. Un titre n'a été réimprimé par aucune succursale dans les nouveautés. Il s'agit d'une édition particulière, mais qui entre tout de même dans le rubrique "production locale" (éd. et auteur genevois).</p> <p>Cherif mangi : questions posées lors de la réunion "groupe de sélection - répondant" du 4 mars 2004 : - Faut-il continuer de proposer les mangas publiés par les éditeurs généralistes en moyen ou grand format qui sont déjà présents sur les charlots ?</p> <p>"Le groupe de pilotage souhaite que le groupe de sélection BO continue à proposer des mangas, à l'exception de ceux qui comprennent un très grand nombre de volumes, ceci pour des questions de gestion" (PV du 18.06.2004, p. 1)</p> <p>- Le groupe de sélection doit-il proposer des publications en petit format lorsqu'elles passent particulièrement importantes et / ou qu'elles sont présentées dans l'envie de lire ?</p> <p>"Monsieur Goy propose qu'un maximum de 10 volumes par série soit fixé. Bien entendu, cette limite peut être modifiée dans le cas d'une série que les Bibliothèques municipales se devraient de posséder absolument." (PV du 18.06.2004, p. 1)</p> <p>Au 25.10.2004 nous avons proposé 158 nouveautés sur le charlot pour une somme de 4321 CHF. 213 suites de séries ont été commandées. D'une manière générale, nous constatons que les suites de séries sont très "gourmandes" en budget, il convient de prendre garde à ce facteur. La production éditoriale continue à augmenter de façon importante. Le budget de mesure de 6900 CHF reste toutefois suffisant au vu de la qualité globale de la production.</p>
---	---

REPARTITION PAR TECHNIQUES DE REPRODUCTION

	Imprimés	Enrags	Misc
Quantité	22'258	0	0
%	100%	0%	0%
Commentaires			

REPARTITION PAR GENRES / FORMES DE DOCUMENTS

	Documentaires	
	Périsse	Monog.
Quantité	0	22'258
%	0%	100%
Commentaires		

REPARTITION PAR SUPPORTS

	Livres	Cartes	Classiers	Dossiers documentaires	Journaux
Quantité	22'258	0	0	0	0
%	100%	0%	0%	0%	0%
Commentaires					

PRODUCTION ESTIMES

Commentaires :

USAGES CONSTATÉS

	Quantité prêts sous-journaux	Quantité prêts imprimés Adultes
Quantité	97'814	569'235
%	15%	100%
Taux de rotation BO		4.15
Commentaire :		

Taux de rotation impr. adultes	1.84
Commentaire :	

PERIODE CONCERNEE

Année civile : 2004

Annexe 13 : Exemple de tableau d'analyse des entretiens

Thème : La mise en place du plan de développement des collections à Sion
(D'après la grille d'entretien, voir Annexe 2)

Idées générales :	Idées dérivées	Citations
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelles activités sur un site • Arrivée de 3 nouveaux responsables sur les 3 sites • Etre en accord avec la loi • Renforcer le rôle des professionnels • Rationaliser les choix 	<p>« La loi date de 1996 ; c'est là qu'on a beaucoup travaillé avec la tutelle pour préciser dans la loi en des termes très généraux quelles sont nos missions, donc la mission patrimoniale et la mission d'information générale [...]C'est ça qui a été l'objet de discussion, et notre PDC est structuré selon ces deux axes. »</p> <p>« On était assez sensible à ce qui se passait à ce moment là dans certaines municipalités françaises avec l'ingérence politique. Cet article donne la responsabilité au professionnel, elle est à exercer dans le respect des normes professionnelles. La tutelle peut demander ensuite de justifier la pratique selon les normes. »</p> <p>« On ne fait pas sa bibliothèque personnelle mais on est redevable de notre gestion auprès de ceux qui nous donnent des moyens. »</p>
Prise de Connaissance, Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Bib de Lausanne • Documents américains • Calenge 	<p>« On a aussi les codes PAC de conservation. On a repris ça de la BU de Lausanne. Il y a cinq niveaux de 0 à 4. Le niveau 0 c'est éternel, pas de prêt, pas de communication. Chez nous, un document de niveau 0 est toujours accompagné d'un même document niveau 1 ou 2.</p> <p>C'est aussi le pré-sélectionneur qui définit ce niveau, validé par le sélectionneur. »</p>

<p><i>Adaptations nécessaires</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Niveaux de profondeurs de la collection (outils) • Répartition des domaines en pôle (réorganisation du travail) 	<p>« Il y avait trois niveau définis. [voir le pdc p.22] Niveau 1 : utilisation simple, information sommaire ; niveau 2 Information plus complète, matière plus approfondie, niveau 3 information très complète, notions ardues, public spécialisé. Cela reste assez général. »</p> <p>« Cette responsabilité des pôles s’est mise en place il y a en fait 5 ans quand nous avons ouvert le deuxième bâtiment à Sion. Nous avons repensé la manière de fonctionner et on s’est dit que c’était important d’avoir quelqu’un qui suit un grand ensemble. Dans un premier temps, on l’a fait de manière non coordonnée avec la politique de développement des collections. Puis son s’est rendu compte de l’intérêt d’avoir quelqu’un qui pouvait jouer un rôle fédérateur, de regrouper les domaines en quatre pôles. »</p>
---------------------------------------	--	---